

304.809714
V352e
1928

NE PRETER QU'EN CAS
D'URGENTE NECESSITE

MICROFILME

RE: PAPIER DESAGREGE ?

ESQUISSE HISTORIQUE
DE LA COLONISATION
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

ESQUISSE HISTORIQUE
DE LA COLONISATION
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

(1608-1925)

PAR

GEORGES VATTIER

DOCTEUR ÈS-LETTRES

ANCIEN PROFESSEUR AU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA
DIRECTEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE LA MISSION
LAIQUE FRANÇAISE A SALONIQUE

*Lettre préface de l'Honorable M. J. E. Perrault
Ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries de la province de Québec*



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—
1928

RECEIVED
1929.11.2-1929.11.2

RECEIVED
1929.11.2-1929.11.2

FC
2920
C6 V38
1928
5]

LETTRE PRÉFACE

de l'Honorable M. J. E. PERRAULT

*Ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries de
la province de Québec*

MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES

CABINET DU MINISTRE

Québec, le 24 mai 1927.

Monsieur,

J'ai parcouru avec plaisir votre intéressante étude sur la colonisation dans la province de Québec depuis la fondation de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours.

L'histoire de la colonisation sous la domination française et durant la première période du régime anglais est assez connue. Des écrivains remarquables comme Rameau, Salome, Paul Leroy-Beaulieu, et plus près de nous l'abbé I. Caron, ont fait le récit détaillé de nos premiers établissements. Mais l'histoire de la colonisation de notre province à la fin du dix-neuvième siècle et au commencement du vingtième est moins connue. C'est pourquoi votre étude sera lue avec intérêt, non seulement en Europe, mais encore au Canada et plus particulièrement dans la province de Québec.

Le témoignage reconnaissant que vous rendez au clergé canadien pour la part active qu'il a toujours prise au développement économique de notre pays est tout à fait juste. C'est grâce à ce précieux auxiliaire que nos colons ont pu se maintenir et se multiplier. Tous les deux sont considérés comme les vrais fondateurs de la Nouvelle-France.

« Dès l'aurore de notre ère nationale, dit Mgr L. A. Paquet, le curé canadien fut l'ami fidèle et inséparable du colon. Derrière les terres neuves à conquérir, celui-ci voyait des âmes à sauver. Par delà la forêt touffue, il distinguait l'horizon de nos lointaines destinées. Cha-

que coup de hache retentissait dans sa pensée comme une note d'espoir (1). »

Honneur au curé canadien, c'est juste ; mais il est aussi vrai de dire : honneur aux colons français et canadiens, ces héros obscurs à qui le pays doit son existence et son développement. Honneur à l'habitant canadien qui a été chez nous, à toutes les époques, l'artisan indispensable de la grandeur et de la prospérité nationales.

Votre chapitre « Aide aux colons » qui couvre les cinquante dernières années, est très intéressant. Il fait connaître les efforts que les autorités religieuses et civiles de notre province ont consacrés au développement de notre territoire agricole. Les statistiques démographiques que vous donnez sont particulièrement intéressantes, mais permettez-moi d'y ajouter les notes suivantes qui montrent l'extraordinaire développement de notre province durant les trente dernières années.

En 1897, la province de Québec comptait dix diocèses, un vicariat apostolique et une préfecture apostolique comprenant, en tout, 878 paroisses et missions. En 1927, notre province compte quinze diocèses et un vicariat apostolique comprenant 1305 paroisses et missions, soit une augmentation de 427 paroisses en trente ans (2) !

A l'instar de plusieurs écrivains français, vous avez bien voulu faire l'éloge de la paroisse canadienne et la considérer comme la gardienne fidèle de ce que nous avons de plus cher : nos traditions françaises et catholiques. En effet, la paroisse, chez nous, est une réalité de tout premier plan qui englobe tout. C'est une force religieuse dont la mesure dépasse toute organisation humaine. Elle a été, depuis trois siècles, le plus ferme appui de notre race.

Je souhaite que votre « Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec » prenne place dans toutes les bibliothèques européennes et canadiennes.

Recevez, Monsieur, avec mes meilleures félicitations, l'assurance de mes bien dévoués sentiments.

J. E. PERRAULT,

Ministre de la colonisation,
des mines et des pêcheries

(1) Mgr L. A. PAQUET, *Nouveaux mélanges canadiens*, p. 339.

(2) Canada ecclésiastique, 1897 et 1927.

AVERTISSEMENT

Notre but, dans ce petit volume, a été de retracer l'histoire de la colonisation de la province de Québec, depuis la prise de possession du Canada par les Français en 1608, jusqu'à nos jours.

Mais notre intention n'était pas, ne pouvait pas être, étant donné les dimensions volontairement très restreintes du présent travail, de faire un exposé détaillé des problèmes soulevés par le sujet traité. Nous avons donc voulu nous borner à une vue générale, rapide de la question. Cependant, pour restreint que soit cet essai, il n'en contient pas moins les faits essentiels et les idées générales indispensables, susceptibles d'intéresser les lecteurs français auxquels il est particulièrement destiné. Chacun des chapitres pourrait très facilement, en effet, donner lieu à un gros volume, mais de tels ouvrages n'auraient d'intérêt que pour des Canadiens ou quelques rares spécialistes.

La colonisation du Canada sous la domination française a déjà été maintes fois étudiée et nous n'en avons ici parlé que pour permettre d'avoir une vue d'ensemble de l'histoire de la colonisation dans la province de Québec. Par contre, le problème de 1760 à nos jours, n'a jamais été l'objet même au Canada, que de quelques articles ou brochures fragmentaires. Nous osons donc revendiquer comme une nouveauté la question ainsi présentée.

Nous nous faisons un devoir d'adresser ici nos plus sincères et plus vifs remerciements à ceux qui ont bien voulu nous aider dans

notre tâche : à l'Honorable M. J. E. Perrault, Ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries de la province de Québec, pour l'honneur qu'il nous a fait de préfacer ce petit livre ; à MM. J. de L. Taché et Soulières, Conservateur et Conservateur adjoint de la bibliothèque du parlement à Ottawa qui nous ont communiqué une foule de documents ; enfin, à M. Hormisdas Magnan, publiciste, pour l'empressement avec lequel il nous a fourni tant d'utiles renseignements.

Puisse cet opuscule faire davantage aimer à nos compatriotes un pays pour lequel nous éprouvons nous-même une admiration profonde et une sincère affection !

CHAPITRE PREMIER

Les principaux caractères géographiques de la province et les diverses régions de colonisation

Importance des caractères géographiques de la province. — Étendue de la province de Québec. — Ses montagnes. — La plaine du Saint-Laurent. — Rivières, îles, lacs et chutes d'eau. — Immensité des forêts. — Nécessité des voyages par eau. — Les « Rangs ». — Étendues cultivables et cultivées. — Climat. — Ressources naturelles : forêts, mines, fourrures et pêche. — Étude des diverses régions de la province. — L'Abitibi. — Le Témiscamingue. — La Gatineau. — La région Labelle. — La Mattavanie. — Les comtés au nord de Trois Rivières et de Québec. — La région du lac Saint-Jean. — Les Cantons de l'Est. — Les comtés à l'est de Québec et au sud du fleuve. — Conclusion.

La géographie moderne a montré l'importance des caractères physiques d'un pays au point de vue de son peuplement. Quelques notions générales sur la géographie de la province de Québec et sur chacune des régions colonisées sont donc ici indispensables.

La province de Québec est aujourd'hui la plus vaste de toutes les provinces du Canada. Jusqu'en 1912, elle ne comprenait que 911.350 kilomètres carrés. Mais, à cette époque, le territoire de l'Ungava ou « Nouveau Québec », soit une étendue de 911.110 kilomètres carrés, lui fut annexé. A l'heure actuelle, par conséquent, la province de Québec a une superficie totale de 1.822.460 kilo-

mètres carrés, soit environ trois fois celle de la France et près d'un cinquième de celle de tout le Dominion. Ne perdons pas de vue ces dimensions considérables, et en particulier la comparaison avec celles de notre pays, quand on parle de colonisation surtout. Il y a là un fait capital à retenir.

Les montagnes de la province sont ordinairement classées en trois groupes distincts : Les Laurentides, les Apalaches et les Hauteurs Montérégiennes.

Les Laurentides qui s'étendent depuis le Labrador à l'est, jusqu'à l'océan Arctique au nord-ouest, occupent environ les quatre cinquièmes de la superficie de la province, au nord du Saint-Laurent. Leur altitude, le long du fleuve, varie de 300 à 900 mètres.

Les Apalaches — si l'on envisage seulement le Canada — commencent au lac Champlain, s'étendent dans les Cantons de l'Est, passent à trente milles au sud de la ville de Québec, et de là traversent la péninsule de Gaspé en longeant le golfe du Saint-Laurent. Cette chaîne de montagnes située au sud du grand fleuve est donc parallèle aux Laurentides. Dans les Cantons de l'Est ces monts ont environ 600 mètres de haut, puis ils s'abaissent aux environs de Québec et se relèvent enfin dans la péninsule de Gaspé jusqu'à 11 et 1.200 mètres.

Les Hauteurs Montérégiennes, beaucoup moins importantes que les précédentes, sont une série d'élévations disséminées dans la plaine qui s'étend depuis Montréal vers l'est de cette ville. Elles ont environ 300 mètres d'altitude.

Entre les Laurentides au nord et les Apalaches au sud, s'étend cette immense plaine à laquelle nous venons de faire allusion, connue sous le nom de « Basses Terres du Saint-Laurent », et qui va s'élargissant à partir de Québec dans la direction de l'Ouest. C'est sur cette plaine extrêmement fertile, bien pourvue aujourd'hui de moyens de communication et d'un climat plus doux qu'ailleurs, que la majorité des habitants de la province se sont établis.

Celle-ci est fort montagnaise, on le voit. C'est une sorte de Suisse ou plutôt un pays présentant une assez grande analogie avec les Vosges. Ainsi s'explique que l'agriculture n'y est pas possible partout, mais seulement dans les vallées, contrairement à l'ouest canadien par exemple, célèbre pour ses plaines infinies.

La plaine centrale est traversée par le Saint-Laurent, immense fleuve ayant, depuis sa source jusqu'à l'extrémité de la Gaspésie, une longueur totale de plus de 3.000 kilomètres. Entre Montréal et Sorel, sa largeur moyenne est de près de trois kilomètres. En aval de Sorel, le lac Saint-Pierre qu'il forme, a environ 14 kilomètres 500 de large. La partie la plus étroite du fleuve se trouve à Québec où il n'a que 1.200 mètres, mais son véritable estuaire, par contre, dépasse 150 kilomètres. Le Saint-Laurent est assez profond pour être remonté par les plus gros paquebots océaniques jusqu'à Québec, et la plupart des steamers vont jusqu'à Montréal, ce qui constitue évidemment un avantage extrêmement précieux pour toute la région au point de vue commercial. Le jour est proche, même, où les plus gros vaisseaux pourront se rendre au lac Supérieur.

Un pays d'une pareille étendue, aussi accidenté et traversé par un fleuve de l'importance du Saint-Laurent, ne peut manquer d'avoir des rivières aussi considérables que nombreuses, et c'est ce qui existe en effet. La rivière Ottawa, par exemple, a 1.300 kilomètres de long, soit à peu près l'équivalent du Rhin. La longueur totale des rivières dans la province est d'approximativement 18.000 milles. Elles contiennent, ainsi que les lacs, des millions d'îles dont certaines sont très étendues. La plus importante est celle où est bâtie la ville de Montréal et qui mesure 32 milles de long. L'île Jésus, à côté, en a 23 milles, et l'île d'Orléans, près de Québec, 21.

Les lacs, tout comme les cours d'eau, y sont fort nombreux à cause du relief, et souvent aussi d'une étendue considérable. Le lac Mistassini, par exemple, le plus vaste de tous, a 975 milles carrés. Le lac Saint-Jean, dans le Nord également, en mesure 350. On estime que tous les lacs réunis de la province ont une superficie d'environ 5.500 milles carrés.

Les chutes d'eau, qui abondent, constituent une formidable force en réserve, utilisée de plus en plus pour les besoins industriels. Il va sans dire que des chutes et des rapides en nombre infini sont encore inemployés. En effet, on n'a guère capté plus de 17 % des forces hydrauliques de la province, soit environ 1.700.000 chevaux-vapeur sur un total présumé d'une dizaine de millions.

Une autre conséquence des caractères physiques de la province, de la difficulté de traverser l'immense forêt qui, jadis, couvrait tout le pays, et de l'abondance des cours d'eau et des lacs, est

que les Canadiens, avant la construction des chemins de fer ont toujours voyagé par eau. Même de nos jours, ce système est encore extrêmement employé, malgré les routes et les voies ferrées, à plus forte raison quand aucune voie de communication n'existe. Il est résulté de là que les premiers habitants se sont fixés exclusivement le long des rivières, du Saint-Laurent d'abord, de ses affluents ensuite. Et comme chacun désirait naturellement être en bordure du cours d'eau, les propriétés avaient été délimitées de telle sorte qu'elles formaient un rectangle étroit dont un des petits côtés confinait à ces cours d'eau et dont les côtés longs lui étaient perpendiculaires. Les terres ainsi divisées ont formé ce que les Canadiens français appellent des « Rangs ». Plus tard, naturellement, d'autres rangs ont été alignés au-delà de ceux situés le long des rivières.

Sans tenir compte de l'Ungava absolument désert, 20 % seulement du territoire du vieux Québec est organisé et peuplé. D'autre part, sur les 200 millions d'acres de terre que renferme la partie la plus ancienne de la province, il n'y en a guère que 10 millions qui soient actuellement mis en valeur. Si l'on considère que l'étendue des terres propres à la culture est évaluée à 30 millions d'acres et que présentement 5 millions sont en voie de défrichement, on voit qu'il reste aujourd'hui environ 15 millions d'acres de terre à défricher et à cultiver dans l'ancien Québec.

Quelques mots sur le climat de la province en général sont indispensables ici. Les hivers y sont toujours longs et rigoureux ; les étés, par contre, courts et chauds. Il s'agit donc là d'un climat essentiellement continental. Les gelées commencent habituellement dès le mois de novembre et ne se terminent qu'en avril. Durant ce temps, le sol reste constamment couvert d'une épaisse couche de neige, et le thermomètre descend à 20, parfois 35 degrés au dessous de 0, selon les régions et les hivers. Il en résulte naturellement que les lacs et le Saint-Laurent, à plus forte raison les rivières, sont gelés de décembre jusqu'au printemps.

Ce climat rude, la forêt sans fin, les luttes incessantes que les habitants ont dû subir durant le premier siècle de la domination française, ont aguerri une race déjà forte naturellement et l'ont merveilleusement trempée physiquement et moralement.

Les ressources naturelles de la province sont peu nombreuses encore jusqu'à présent, mais, en revanche, rapportent des sommes

énormes. La forêt est une des plus importantes. Depuis 1608, on a naturellement abattu des arbres par millions, souvent à tort et à travers, car la forêt était considérée par le Canadien comme une ennemie, malgré les services qu'elle lui rendait. Le feu, en outre, a détruit des milliers d'hectares de bois. En dépit des fautes commises, des terribles conflagrations, la superficie des forêts actuellement exploitables dépasse encore 130 millions d'acres, non compris le Nouveau Québec. D'autres étendues immenses existent donc, très éloignées, mais certainement utilisables plus tard, et dont l'inventaire se fera un jour ou l'autre. Les forêts de la province sont divisées en trois principales catégories : les forêts privées appartenant à des compagnies ou à des particuliers ; les forêts affermées dont la coupe du bois est vendue à des concessionnaires ; enfin les forêts non affermées appartenant encore à la Couronne et inexploitées. Les premières ne représentent guère que 6 millions d'acres, mais les secondes ont une superficie de plus de 50 millions d'acres. Les troisièmes, qui sont les plus vastes, dépassent 70 millions d'acres. Les essences que l'on rencontre le plus fréquemment dans les forêts canadiennes sont : l'épinette, le pin, le sapin, l'érable, le chêne, le frêne, le bouleau, le peuplier, le merisier, le tilleul, l'orme, le cèdre, le hêtre et le tremble. Ces arbres servent à la confection de madriers et de planches pour la construction, de poteaux et de piquets, de bardeaux ou planchettes minces en forme de tuiles pour couvrir les maisons, au chauffage, etc... L'épinette et le sapin sont surtout employés pour la fabrication de la pulpe qui donne lieu à un commerce des plus considérables. La forêt, en effet, rien que par la pulpe, alimente de nombreuses usines, fournit du travail à des quantités de bûcherons. Plus de 50.000 personnes vivent de cette industrie. Enfin, l'érable, entaillé au printemps, laisse couler sa sève qui, recueillie et préparée, donne un sirop et un sucre délicieux. Cette industrie est extrêmement développée et occupe au printemps environ 20.000 personnes dans la province. Celle-ci, d'ailleurs, produit à elle seule près de 90 % de la récolte totale du Canada.

Les mines constituent une autre richesse de la province de Québec. Celle-ci fournit actuellement environ 85 % de l'amiante du monde entier. On la trouve dans les Cantons de l'Est, à 65 milles environ au sud de la ville de Québec. A citer également : l'or, que l'on rencontre dans la Beauce et récemment découvert en abondance

dans l'Abitibi, l'argent, le cuivre, provenant des cantons de l'Est, le zinc et le plomb exploités dans le canton de Portneuf, le mica qui vient de la région Labelle, le fer enfin, extrait dans les Cantons de l'Est et le Saint-Maurice. Des carrières de pierres calcaires, d'ardoise et de granit, une production déjà remarquable de briques, de chaux, de ciment et de sable sont aussi à mentionner. Mais il va sans dire que les richesses minières de la province sont encore à peine connues.

Les animaux à fourrure ont toujours été au Canada une source de gros bénéfices. Sans être aussi abondants qu'autrefois à cause de la chasse intensive, du peuplement et de la disparition progressive des forêts, ils n'en sont pas moins toujours fort nombreux. Les peaux de castors, de rats musqués, de renards, de chats sauvages, de belettes, de zibelines, de visons, de mouffettes, de marmottes et d'ours y donnent lieu à un commerce extrêmement actif. Plusieurs espèces d'ailleurs, les renards principalement, sont maintenant élevés dans des fermes *ad hoc*.

Les pêcheries enfin, qui comptent parmi les plus vastes de l'univers, procurent aux particuliers et au gouvernement de la province, des ressources également considérables. On les divise en deux groupes bien distincts : les pêcheries intérieures ou des lacs et des rivières, et les pêcheries maritimes. Les premières fournissent des anguilles, des carpes, des harengs, des brochets, des esturgeons, des saumons, etc. Les pêcheries maritimes, beaucoup plus importantes comme rendement, donnent la morue, le hareng, le maquereau, le homard, le saumon, l'anguille, l'éperlan, etc... De plus, les pêcheries maritimes alimentent plus de cent établissements industriels mettant le poisson en conserve.

Après ces considérations générales, il nous faut parler plus en détail de chaque partie de la province. Mais n'oublions pas que la colonisation ne se fait pas n'importe où. D'abord, certaines régions ont déjà une population assez dense, les Cantons de l'Est par exemple ; ensuite, comme les terres cédées aux colons doivent être arpentées, le gouvernement ne peut offrir qu'un nombre forcément restreint de petits domaines, et seulement en quelques endroits déterminés ; enfin, l'intérêt du colon est de se fixer là où il aura des facilités de communication et de l'entr'aide possible, sans aller s'isoler en pleine forêt. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, on distingue dans

la province de Québec 6 régions seulement où la colonisation soit possible : l'Abitibi, le Témiscamingue, la région Labelle, le lac Saint-Jean, le Témiscouata et la Matapédia, la Baie des Chaleurs. Ces régions de colonisation peuvent être divisées en deux catégories, les unes étant situées au nord du Saint-Laurent et les autres au sud. Nous commencerons par les régions du nord et irons de l'ouest à l'est. En passant, nous dirons aussi quelques mots des parties déjà peuplées ou non ouvertes encore à la colonisation.

L'Abitibi est une vaste contrée située à la frontière de la province de Québec, limitée à l'ouest par l'Ontario et au sud par le Témiscamingue. Elle est légèrement accidentée, abondamment arrosée par des rivières, et pourvue de lacs nombreux. Il y a là 3 millions d'acres de terre arable couverte de forêts et extrêmement fertile. Le climat y est assurément plus froid que dans la vallée du Saint-Laurent, mais sans être excessif. Bien qu'étant très éloignée du reste de la province, car elle est à plus de 400 milles de Québec, les communications n'y font cependant pas défaut. Le chemin de fer, dit Transcontinental, allant de Québec à Winnipeg, la traverse de l'ouest à l'est sur une distance de 120 milles, et environ 500 milles de routes y ont déjà été ouvertes, quoique cette partie du pays n'ait été peuplée que depuis quelques années seulement. Les colons se sont naturellement établis tout d'abord le long de la voie ferrée, mais actuellement de nouvelles paroisses se sont fondées en arrière des précédentes, surtout depuis la découverte toute récente de gisements d'or à Rouyn, de la construction d'un chemin de fer de ce village à O'Brien et de la grande route reliant l'Abitibi au Témiscamingue. L'Abitibi actuellement compte environ 20.000 âmes.

Le Témiscamingue, situé au sud de l'Abitibi, dont rien de bien particulier ne le distingue d'ailleurs, est, comme ce dernier, borné à l'ouest par la province d'Ontario. Comme dans l'Abitibi encore, les rivières et les lacs y sont nombreux. La rivière Ottawa, notamment, lui sert de frontière avec l'Ontario et le traverse de l'est à l'ouest. Quatre lacs de cette région méritent une mention par leur étendue : les lacs Témiscamingue, des Quinze, Expanse et Keepawa. Le premier, par exemple, mesure 75 milles de long sur 6 à 10 de large. La partie ouverte à la colonisation comprend environ 3.500.000 acres d'excellente terre boisée et vallonnée où les céréales poussent fort bien. De bons pâturages s'y rencontrent en outre

un peu partout. Le climat toutefois, ainsi que dans l'Abitibi, y est plus rude qu'à Ottawa. Le chemin de fer du Canadien Pacifique relie maintenant Mattawa à Angliers. Prochainement, même, il rejoindra le Transcontinental au nord, dans l'Abitibi. Il est encore possible d'atteindre le Témiscamingue par le chemin de fer « Témiscaming and Northern Ontario », en descendant à Haileybury sur la rive ouest du lac Témiscamingue et en empruntant les bateaux qui font le service sur ce lac. A l'heure actuelle, on se rend donc facilement dans cette partie du pays, malgré son éloignement. D'Angliers à Montréal, la distance est en effet de 430 milles. Toutefois on n'atteint pas encore le cœur de la région, comme il sera possible de le faire le jour où la ligne rejoignant le Transcontinental sera achevée. Les routes, de même, sont insuffisantes. Les colons, par suite, au nombre de 15.000 environ, se sont établis principalement sur les rives orientales du lac Témiscamingue.

Le comté de Pontiac, qui a 20.000 habitants, n'est peuplé que jusqu'à une petite distance de la rivière Ottawa. Il est d'ailleurs peu propre à la colonisation.

Ce que l'on appelle habituellement la Gatineau est en réalité le comté de Hull. Il est traversé du nord au sud, en son milieu, par la rivière Gatineau. Le sol en est assez montagneux, mais riche en certains endroits, et on estime qu'il y a encore plus de 650.000 acres de terres à coloniser dans cette région. Une ligne de chemin de fer remonte la rivière au départ de Hull jusqu'à Maniwaki, à une distance de 88 milles, assurant ainsi des communications faciles.

Le comté de Labelle a été ainsi appelé, depuis 1910, en l'honneur de Mgr Labelle, le grand apôtre de la colonisation qui a tant fait à ce point de vue, en particulier pour cette région. Il ne diffère guère de la Gatineau, sauf en ce qu'il est plus rocheux. Dans tous les cas, comme la région précédente, il renferme d'excellents pâturages. Les communications ici encore sont insuffisantes, car il n'y existe qu'une ligne de chemin de fer qui va de Montréal à Mont Laurier. Ce comté est peuplé d'environ 20.000 habitants.

Dans les comtés suivants de Montcalm, Joliette, Berthier, Maskinongé et Saint-Maurice, une région d'environ 500.000 acres de superficie, située en moyenne à quelque quarante mille du Saint-Laurent, et nommée la Mattavinie, appelle encore des colons, mais le même mal est ici une fois de plus à signaler, à savoir le manque

de communications avec l'intérieur du pays. Aussi ces différents comtés sont-ils presque déserts, dès qu'on s'éloigne du Saint-Laurent et des deux voies ferrées qui longent le fleuve. Montcalm a 14.000 habitants, Joliette 26.000, dont 10.000 dans la ville même de Joliette, Berthier 20.000, Maskinongé 16.000, Saint-Maurice 31.000 ; mais, sur ce nombre, la ville de Trois-Rivières seule entraîne une déduction de 22.000 habitants.

Le comté de Champlain est plus peuplé relativement que les précédents. Il renferme en effet 60.000 habitants, mais il est aussi plus vaste. La région du Saint-Maurice, comprise dans ce comté, est très accidentée et peu favorable par conséquent à la colonisation. Portneuf, quoique de faible étendue, compte 33.000 âmes. Québec comté, non compris la ville même, et Montmorency, n'ont, le premier que 30.000 habitants, et le deuxième 13.000. Charlevoix a une population de 20.000 habitants. Dans tous ces comtés, les agglomérations sont toujours à peu de distance du Saint-Laurent, faute de communications suffisantes. Même Champlain et Portneuf sont dans ce cas, malgré les lignes de chemin de fer qui les traversent.

La région du lac Saint-Jean et de Chicoutimi est immense, a peu près l'étendue de la Suisse. Elle renferme 3 millions d'acres dont $\frac{1}{3}$ à peine est occupé par les colons. Extrêmement fertile et propre à la culture, malgré le climat beaucoup plus froid qu'à Québec, elle est également une terre d'élevage, car les prairies y sont magnifiques et le foin y vient en abondance. Aussi certains la considèrent comme le futur grenier de la province. Elle est cependant, avec l'Abitibi, la partie la plus septentrionale de l'est du Canada qui soit habitée. Au point de vue industriel, cette région est très riche en houille blanche. Au point de vue hydrographique, outre le lac Saint-Jean, immense nappe d'eau de 28 milles de long sur 25 de large, il convient de mentionner la rivière Mistassini qui se jette dans ce lac, est longue de 225 milles et large de 3 à son embouchure. Nous citerons aussi la rivière Saguenay qui relie le lac Saint-Jean au Saint-Laurent et a 100 milles de longueur. S'il n'y a pas de bonne route qui relie le lac Saint-Jean au Saint-Laurent, il y a par contre un chemin de fer qui le met directement en communication avec la ville de Québec. La distance de 200 milles qui les sépare se franchit en 12 heures. Il y a également une voie ferrée

entre le lac Saint-Jean et Chicoutimi. D'autre part, un service de bateaux a été établi entre cette dernière ville et Québec par le Saguenay et le Saint-Laurent. Le trajet est de 24 heures. Sur le lac Saint-Jean, enfin, des navires à vapeur relient les principaux centres. Les colons sont tous installés, soit non loin du lac, soit sur ses bords mêmes, soit enfin le long du Saguenay. C'est là une région intéressante, fort peuplée, appelée sans nul doute à un grand avenir. Le district, bien que produisant même du blé, est surtout propre à l'élevage. La pâte à papier est sa principale industrie et la « Compagnie de pulpe de Chicoutimi » produit, à elle seule, 300.000 livres de pâte par jour. Il est intéressant également de noter que les chasseurs et les pêcheurs s'y donnent volontiers rendez-vous. Dans le Canada, paradis des sportsmen, c'est une des régions préférées à ce point de vue.

La partie de la province de Québec située au sud du Saint-Laurent jusqu'au canton de Bellechasse inclus à l'est, quoique 5 ou 6 fois plus petite que la partie nord, renferme une population légèrement supérieure à cette dernière, si l'on excepte de celle-ci Montréal, ses faubourgs et la ville de Québec. Dans ce cas, en effet, la région nord n'a que 650.000 habitants environ, tandis que les Cantons de l'est en ont environ 700.000. Ce fait s'explique évidemment par la nature du sol, moins accidenté que dans le nord, par la douceur relative du climat, l'abondance des voies de communication et enfin la proximité des marchés américains.

Il nous reste à parler de cette longue bande de terre comprise entre le canton de Bellechasse et l'Océan Atlantique. De toutes les régions où se fait actuellement de la colonisation, c'est la plus vaste, puisqu'elle renferme des centaines de milliers d'acres propres à la culture. Plusieurs voies ferrées s'y trouvent ainsi que de bonnes routes. Au sud-est, la Baie des Chaleurs a, par son climat, mérité d'être appelée la Méditerranée canadienne. Malgré les trois chaînes de montagnes qui courent presque parallèlement au Golfe du Saint-Laurent, toute cette région est non moins fertile que les autres, sauf en son centre qui ne semble guère propre qu'à l'élevage du mouton. Le varech et les déchets de poisson fournissent, d'ailleurs, un engrais excellent, très abondant et gratuit. Le climat de toute cette partie du pays est plus doux qu'à Québec ou à Montréal, à cause de la proximité de la mer. Mais il va sans dire qu'il

est aussi plus humide. Une des principales ressources de la contrée réside actuellement dans les pêcheries extrêmement prospères, car on prend sur les côtes, par milliers, morues, harengs, saumons et homards. En outre, à cause des forêts immenses, on exploite le bois pour la pulpe et la construction. La partie située entre la Matapédia et l'océan, à l'est, s'appelle la Gaspésie. Cette gigantesque presqu'île, grande comme la Belgique, est encore dans son centre une solitude, à cause des bénéfices réalisés par la pêche et qui maintiennent les habitants sur les côtes, à cause d'autre part, du manque de communications avec l'arrière pays. Très rocheuse, elle n'est pas sans ressembler à notre Finistère, mais elle est, bien entendu, couverte de forêts.

La vallée de la Matapédia mérite une mention particulière. Elle s'étend, du Saint-Laurent à la province voisine du Nouveau-Brunswick, sur une longueur de 60 milles et une largeur de 30. Elle est constituée par une suite de coteaux coupés de gorges et de ravins très pittoresques. Les lacs et les cours d'eau y sont fort nombreux. On estime qu'il y a dans cette région 800.000 acres de terre propre à la colonisation, mais elle semble peu propice à l'élevage. Elle est, dans tous les cas, un vrai paradis pour les chasseurs et les pêcheurs, et ressemble d'ailleurs absolument aux comtés voisins de Témiscouata et de Rimouski. La Matapédia présente malheureusement le sérieux inconvénient d'être à une très grande distance du centre de la province. De là à Montréal, il y a en effet 450 milles environ. Que dire, il est vrai, de Gaspé qui en est éloigné de 650 milles !

La province de Québec est donc une région immense, partout montagneuse en dehors de la plaine du Saint-Laurent, où abondent les rivières, les lacs et les chutes d'eau, encore en grande partie couverte de forêts, insuffisamment pourvue de voies de communication, au climat froid mais sain, déjà riche en ressources naturelles et destinée à le devenir plus encore, au point de vue mines notamment, quand son sous-sol aura été exploré plus complètement. Si le pays est peu peuplé, peu développé, si la vie y est parfois dure pour les habitants, le Canada en général, et la province de Québec en particulier, ne méritent pas, toutefois, le mépris avec lequel on les a pendant si longtemps considérés, bien à tort.

CHAPITRE II

Le peuplement du Canada sous le régime français (1608-1760)

Premières explorations et tentatives de peuplement. — Cartier, de Roberval et de la Roche. — Fondation de Québec, en 1608, par Champlain. — Le premier colon. — Progrès de la Nouvelle France. — Robert Giffard. — Fondation de Trois-Rivières, en 1634. — La première seigneurie sur la rive droite du Saint-Laurent. — Fondation de Montréal, en 1642. — Progrès et prospérité du pays. — Quelques chiffres. — Ce qu'étaient les colons. — Ils étaient presque tous français. — Les métis, peu nombreux, ont toujours vécu en dehors de la province. — Quantité infime des étrangers. — Nombre des émigrants passés dans la Nouvelle France. — Furent en majorité normands dans les débuts. — Les colons au point de vue physique, intellectuel et moral. — Leur situation sociale. — Nobles, bourgeois, soldats et paysans. — Les « engagés ». — Mentalité des habitants. — Étaient fervents catholiques. — Causes. — Rareté des protestants. — Caractère des Canadiens. — Leurs principaux défauts. — Raisons pour lesquelles ils ont quitté la France. — La Canadienne française. — Le régime seigneurial au Canada. — Obligations des seigneurs. — Celles des colons étaient fort légères. — Bonheur relatif du peuple. — Lieux de colonisation.

Dès le xvi^e siècle, un certain nombre de Français se rendirent au Canada en vue de l'explorer ou de le peupler.

Jacques Cartier, en 1534, avait visité ce pays ou plus exactement les parages de Terre-Neuve et la Baie des Chaleurs. L'année suivante, s'enhardissant, il avait remonté le grand fleuve qui, depuis

cette époque, porte le nom de Saint-Laurent, jusqu'aux îles où se trouve aujourd'hui la ville de Montréal. C'était là une reconnaissance plus complète que celle de 1534 ; néanmoins, tout se borna, cette fois encore, à un simple voyage d'exploration.

Les guerres de François I^{er} contre Charles-Quint ne permirent pas au roi de France de s'occuper du Canada, et celui-ci fut délaissé jusqu'en 1541. A cette date, Jean-François de la Rocque, sieur de Roberval, ayant reçu des lettres patentes pour établir une colonie dans la Nouvelle-France, Cartier repart dans ce pays, fait construire deux fortins à l'embouchure de la rivière du Cap Rouge, près de l'emplacement où devait un jour s'élever la ville de Québec, et appelle l'endroit Charlesbourg. Environ 250 personnes avaient, durant l'été, été débarquées en ce lieu, ainsi que du bétail et les objets indispensables à l'établissement d'une colonie nouvelle. Mais, au mois de mai 1542, Cartier rembarqua tout son monde, Roberval, qui devait venir le rejoindre, n'arrivant pas.

Ce dernier, toutefois, avait quitté La Rochelle en avril, avec 200 personnes. Il s'établit au Cap Rouge après le départ de Cartier et y passa l'hiver. Celui-ci fut désastreux pour les colons ; aussi, en juin 1543, les survivants repartirent en France.

François I^{er} étant mort en 1547, le Canada fut de nouveau abandonné.

En 1598, sous Henri IV, le marquis de la Roche obtient à son tour des lettres patentes lui permettant de coloniser la Nouvelle France, et emmène 60 prisonniers qu'il débarque à l'île de Sable, terre perdue au large de la Nouvelle Écosse. Faisant voile ensuite vers cette contrée, il est assailli par une violente tempête, et doit regagner directement la France, abandonnant ses colons à leur triste sort. Les 11 survivants de cette horrible tragédie furent rapatriés en 1603.

Entre temps, en 1600 exactement, Pierre Chauvin s'était rendu au Canada, mais il n'y fit aucun établissement.

En 1603, Champlain et du Pontgravé visitent le Saint-Laurent, mais rentrent en France en septembre.

Il n'y eut donc, au xvi^e siècle et même dans les premières années du xvii^e, que quelques voyages d'exploration ou quelques tentatives malheureuses de colonisation au Canada.

En 1608, toutefois, Champlain organise une expédition en

vue de fonder définitivement dans l'Amérique du Nord une nouvelle France. Le 3 juillet de cette même année, les noyers qui couvraient la pointe où s'élève aujourd'hui la basse ville de Québec, tombaient sous les coups de hache de ses compagnons. Bientôt « l'habitation » est construite ainsi que plusieurs corps de logis. Quelques semaines plus tard, un jardin est défriché, où les graines apportées de France poussent à merveille. Tels furent les humbles débuts du Canada. Ce pays commençait bien modestement sans doute ; la fondation de Québec n'en était pas moins un événement considérable dans l'histoire de l'Univers. Pour la première fois, en effet, l'homme blanc prenait vraiment possession du Canada ; la civilisation allait remplacer la barbarie ; l'habitant des bois peu à peu disparaîtrait devant son rival ; le silence et le calme des immenses forêts vierges feraient place à l'agitation et au bruit résultant du progrès sous toutes ses formes : un monde plus vaste que l'Europe naissait !

Cependant, à l'époque où nous en sommes, il n'y avait à Québec qu'une poignée d'hommes, moins de trente individus. Champlain procède à plusieurs expéditions pour reconnaître le pays ; on fait déjà le commerce des fourrures, mais personne encore ne cultive. En juillet 1617, Québec, toutefois, voit arriver son premier colon : Louis Hébert, un apothicaire de Paris, qui débarque avec sa femme, son fils et ses deux filles. Cet homme courageux se met résolument au travail, défriche puis retourne à la bêche un petit lopin de terre au sommet du rocher de Québec, et, dès l'année suivante, voit ses efforts récompensés, car la récolte est abondante.

En bas de la colline on a eu du succès également. Champlain, en 1618, constate ces progrès avec joie : « Je visitai, dit-il, les lieux, les labourages des terres que je trouvai ensemencées et chargées de beaux blés ; les jardins chargés de toutes sortes d'herbes, comme choux, raves, laitues, pourpier, oseille, persil, et autres herbes, citrouilles, concombres, melons, pois, fèves et autres légumes aussi beaux et avancés qu'en France, ensemble les vignes transportées et plantées..., bref le tout s'augmentant et accroissant à la vue de l'œil (1). »

Toutefois, en 1620, les bâtiments élevés primitivement étaient

(1) CARON : *La colonisation du Canada sous la domination française*, p. 3.

en piteux état. La pluie entraît de tous les côtés et ils menaçaient ruine (1). Ils étaient aussi devenus trop petits. En 1623, Champlain fit donc les plans de nouvelles constructions, et l'on se mit aussitôt à l'œuvre. Elles ne furent néanmoins terminées qu'en 1626. D'autre part, un petit fort avait été édifié au sommet du rocher en 1620. Abattu en 1626, il fut remplacé par un autre de plus grandes dimensions (2).

La colonie pendant ce temps a reçu un renfort intéressant. En 1615, étaient arrivés quatre Récollets. En 1625, viennent cinq Jésuites. Une chapelle a été élevée. La population, en outre, s'accroît. Elle est de 55 personnes en 1626. La ville de Québec commence à prendre tournure. En cette même année, la première concession de terre est faite à Hébert, et elle prend le nom de Saint-Joseph ou l'Epinay. Malheureusement, ce premier chef de famille canadien, ce premier colon qui fut aussi le premier seigneur de la Nouvelle-France, meurt le 25 janvier 1627, et Québec, en somme, n'est encore qu'un poste de traite.

Le 28 avril 1628, trois vaisseaux français se rendaient au Canada, emportant un grand nombre de colons, des provisions, du bétail, des matériaux de construction. C'était le premier effort sérieux accompli jusqu'à présent pour peupler et développer le pays. Malheureusement, la situation entre la France et l'Angleterre était très tendue depuis 1626, et un nommé Kirke, pensant que l'occasion était venue pour l'Angleterre de s'emparer du Canada, fit voile pour ce dernier pays et réussit à capturer les trois vaisseaux français (3).

Ce qui est encore plus malheureux pour l'avenir de la colonie naissante, Champlain, parce que les vivres étaient épuisés depuis le mois de mai 1629 et que les habitants ne vivaient que de racines et de fruits sauvages (4), doit rendre Québec aux Anglais le 19 juillet. Tout le monde, par suite, se rembarque, à l'exception de quelques familles. Heureusement, le Canada est rendu à la France en 1632.

Mais qu'a-t-on fait à Québec pendant l'occupation anglaise ?

(1) BIGGAR, *The early trading Companies of New-France*, p. 114.

(2) *Ibid.*, p. 121 et 127.

(3) *Ibid.*, p. 138 et 141.

(4) *Ibid.*, p. 144.

Rien ou à peu près. Aussi les bâtiments sont-ils de nouveau en ruines. Toutefois, dès le retour de Champlain qui, dans l'été de 1633, ramène avec lui 197 personnes, Québec se relève sous l'énergique impulsion de son chef : on répare, on défriche et on cultive. Depuis lors, la colonie ne cessera de prendre de l'extension, de se peupler et de s'étendre, bien que trop lentement.

D'abord, en juin 1634, Robert Giffard, un chirurgien, amène une trentaine de colons et s'installe avec eux à Beauport, près de Québec, où une seigneurie lui a été accordée. Voilà qui fait bien augurer de l'avenir, d'autant plus que le même Giffard amènera dans la suite d'autres colons. Aussi, M. Salone a dit de lui avec raison : « Le chirurgien de Mortagne est un des fondateurs de la colonie française du Canada. Avec une vingtaine de collaborateurs de cette activité et de ce désintéressement, le problème était résolu ; la Nouvelle France était peuplée (1). » Il n'en fut pas ainsi malheureusement !

En juillet 1634, d'autre part, le sieur La Virollette, conformément aux ordres de Champlain, construit sur le Saint-Laurent, en amont de Québec et à une centaine de kilomètres de là, un fortin qui donnera naissance à la ville de Trois Rivières. Ainsi commence dans le pays un deuxième noyau de colonisation.

Le 25 décembre 1635, Champlain meurt malheureusement, mais l'élan était donné et la colonie continue à progresser. La fondation du collège des Jésuites en 1635, l'arrivée des Ursulines et des Hospitalières en 1639, contribuent, sans nul doute, à son essor.

Un autre fait intéressant est celui-ci : Jean de Lauzon, le 15 janvier 1636, obtient la seigneurie de la Cité, sur la rive droite du Saint-Laurent. Cette concession marque évidemment un nouveau pas important dans la colonisation du pays ; car, désormais, les deux côtés du fleuve étant occupés, la population pourra s'étendre facilement.

Enfin, quelques années plus tard, un événement capital vint donner à la Nouvelle France un développement considérable. Il s'agit de la fondation de la ville de Montréal. En 1640, en effet, Le Royer de la Dauversière acquiert l'île de Montréal, forme la Société de Notre-Dame pour la coloniser, et, le 17 mai 1642, Paul

(1) SALONE : *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 57.

de Chomédy, sieur de Maisonneuve, s'y établit avec une cinquantaine de personnes. Désormais, le squelette, le cadre de la Nouvelle France, dans la partie qui formera plus tard la province de Québec, est entièrement constitué. Trois futures grandes villes ont pris naissance ; les habitants occupent les rives au nord et au sud du fleuve. Il ne manque plus au pays que des colons.

Ceux-ci viennent peu à peu. En 1642, par exemple, le Canada compte environ 400 habitants. N'oublions pas cependant qu'il y a 34 ans que Québec a été fondé ! On concède en outre un grand nombre de seigneuries, mais on défriche à peine et elles restent longtemps inoccupées, n'ayant d'existence, pour la plupart, que sur le papier. Néanmoins, l'arrivée en 1659 du premier évêque de la Nouvelle France, Mgr de Laval ; celle, en 1665, du régiment de Carignan Salières, provoquèrent chez les habitants une grande joie et contribuèrent, moralement autant que matériellement, au développement de notre colonie.

Celle-ci s'accroissait d'ailleurs par les naissances. Les familles canadiennes françaises ont toujours été extrêmement fécondes en effet, puisque 12 à 15 enfants constituent dans la province de Québec une moyenne. C'est ainsi que la Nouvelle France compte 2.500 habitants en 1663 et 3.215 en 1666. La population n'est pas restée oisive non plus ; car, en 1667, il y a 10.000 acres en culture. Ajoutons que le recensement, cette même année, mentionne 3.107 bêtes à cornes et 85 moutons.

Donc une étape décisive a été franchie, la plus difficile de toutes. La race française a définitivement pris pied en Amérique. Elle ne restera pas la maîtresse de cet immense territoire que constitue le Canada, mais elle s'incrusterait le long du Saint-Laurent et y conservera notre langue, nos traditions, nos mœurs, notre civilisation.

Malgré des difficultés et des obstacles sans nombre dont nous parlerons plus tard, le Canada connaît une prospérité relative grâce à Colbert et surtout à Talon qui est l'intendant de la Nouvelle France de 1665 à 1672. Non seulement celui-ci fait venir des immigrants et contribue à les établir dans le pays, il encourage encore les industries.

En 1673, la population est de 6.705 habitants et, en 1685, de 10.725. L'augmentation, sans doute, est sensible ; mais la Nouvelle

Angleterre en avait, à la même date, près de 200.000 (1) ! Quelle différence ! De plus, on compte à ce moment environ 24.000 acres en culture ; or, c'est à peine ce que contient aujourd'hui une seule paroisse de la province de Québec. La faute en est notamment au commerce des fourrures et au nombre excessif des coureurs de bois qu'il a suscité. En 1695, la Nouvelle France ne compte encore que 12.786 habitants. C'est dire les ravages énormes qu'ont causés les guerres avec les Indiens et les Anglais. Les pertes sont d'autant plus sensibles que l'immigration est désormais presque supprimée. Les champs, en outre, sont délaissés puisqu'il n'y a toujours que 24.000 acres en culture.

La description des seigneuries alors existantes et faite par l'ingénieur français Gédéon de Catalogne, en 1712, montre que quelques-unes seulement de ces seigneuries étaient peuplées et prospères. L'île de Montréal, appartenant aux Sulpiciens, celles des Jésuites, de Berthier, de Longueuil, de Champlain, de Batiscan, de Portneuf et de Beauport étaient parmi les plus développées à l'époque. Mais la plupart étaient à peine défrichées et certaines absolument désertes. Bien que plusieurs millions d'acres aient été déjà concédés, 50.000 seulement environ étaient cultivés (2). En 1714, le recensement indique une population de 18.964 individus. N'est-ce pas dérisoire après plus d'un siècle de colonisation ? Aussi le roi, en apprenant ce piteux résultat, décide-t-il, en 1716, qu'il ne sera plus distribué de seigneuries (3). Toutefois, les ordres donnés d'activer le défrichement du pays portent leurs fruits ; car, de 1720 à 1730, la superficie des terres déboisées fut plus que doublée (4). Par suite, la permission est à nouveau accordée, en 1731, de concéder des seigneuries (5). La situation, d'ailleurs, va en s'améliorant de plus en plus.

En 1734, la colonie renferme 37.716 habitants et il y a 142.069 acres cultivés. Les progrès cette fois sont sensibles. De plus, le nombre des animaux a aussi considérablement augmenté, puisqu'on enregistre alors 5.056 chevaux, 33.179 bêtes à cornes, 19.315 moutons et 23.646 porcs. La production des céréales, encouragée, atteint

(1) DUSSIEUX : *Le Canada sous la domination française*, p. 42.

(2) MUNRO : *Documents relating to the seigniorial Tenure in Canada*, p. LXXVI.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, p. LXXIX.

(5) *Ibid.*

des chiffres intéressants. La récolte de blé dépasse même parfois les besoins de la colonie et celle-ci exporte de la farine aux Antilles. Le lin, le chanvre, le tabac sont également cultivés avec succès au XVIII^e siècle. La pêche réussit dans le golfe du Saint-Laurent et dans le fleuve du même nom. A partir de 1737, on exploite les mines de fer de Saint-Maurice. Depuis le milieu du XVII^e siècle jusqu'à la conquête, un grand nombre de vaisseaux, dont plusieurs étaient d'assez forte taille, et des navires de guerre, furent construits à Québec. La Nouvelle France, de 1720 à 1750 traverse incontestablement une période de grande prospérité. Hélas ! l'ère des terribles calamités approche.

Le recensement de 1754 indique une population totale de 55.009 habitants. Les trois principales villes renferment respectivement : Québec, 8.001 habitants ; Trois Rivières, 808 et Montréal, 4.000. Au moment où notre pauvre colonie tombe aux mains des Anglais, elle compte à peu près 65.000 habitants. Tel était le bilan d'un siècle et demi d'efforts !

Voyons maintenant quels ont été ces colons qui ont peuplé le Canada (1).

Disons, tout d'abord, qu'ils étaient français. Dès 1627, Richelieu avait pris soin de stipuler que seuls les Français seraient autorisés à s'établir dans la colonie.

De plus, malgré l'opinion émise par certains auteurs, de Quatrefages notamment (2), malgré ce qu'ont pu penser quelques esprits romantiques, les preuves abondent que les unions entre Français et Peaux-Rouges furent extrêmement rares. La Mère Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines de Québec et qui vécut au Canada pendant 30 ans, l'a déclaré expressément et en a donné les causes (3). Il y eut au Canada, il est vrai, un certain nombre de métis d'Indiens, mais ces gens demeurèrent toujours dans le nord-ouest du pays, mêlés aux tribus sauvages, et n'ont donc rien de commun avec la population de la province de Québec qui, seule, nous intéresse ici.

D'autre part, les étrangers n'ont jamais été dans la Nouvelle

(1) Pour plus de détails sur les questions qui vont suivre, voir notre ouvrage : *Essai sur la mentalité canadienne française*, p. 9 sq.

(2) DE QUATREFAGES, *Histoire générale des races humaines*, II^e partie, p. 47.

(3) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres* t. II, p. 363, 364, 372 et 396.

France qu'en nombre infime. Quelques Anglais, faits prisonniers, s'y sont cependant installés et s'y sont fait naturaliser. En 1750, c'est à dire à la veille de la guerre de Sept ans, on n'en comptait toutefois que 33 dans tout le pays. Plus tard, il en sera différemment, bien entendu, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Combien de Français, donc, se sont-ils dirigés vers le Canada ? On s'accorde à donner le chiffre de 10.000 comme étant le plus près de la vérité. Ce sont, par conséquent, ces 10.000 hommes et femmes qui, par leur accroissement naturel et grâce à une fécondité exceptionnelle, ont formé ces 65.000 habitants, que la colonie renfermait au moment de la conquête.

Il fut admis pendant longtemps que les Canadiens français étaient tous des Normands. C'est assurément inexact, car beaucoup d'entre eux étaient originaires de Paris, de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou, du Poitou et de la Saintonge. En outre, les soldats qui furent licenciés venaient, sans doute, de toutes les régions de la France. Néanmoins, la population dans les 30 premières années fut, en effet, normande, puisque, sur un total de 296 émigrants, durant cette période, 178 étaient originaires de la Normandie ou du Perche tout voisin. De plus, les Normands étant installés et surtout acclimatés dans la Nouvelle France quand les autres colons sont arrivés, ils ont incontestablement, à cause de cela, influencé considérablement les nouveaux venus. Enfin, un certain nombre de soldats ou d'émigrants partis de Paris, étaient probablement normands. Quoi qu'il en soit, il est indispensable de noter que ce sont les Français de l'ouest et du sud-ouest qui ont peuplé la province de Québec.

Physiquement, ces Canadiens étaient non pas, comme on pourrait le croire, des individus tarés, mais, bien au contraire, des gens robustes et vigoureux. Tous les auteurs qui ont écrit sur le Canada d'alors, sont d'accord à ce sujet. Le rude climat et les fatigues inhérentes à toute installation dans un pays neuf, n'auraient pas permis à des gens débiles d'y subsister.

Au point de vue intellectuel, il va sans dire que l'immense majorité des colons était dépourvue d'instruction. Plusieurs, même, ne savaient ni lire ni écrire.

Au point de vue moral, il est sans doute vrai qu'un certain nombre de gens peu recommandables furent envoyés au Canada,

et que quelques-uns, même, étaient des prisonniers libérés. Mais les colons étaient en règle générale choisis avec soin. Les seigneurs et le clergé qui les recrutaient avaient, en effet, intérêt à ne prendre que les meilleurs sujets. On s'est souvent aussi mépris sur le compte de certains, et beaucoup d'auteurs ont rendu justice à la population canadienne, car les prisonniers n'ont jamais été qu'en petit nombre, et, pour la plupart, étaient des jeunes gens ayant en France mené une vie dissipée, des faux sauniers ou des braconniers, non des criminels et des bandits. Enfin, les brebis galeuses passées en Nouvelle France, au contact d'une population sérieuse, maintenue par la rigide discipline d'un clergé tout puissant, s'amendèrent rapidement et ne donnèrent lieu que bien rarement à des plaintes. Ceux qui se conduisaient mal étaient d'ailleurs bannis. On peut, par conséquent, conclure à ce sujet que les ancêtres des Canadiens français ont été en immense majorité des personnes tout à fait recommandables. Leur conduite irréprochable dans l'ensemble en est une preuve manifeste (1).

Qu'on ne croie pas, d'autre part, que seuls des miséreux aient consenti à s'expatrier au Canada. Chose remarquable, les Français émigrés là-bas appartenaient à toutes les classes de la société, constituant dans leur nouvelle patrie une France de dimension restreinte, certes, mais complète, socialement parlant.

Les nobles, poussés par le désir de combattre, d'acquérir de vastes domaines et de convertir les Indiens, y vinrent de bonne heure et en grand nombre, en trop grand nombre même, puisque, à cause de leur oisiveté traditionnelle, ils ne fournissaient que des officiers ou des fonctionnaires. A la cession, la colonie renfermait environ 200 gentilshommes chefs de famille.

La bourgeoisie, composée de négociants instruits, de médecins, notaires, etc., était assez nombreuse, elle aussi. Une certaine quantité de bourgeois et de nobles, profitant de l'autorisation qui leur était donnée par le traité de Paris de rentrer en France, quittèrent le Canada définitivement. Peu d'entre eux, néanmoins, retraversèrent l'océan.

Quelques milliers de soldats, envoyés pour défendre notre nouvelle possession, s'y marièrent et y demeurèrent comme colons ;

(1) Cf. G. VATTIER : *Essai sur la mentalité canadienne française*, p. 152 sq.

c'était là, évidemment, une population intéressante, ces hommes étant, de par leur profession, courageux et disciplinés.

Toutefois, l'élément principal, celui qui a vraiment constitué la grande majorité des habitants, c'est le paysan, le cultivateur. Les émigrants venaient en effet, nous l'avons vu, des régions agricoles de la France, et un pays neuf a surtout besoin, évidemment, de gens sachant travailler la terre. Quelques artisans, maçons, charpentiers, tailleurs, etc., passèrent aussi cependant dans la Nouvelle France où ils étaient, bien entendu, indispensables.

Il vint, enfin, au Canada une catégorie spéciale d'individus nommés « engagés » ou journaliers et domestiques, contraints de rester au moins trois ans dans le pays, ce qui les a fait parfois appeler « trente six mois ». Il est malheureusement impossible de savoir ni de quelles régions ils venaient, ni quel a été leur nombre, ni combien sont définitivement restés au Canada.

Quelques détails sur la mentalité des habitants sont ici indispensables.

Un fait capital, c'est que tous les émigrants étaient catholiques. En 1627, Richelieu, dans l'acte déjà cité plus haut, avait défendu aux protestants de se fixer au Canada. Bien plus, les Canadiens étaient tous profondément religieux, les chefs comme les plus humbles colons et même beaucoup plus fervents catholiques que les Français. Ceux qui arrivaient nouvellement dans le pays l'ont constaté. Cette vivacité de la foi tient chez eux à plusieurs causes. Elle est due d'abord à la dévotion des émigrants choisis, pour la plupart, par des membres du clergé. Le gouvernement, de son côté, a toujours contribué à développer le catholicisme dans la colonie. Les Compagnies elles-mêmes y voulaient une Église puissante. Voici, notamment, comment s'exprimait la Compagnie des Cent Associés : « Nous regardons comme une règle certaine que, pour former le corps d'une bonne colonie, il faut commencer par la religion. Elle est dans un État ce qu'est le cœur dans la composition du corps humain, la partie première et vivifiante... Aussi nous protestons... qu'en toutes rencontres nous la ferons présider aux destinées de la Nouvelle France. » La dernière cause est la plus importante : c'est l'influence du clergé. Celui-ci était tout-puissant ; or il faisait régner dans la colonie la plus grande austérité, et, grâce aux armes formidables, comme l'excommunication, qu'il employait,

maintenait partout une rigoureuse discipline. Il était, en outre, lui-même fort pieux, se montrait extrêmement zélé, bon et dévoué pour tous, vivait pauvrement, prêchait d'exemple, s'enfonçant dans la forêt pour convertir les Indiens, au prix de grandes fatigues et de souffrances inouïes, y trouvant la mort bien souvent. C'est le clergé surtout qui, après la cession, réussit à conserver aux Canadiens leur langue, leur foi, leurs lois, leurs coutumes et leurs traditions ; c'est lui, enfin, qui contribua à retenir au Canada tant de jeunes gens désireux, au *xix^e* siècle, de s'expatrier dans la République voisine. Or, ce rôle protecteur et éminemment bienfaisant du clergé, les Canadiens le connaissent et il lui en seront, à bon droit, éternellement reconnaissants. Ainsi s'expliquent la sympathie et la confiance que le peuple a pour ses prêtres, ainsi s'explique encore cette foi si vive dont nous avons parlé (1).

Il y eut, cependant, des protestants dans la Nouvelle France, mais il leur était défendu de pratiquer leur culte et d'y demeurer pendant l'hiver. Ils n'y furent jamais, d'ailleurs, qu'en très petit nombre. On en comptait dans la colonie une douzaine seulement en 1750. Plusieurs, enfin, s'étaient convertis au catholicisme. Par suite de l'exclusion des protestants, le Canada s'est assurément développé beaucoup moins vite qu'il aurait pu le faire ; mais les Canadiens se félicitent de ce que, grâce à cette interdiction, la Nouvelle France a été préservée des querelles religieuses.

En outre, les colons, même les seigneurs, ont toujours aimé et mené une vie calme, régulière, laborieuse, presque patriarcale. Leur existence a toujours été caractérisée par la simplicité et même parfois par la pauvreté, sans qu'il y ait eu, toutefois, misère et indigence. Toujours le Canadien fut frugal, économe, attaché au sol de ce pays devenu sa patrie, extrêmement gai et optimiste, hospitalier, bon, charitable, sociable, poli, fier, passionné pour les voyages, la chasse et les aventures. Très patient, extrêmement tenace, d'une énergie indomptable, il a lutté contre la forêt pour la défricher, abattant les arbres à la hache, ce qui constituait un labeur immense, la parcourant en dépit des distances, des fatigues, des dangers ; il a résisté au rude climat canadien, très froid en hiver, terriblement chaud en été ; il a lutté contre les Indiens et les An-

(1) Cf. G. VATTIER, *Essai sur la mentalité canadienne française*, p. 170 sq.

glais, faisant en toute occasion preuve d'une grande bravoure et d'une audace remarquable ; il a su enfin, en restant solidaire de ses compatriotes, garder sa religion, ses lois importées de France, sa liberté politique et sa langue.

Comme caractéristiques intellectuelles du peuple canadien signalons son intelligence ouverte et prompte, son goût de la logique, son amour de la parole et de la discussion, son bon sens, sa finesse d'esprit, son dogmatisme, son mysticisme, son traditionalisme, son idéalisme, ses tendances littéraires et artistiques plutôt que scientifiques, son esprit pratique, son goût de la moquerie et de la satire, sa superstition et son indifférence, autrefois du moins, pour l'instruction.

Les principaux défauts des Canadiens sont leur passion des liqueurs fortes, leur besoin incessant de changement qui les a faits trop se disperser, leur goût exagéré des aventures qui leur a donné des tendances à la paresse et leur a fait négliger les travaux agricoles, cependant mille fois plus utiles et plus profitables que la chasse et le commerce des fourrures, leur vanité et leur orgueil, particulièrement dans le costume et pour leurs chevaux, leur vantardise, leur amour des titres honorifiques, leur avarice, leur esprit chicanier, leur jalousie, leur médisance, leur esprit de routine, leur habitude de jurer et leur susceptibilité (1).

Ce qui précède nous permet de faire une intéressante comparaison entre l'état d'âme des Français et des Anglo-Saxons aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ces derniers avaient quitté l'Angleterre pour chercher fortune, mais la plupart pour jouir en Amérique d'une liberté religieuse qui leur était interdite dans leur patrie. Sans doute, comme nous le verrons plus loin, certains Canadiens s'exilèrent dans l'espoir de s'enrichir ou, du moins, de vivre plus à l'aise, toutefois le but de la majorité a été, sans contredit, de christianiser les sauvages et de fonder de l'autre côté de l'Atlantique une seconde France. Tandis, par conséquent, que les Américains étaient des hommes pratiques avant tout, cherchant des avantages personnels, les Canadiens se sont montrés des idéalistes et des sentimentaux. D'autre part, si les Américains avaient quitté l'Angleterre par force, en proscrits, la haine au cœur par conséquent, les habitants du

(1) Cf. G. VATTIER, *Essai sur la mentalité canadienne française*, p. 65 sq.

Canada, tout au contraire, s'en étaient allés volontairement, librement, parce que cela leur plaisait, gardant donc pour leur ancienne patrie une profonde affection.

Disons maintenant deux mots sur les Canadiennes. Elles n'étaient pas sans défauts, car elles avaient jadis trop de penchant pour l'eau de vie, étaient très avares, assez vaniteuses et coquettes, mais elles ont aussi fait preuve de sérieuses qualités, se montrant toujours des épouses affectueuses et dévouées, d'une bonté et d'une charité inépuisables, même envers les sauvages, économes, gaies, extrêmement fécondes. Il est à remarquer également qu'elles furent fort pieuses, intelligentes, instruites, bien élevées, pratiques en affaires, ayant bon goût, foncièrement morales malgré quelques affirmations contraires, courageuses, dures au travail, bien qu'on ait taxé certaines de paresse, et qu'elles se sont même parfois élevées jusqu'à l'héroïsme. Il n'est que juste de noter ici l'influence considérable exercée sur toute la colonie par un certain nombre de femmes distinguées comme M^{me} de la Peltrie, la Mère Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys. Arrivées presque dans les débuts, ayant vécu à la même époque, elles ont, à un moment décisif dans l'histoire de la Nouvelle France, contribué par leur conduite, leur enseignement, leur activité, leur talent d'organisation et leur esprit pratique, à donner aux habitants ces qualités morales que nous avons énumérées (1).

Avant de terminer ce chapitre, il nous faut parler de la façon dont se fit la colonisation sous le régime français, autrement dit du système employé pour concéder les terres. Au XVII^e siècle, chez nous, c'était la tenure seigneuriale qui était en vigueur ; elle fut donc tout naturellement importée dans la Nouvelle France parce qu'elle existait dans l'ancienne (2). De 1608 à 1760, il y eut un peu plus de 200 seigneuries d'accordées. La plus grande d'entre elles, à part l'île d'Anticosti, fut celle de Mingan, dans la région du Saguenay, donnée en 1661 à un nommé Bissot et qui renfermait 705.600 arpents. La plus petite n'était que de 50 arpents, mais la plupart en renfermaient plusieurs milliers (3). La superficie totale de ces

(1) Cf. G. VATTIER, *Essai sur la mentalité canadienne française*, p. 215 sq.

(2) MUNRO, *Documents relating to the seigniorial Tenure in Canada*, p. XIX.

(3) CARON, *La colonisation du Canada sous la domination française*, p. 86 sq.

seigneuries concédées avant 1760 était d'environ 10.000.000 d'acres (1).

Les concessions étaient faites en principe par le roi de France, mais en réalité elles l'ont été de la façon suivante : avant 1627, par le vice-roi de la Nouvelle France ; de 1627 à 1663, par la Compagnie des Cent Associés ; de 1664 à 1666, par la Compagnie des Indes occidentales ; de 1666 à 1674 par les intendants du pays, de 1674 à 1760, enfin, par les gouverneurs et les intendants conjointement (2).

Les seigneurs étaient tenus à certaines obligations dont voici les principales :

1^o Ils devaient « foi et hommage » au roi par l'intermédiaire de son représentant, c'est-à-dire le gouverneur, et se rendre pour cela une fois par an au Château Saint-Louis, à Québec, sa résidence.

2^o Ils avaient à fournir chaque année un « aveu et dénombrement », c'est-à-dire un état de leurs titres, de l'étendue de leur domaine, de leur maison, de leurs terres, des bâtiments qui y étaient construits, de leurs revenus, du nombre de leurs censitaires, etc. (3)

3^o Ils étaient obligés de tenir « feu et lieu » sur leur domaine (4).

4^o Les chênes se trouvant dans leur propriété étaient réservés pour la construction des navires du roi (5).

5^o En cas de découverte de mines, ils étaient tenus d'en aviser le gouvernement (6).

6^o Ils étaient contraints d'autoriser la construction de routes sur leur propriété (7).

7^o Ils ne pouvaient défendre la pêche dans l'étendue de leur domaine, excepté aux endroits qu'ils désiraient se réserver pour eux-mêmes (8).

8^o Ils devaient céder au roi le terrain nécessaire à l'érection de forts, baraquements, magasins, etc., et cela sans aucune indem-

(1) ISIDORE LEBRUN, *Tableau statistique et politique des deux Canada*, p. 89.

(2) MUNRO, *Documents relating to the seigniorial Tenure in Canada*, p. LXXXIII.

(3) *Ibid.*, p. 253.

(4) *Ibid.*, p. 254.

(5) *Ibid.*, p. 255.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*, p. 270.

nité, permettre en outre que le bois nécessaire à ces constructions et au chauffage soit prélevé chez eux⁽¹⁾.

9^o Défense absolue leur était faite de vendre des terres (2).

10^o En cas de vente de la seigneurie, l'acheteur devait payer, au roi le « quint », c'est-à-dire le cinquième de la somme versée, et aussi les « lods et ventes », autrement dit un douzième des lods et ventes que les habitants payaient eux-mêmes au seigneur. Il est nécessaire d'ajouter, toutefois, que le roi, pour le quint et les lods et ventes faisait aux seigneurs une réduction d'un tiers (3).

11^o Si le seigneur ne faisait pas défricher et cultiver ses terres d'une façon suffisante, on pouvait les lui reprendre (4). C'est ce qui fut fait, par exemple, le 10 mai 1741 pour une vingtaine de seigneuries (5).

12^o Le roi avait le droit de « retrait », c'est-à-dire qu'il pouvait dans les 40 jours qui suivaient la vente d'une seigneurie, la reprendre en remboursant à l'acheteur le prix payé ainsi que les frais encourus (6).

13^o Il était obligé de bâtir un moulin, faute de quoi n'importe qui avait le droit d'en construire un et de l'exploiter (7).

14^o Le seigneur était tenu de recruter des colons, de céder des terres à ceux qui lui en faisaient la demande (8), et celles-ci devaient avoir au moins un arpent de front sur 30 ou 40 de profondeur (9).

Ces terres étaient distribuées aux colons ou « censitaires » aux conditions suivantes :

1^o Ils payaient chaque automne au seigneur le « cens », soit un sou pour chaque arpent de front sur 40 de profondeur, et la « rente » ou un sou pour chaque arpent de superficie possédé. Cette

(1) MUNRO, *Documents relating to the seigniorial Tenure in Canada*, p. 270 et 315.

(2) *Ibid.*, p. 92.

(3) *Ibid.*, p. 178.

(4) Arrêts de Marly du 6 juillet 1711. *Ibid.*, p. 91 sq.

(5) *Ibid.*, p. 252.

(6) *Ibid.*, p. 314.

(7) Arrêt du 4 juin 1686. *Ibid.*, p. 61-62 et 320.

(8) Arrêts de Marly du 6 juillet 1711. *Ibid.*, p. 91.

(9) *Ibid.*, p. 315.

dernière était payable en argent, en produits ou bien partie en argent et partie en produits. Aux cens et rente s'ajoutaient quelques chapons ou une petite quantité de grains (1).

2° Ils devaient moudre leur grain au moulin du seigneur, et celui-ci en gardait un quatorzième (2). Toutefois cette obligation de moudre au moulin banal ne s'appliquait qu'au grain consommé par les habitants et leur famille (3).

3° Ils étaient obligés à quelques jours de « corvée » par an, trois ordinairement, rarement plus de six. De plus, le censitaire pouvait en être dispensé à la condition de payer 40 sous par jour de corvée imposé (4).

4° Quelques seigneurs se réservaient le droit de prendre sur le terrain des colons le bois et les pierres dont ils avaient besoin, leur défendaient de commercer avec les Indiens, s'assuraient un droit de pêche ou droit à un poisson sur 11 pris par les habitants, et le droit de chasse sur la propriété de leurs censitaires (5).

5° Quand une terre changeait de propriétaire par vente, le seigneur touchait du vendeur les « lods et ventes », soit un douzième du prix de la terre, mais habituellement les seigneurs faisaient grâce du tiers de la somme exigible (6).

6° Les censitaires étaient obligés de tenir « feu et lieu » sur les terrains à eux concédés, et ceux-ci, s'ils n'étaient pas mis en valeur, pouvaient être repris par le seigneur (7).

On voit donc que les obligations des censitaires étaient en somme fort légères, et ce régime qui a donné lieu à tant de plaintes justifiées en France, a, par contre, fort bien fonctionné au Canada. Le seigneur, en effet, avait tout intérêt à attirer des colons sur ses terres afin d'en toucher des revenus et à se montrer indulgent pour de pauvres gens aux prises avec les énormes difficultés qu'entraîne tout établissement nouveau. De plus, l'obligation pour les habitants

(1) MUNRO : *Documents relating to the seigniorial Tenure in Canada*, p. LXXXVII et 257.

(2) *Ibid.*, p. LXXXVIII. Le « droit de mouture » fut fixé au quatorzième par l'arrêt du 20 juin 1667. *Ibid.*, p. 320.

(3) *Ibid.*, p. 320.

(4) *Ibid.*, p. LXXXIX.

(5) *Ibid.*, p. LXXXIX et xc.

(6) *Ibid.*, p. LXXXVII et 258.

(7) Arrêts de Marly du 6 juillet 1711. p. 93-94. *Ibid.*,

de cuire leur pain au four banal n'a jamais existé au Canada (1). Les jours de corvée étaient aussi peu nombreux ! Le droit de pêche ou obligation de donner un poisson sur 11, n'était guère oppressif, étant donné les pêches miraculeuses que l'on a toujours faites dans le pays. De même, le seigneur n'avait aucune raison d'exercer le droit de chasse sur les terres de ses censitaires par suite de la présence, à proximité, des forêts immenses et giboyeuses. Il n'y eut donc presque jamais de contrainte de la part des seigneurs ni de récriminations du côté des censitaires. Ceux-ci, qui ne payaient d'ailleurs aucun impôt, jouissaient d'un système judiciaire et d'un régime administratif fort débonnaires, étaient conseillés et protégés par un clergé dévoué, vivaient par conséquent dans une certaine aisance et relativement heureux.

Une dernière question reste à résoudre : où la population s'est-elle installée ? S'est-elle disséminée dans tout le pays, ou s'est-elle, au contraire, concentrée en un certain point ? On constate qu'à part un petit nombre d'individus établis à la baie des Chaleurs, elle a occupé seulement les deux rives du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal. Cependant, à partir de Québec, sur la rive gauche, elle est descendue jusqu'à la Malbaie ; sur la rive droite, elle a atteint et même dépassé Rimouski. Mais tous ces établissements ont été faits en bordure du fleuve ; la colonisation s'étend à peine à quelques kilomètres à l'intérieur des terres. L'arrière pays, ou, comme disent les Anglais, le *back country*, reste absolument vierge, et le restera, nous le verrons, jusque vers le milieu du XIX^e siècle. Par contre, toute cette étroite bande colonisée de chaque côté du grand cours d'eau est assez peuplée et bien cultivée. De Montréal à Québec, par exemple, les propriétés s'étendent presque sans interruption, chacune d'elles constituée par un rectangle, et donnent l'impression d'un village qui, sur chaque rive, s'étendrait comme un long ruban entre les deux plus grandes villes de la Nouvelle France. Pourquoi maintenant cette disposition particulière en bordure du cours d'eau ? C'est évidemment à cause du Saint-Laurent qui offre pendant de longues années la seule voie de communication possible, l'été en canot et l'hiver en traîneau.

(1) MUNRO : *Documents relating to the seigniorial Tenure in Canada*, p. LXXXVIII et 320.

Telle est en gros l'histoire de la colonisation sous le régime français dans les limites où nous avons voulu nous borner. Le peuplement durant les 150 ans que dura la domination française fut donc extrêmement lent et se concentra sur les rives du Saint-Laurent. Que va-t-il se passer à partir de cette date, au point de vue qui nous occupe ?

CHAPITRE III

Le peuplement de la province de Québec sous le régime anglais (1760-1925)

Les concessions de terres de 1760 à 1763. — La tenure en franc et commun soccage. — La division du pays en cantons. — Arrivée des Loyalistes et des Acadiens. — La nouvelle population s'installe dans les cantons de l'Est. — Les gros propriétaires de cette même région. — Nombreuse immigration anglaise au Canada après 1815. — Très peu de colons cependant s'installent dans la province de Québec. — Augmentation du nombre des Canadiens français. — Raisons pour lesquelles ils restent cantonnés dans les anciennes seigneuries, au bord du Saint-Laurent. — Vers 1800, se trouvant trop à l'étroit, ils émigrent aux États-Unis. — Leur peur de s'angliciser. — Ils cherchent de nouvelles terres. Leur pénétration dans les « Bois Francs », au Saguenay, dans les Laurentides, la Gatineau, la péninsule de Gaspé, sur les bords du lac Saint-Jean, au Témiscamingue, dans la vallée du Saint-Maurice et dans l'Abitibi. — Immigration irlandaise. — Les étrangers venus après 1870. — Progression de la population. — Conclusion : marche lente mais continue de la colonisation depuis 1608.

Bien que les premiers Anglais venus au Canada à la suite de la guerre de Sept ans, aient été surtout des fonctionnaires et des marchands, la question de l'occupation des terres se posa naturellement dès les premiers jours de l'établissement du nouveau régime. Dans l'intervalle entre la conquête définitive du pays en 1760 et

le traité de paix de 1763 qui en faisait irrévocablement une colonie anglaise, le gouverneur Murray fit deux concessions de terres (1). Celles-ci furent accordées en 1762, et naturellement suivant la tenure seigneuriale, puisqu'il n'était pas encore certain, à cette époque, que le Canada ne resterait pas français.

On comprend facilement, toutefois, que les Anglais ne devaient pas aimer ce régime féodal et qu'ils allaient bientôt envisager un autre système pour fournir des terres aux émigrants de leur pays désireux d'habiter le Canada. Ce nouveau système, établi dès 1763, fut ce qu'on a appelé la tenure en franc et commun soccage. Voici en quoi il consistait : les terres distribuées étaient données gratuitement, sans redevance d'aucune sorte, mais les frais nécessités par l'arpentage ou délimitation des différents lots et par la délivrance des permis de propriété ou lettres patentes devaient être payés par le colon. On voit tout de suite quelle différence énorme il y avait entre ce régime et celui en usage sous la domination française. Il faut noter en outre que le régime seigneurial ne fut pas aboli à la conquête, les terres accordées auparavant restant sujettes aux anciennes lois (2), mais que la tenure nouvelle devait lentement contribuer à faire disparaître l'autre.

Avant 1763, nous l'avons vu, le pays était divisé en seigneuries. La nouvelle tenure nécessitait une division différente. Aussi le gouvernemen tanglais, dans ses instructions à Murray du 7 décembre 1763 dont nous avons parlé tout à l'heure, implanta, en dehors des seigneuries bien entendu, le système de la division du territoire en cantons ou *townships*, système qui a toujours prévalu depuis et est encore en usage à l'heure actuelle. Chaque canton était constitué par un bloc de territoire comprenant 61.600 acres dans les townships de l'intérieur et 67.200 dans ceux situés en bordure des rivières. Chacun de ces cantons était divisé en 7 parties, l'une d'elles réservée pour la Couronne, une autre pour le clergé protestant. Il restait donc 5 parties à distribuer entre les colons, soit 44 ou 48 mille acres. Cette étendue, à son tour, était partagée en petits lots de 200 acres de terres (3).

(1) BOUFFARD : *Origine de la propriété privée dans la province de Québec*, Annuaire statistique de Québec, 1915, p. 260.

(2) MUNRO : *Documents relating to the seigniorial Tenure in Canada*, p. XCIX.

(3) BOUCHETTE : *Description topographique de la province du Bas-Canada*, p. 252.

En 1771 cependant, le gouverneur Carleton avait reçu l'ordre de faire des concessions de terres en seigneurie si quelqu'un le désirait ainsi (1). C'est pourquoi une troisième concession de terre fut ainsi faite en 1788 à la Baie des Chaleurs (2).

Enfin, en 1791, la nouvelle constitution accordée au pays, stipulait que toutes les terres désormais concédées devaient nécessairement l'être en franc et commun soccage dans le Haut-Canada, aujourd'hui l'Ontario, et seulement si les concessionnaires le désiraient dans le Bas-Canada ; autrement dit, le régime nouveau était obligatoire dans l'Ontario et facultatif dans la province de Québec. En fait, à partir de 1791, toutes les concessions octroyées dans cette dernière province le furent suivant la nouvelle tenure. On n'enregistre que 5 concessions en seigneurie faites en 1823 et 1824. Nous obtenons donc un total de 8 concessions en seigneurie accordées sous la domination anglaise (3).

Parmi les premiers colons qui ont, après la conquête, cherché à s'installer dans la province, il faut mentionner les Loyalistes, ainsi appelés parce qu'ils étaient des Américains ayant combattu la révolution de 1775 et par conséquent restés loyaux à la Couronne d'Angleterre. Ces Américains ne voulurent pas demeurer sous le gouvernement de la nouvelle République ; parfois aussi, ils avaient été en butte à des tracasseries et même à des spoliations de la part des républicains. Ils se décidèrent donc à abandonner leurs propriétés et à passer au Canada. Environ 25.000 se fixèrent dans ce pays. Dès le début de la guerre, un certain nombre d'entre eux s'étaient installés non loin du lac Champlain, c'est-à-dire près de la frontière. En 1778, on les envoya à Yamachiche, près de Trois Rivières. La plupart s'étaient établis à Montréal même ou dans les environs. En 1779, on en comptait dans la province 853 (4). Lors de la paix signée en 1783 entre l'Angleterre et les États-Unis, d'autres vinrent se fixer en Nouvelle Écosse, dans le Nouveau Brunswick, à l'île du Prince Édouard et dans celle du Cap Breton, à l'est par conséquent, dans les provinces appelées aujourd'hui les

(1) BOUFFARD : *Origine de la propriété privée dans la province de Québec*, A. S. Q. 1915, p. 263.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) CARON : *La colonisation de la province de Québec*, p. 120-121.

provinces maritimes (1). En 1784, il y avait, d'après un recensement fait alors, 1581 Loyalistes dans la province de Québec (2).

Mais la question se posait de savoir où établir ces gens. Elle était fort importante. L'Angleterre, en effet, craignait à bon droit ses anciens sujets des États-Unis, qui pouvaient rallier les Canadiens français à leurs idées et lui faire perdre ainsi sa nouvelle colonie. Ils l'avaient déjà tenté, d'ailleurs, durant la guerre. C'est pourquoi le gouverneur Haldimand ne désirait pas installer ces nouveaux venus trop près de leur ancien pays. Il proposa donc de les diriger vers l'Ontario. En 1784, il en envoya 3.776 dans cette province (3). En outre, 208 parmi ceux qui étaient à Yamachiche allèrent les rejoindre en cette même année. A ce dernier endroit, il en resta fort peu. D'autres élurent domicile à Sorel, à Chambly, à Lachine, près de Montréal, à la Baie des Chaleurs et au lac Champlain (4). Il est malheureusement bien difficile de donner le nombre exact des Loyalistes installés définitivement dans la province ; d'abord, parce qu'il n'existe pas de statistique officielle ; ensuite, parce que beaucoup d'entre eux émigrèrent plus tard dans l'Ontario, enfin, parce qu'à partir de 1791, un certain nombre d'Américains, pour la plupart aventuriers, s'établirent dans le sud de la province, sans qu'on puisse les considérer comme de vrais Loyalistes. Ceux cependant qui s'étaient fixés tout à fait au sud, à la frontière, y restèrent en assez grand nombre, et, remontant plus au nord, peuplèrent peu à peu la région des Cantons de l'Est, située au sud du Saint-Laurent. Ces émigrés toutefois devaient être assez nombreux, puisqu'on créa, en 1787, un comité spécial composé de 6 membres pour s'occuper des nouvelles concessions, examiner les réclamations et faire l'arpentage des terres (5).

Les Acadiens, d'autre part, chassés de la Nouvelle Écosse en 1755, vinrent au nombre de quelques milliers s'installer aussi dans la province de Québec, en particulier à la Baie des Chaleurs et dans les Bois Francs. Un certain nombre d'Anglais étaient venus également des Iles Britanniques, et quelques soldats libérés s'étaient

(1) CARON : *La colonisation de la province de Québec*, p. 121.

(2) *Ibid.*, p. 125.

(3) *Ibid.*, p. 124.

(4) *Ibid.*, p. 125.

(5) *Ibid.*, p. 133-134.

faits agriculteurs. En 1815, les guerres napoléoniennes étant finies, beaucoup d'officiers et de soldats anglais furent licenciés. Qu'en faire ? L'Angleterre les poussa à émigrer, sa situation économique étant peu brillante à l'époque. Ils ne vinrent toutefois qu'en petit nombre dans le Bas-Canada, arrêtés sans doute par la rigueur du climat. La plupart en effet allèrent soit aux États-Unis, soit dans le sud de l'Ontario plus chaud, soit enfin dans l'Afrique du sud. Sur près de 40.000 émigrants passés au Canada de 1817 à 1820, on constate qu'une centaine de familles seulement s'établirent dans la province de Québec (1).

La majorité de ces nouveaux Canadiens s'installa de préférence dans les Cantons de l'Est parce que le climat y était moins rigoureux que sur la rive nord et le sol apparemment plus riche. En 1819, les colons établis dans cette partie du pays étaient au nombre d'environ 27.000 (2). Enfin, prévoyant que le Canada ne tarderait pas à se développer considérablement, et que les terres par conséquent, dans un délai plus ou moins long, y acquerraient une grande plus value, des spéculateurs se présentèrent afin d'obtenir de vastes concessions. Malgré la loi de 1791 qui interdisait à une famille de posséder plus de 1.000 acres, d'immenses étendues furent concédées dans cette région à des particuliers ou à des compagnies.

Mais que sont devenus, dira-t-on, les colons français ? Après la conquête, ruinés, désolés, abandonnés à eux-mêmes, ils étaient retournés sur leurs terres dans leurs seigneuries. Là, par suite de leur seule fécondité, ils avaient considérablement augmenté en nombre. C'est pourquoi, en 1790, la population de la province atteignait le chiffre de 161.311 habitants dont la très grande majorité étaient des Canadiens français.

Si l'on demande maintenant pourquoi les Canadiens français n'avaient pas suivi le mouvement général qui portait les Anglais vers les Cantons de l'Est, voici les principales raisons de leur abstention.

1^o Le gouvernement anglais, qui voulait s'emparer du pays,

(1) CARON : *La colonisation de la province de Québec sous la domination anglaise*, A. S. Q., 1922, p. 367.

(2) CARON : *La colonisation du Canada sous le régime anglais*, A. S. Q., 1921, p. 537.

préférerait naturellement réserver les terres nouvelles pour les Loyalistes et ses propres colons, ceux qu'on appelait les anciens sujets. Il ne faisait donc rien pour encourager les Canadiens français à gagner ces régions encore incultes.

2^o Les autorités avaient bien pensé un moment à mettre des Canadiens français dans les Cantons de l'Est, pour servir de barrière entre la nouvelle République et le reste du Canada ; mais certains les soupçonnaient d'être encore plus infidèles que les Loyalistes. L'idée ne fut donc pas mise à exécution (1).

3^o Les Canadiens français, d'ailleurs, ne cherchaient pas à s'en aller ; car la place ne manquait pas dans les anciennes seigneuries. Celles-ci comprenaient en effet 10.000.000 d'acres environ ; or, en 1784, par exemple, il n'y en avait guère qu'un million et demi en culture. Pourquoi partir dès lors ?

4^o Les Canadiens, de plus, préféraient demeurer dans les seigneuries où ils vivaient tous ensemble comme une grande famille, sous la direction et la protection du clergé, plutôt que d'aller se mélanger aux nouveaux venus dont quelques-uns leur étaient hostiles, dont il différaient d'ailleurs par la religion, dont ils ignoraient aussi complètement la langue.

5^o Essentiellement traditionalistes, habitués de longue date à ce régime seigneurial, lequel, loin d'être pour eux un obstacle, un système exécré, constituait au contraire une protection, ils le préféraient de beaucoup à celui adopté par l'Angleterre, et qui, comme toute nouveauté, leur apparaissait dangereux. Certains, même, croyaient y voir un moyen caché de les dénationaliser et de leur faire abandonner leur religion à laquelle ils sont si fortement attachés.

6^o Ces seigneuries, toutes situées au bord du fleuve, étaient, à cette époque, infiniment préférables aux terres de l'intérieur, car le Saint-Laurent offrait aux habitants une magnifique voie de communication, tandis que les nouveaux territoires se trouvèrent pendant longtemps totalement dépourvus de routes.

7^o Dans le système seigneurial, la terre était obtenue sans déboursier un sou ; avec la nouvelle tenure, au contraire, il fallait payer certains frais.

(1) *Rapport du congrès de colonisation de 1898*, p. 104.

8° Enfin, la plus grande partie des terres au sud du Saint-Laurent avait été rapidement accaparée par quelques spéculateurs, comme nous l'avons déjà mentionné, et celles situées dans le nord leur paraissaient inhabitables.

Ainsi s'explique qu'au commencement du XIX^e siècle, la population canadienne française n'avait pas quitté les rives du Saint-Laurent, à l'exception de quelques établissements sur les bords de la rivière Richelieu, au sud-est de Montréal, où la petite ville de Saint-Hyacinthe avait été fondée en 1772, et du côté de la Beauce, au sud-est de Québec, le long de la rivière Chaudière.

Les Canadiens français vivaient heureux et satisfaits, le pays étant prospère. Ils commencèrent néanmoins vers 1800 à se trouver un peu à l'étroit, car les terres, divisées entre les nombreux enfants, devenaient insuffisantes pour les faire vivre. De là résultera une crise terrible : l'émigration de beaucoup de jeunes gens aux États-Unis. De plus, les étrangers établis dans le Canada constituaient pour nos anciens compatriotes un envahissement dangereux par ses conséquences, à cause de leur langue, de leur religion et de leurs coutumes différentes.

Mais pendant longtemps les chefs canadiens français ne comprirent pas l'imminence du péril. Ils étaient alors occupés à lutter soit à la Chambre, soit dans la presse, pour conserver à leur race les droits qui leur avaient été accordés et obtenir plus de libertés. Si quelques esprits envisageaient déjà les conséquences de ce mouvement d'immigration et de cet envahissement continu, ils formaient une infime exception et ne pouvaient que peu de choses par conséquent. L'attention générale était portée ailleurs. Gare au réveil !

En 1820, bon nombre de Canadiens français avaient cependant ouvert les yeux sur ces problèmes. A cette époque, il fut pour la première fois question du Nord, c'est-à-dire de toute la région située sur la rive gauche du Saint-Laurent. Des personnes qui avaient parcouru ces territoires encore couverts de forêts et complètement inhabités en dehors de la lisière du fleuve, déclarèrent qu'il y avait là d'immenses régions parfaitement colonisables, où le climat n'était pas plus froid que dans les parties déjà peuplées, et où les terres semblaient parfaitement propres à la culture. On mentionna surtout la région du lac Saint-Jean comme particulièrement avantageuse, à cause notamment des facilités de communication par le

golfe du Saint-Laurent et la rivière Saguenay qu'on pouvait remonter jusqu'à une grande distance sans trop de peine. Les missionnaires, les coureurs de bois, les explorateurs l'avaient jadis bien connue, mais depuis on avait oublié ce qui en avait été dit. On manquait de renseignements à son sujet. Un monde nouveau pouvait s'ouvrir à la colonisation. De magnifiques possibilités étaient offertes aux Canadiens français dans une partie déserte de leur province. Le Nord, le grand Nord, le Nord immense, avec ses forêts vierges, son sol si riche, pays des lacs, des rivières aux innombrables chutes d'eau, séjour favori du gibier de toute espèce, pouvait devenir leur propriété s'ils le voulaient. Les Anglais avaient peuplé le sud, les Cantons de l'Est. Les Canadiens français allaient-ils s'emparer du Nord ?

Nous sommes arrivés à un moment décisif dans l'histoire de la colonisation de la province de Québec depuis 1763. Jusqu'ici nous avons vu les Canadiens relégués le long du Saint-Laurent, les Anglais concentrés au sud du fleuve, à l'exception de quelques familles des deux races séjournant sur les bords de la Baie des Chaleurs et y vivant de la pêche. Il est temps d'agir pour les Canadiens français. Ceux-ci commencent alors à comprendre qu'il leur faut s'étendre dans leur pays, que l'agriculture est possible en dehors des rives du Saint-Laurent, que le Nord, particulièrement, peut et doit être la région qui leur appartiendra en propre s'ils le désirent. Aussi allons-nous assister à un formidable mouvement colonisateur qui ne s'arrêtera plus.

Dès avant 1830, quelques Canadiens français avaient pénétré dans la région située au sud du Saint-Laurent entre Trois-Rivières et Québec pour y chasser (1). Cette contrée, constituant une portion des Cantons de l'Est, était appelée par eux les « Bois Francs ». Plusieurs même s'étaient risqués à s'y établir. Mais, en raison des obstacles considérables, il n'y avait là que quelques isolés. Vers 1832 cependant, un nommé Leclerc s'y était établi et prospérait. L'exemple, comme toujours, est contagieux. Quelques autres le suivirent, n'emportant avec eux pour toute richesse qu'un sac de provisions sur leur dos et une hache sur leur épaule. En 1835, il sont 6 établis dans cette région. Qu'était-ce que cela, dira-t-on ?

(1) MAILHOT : *Les Bois Francs*, t. I, p. 17.

C'est vrai, mais l'élan était donné. Les défrichements avaient commencé, les grains semés avaient, dans cette terre vierge, produit une abondante et superbe récolte. Le bruit s'en répandit au loin. Tout le monde se mit à parler des Bois Francs. En 1840, la région comprend 1.100 habitants ; en 1850, 6.115 ; en 1860, 10.055 (1). A partir de 1840, l'invasion progressive des Cantons de l'Est par les Canadiens français prit donc des proportions considérables, et bientôt, grâce à l'énergie des habitants, à la proximité des États-Unis et aux nombreuses voies de communication ouvertes dans cette région, une réelle prospérité succéda à la primitive misère. Les grossières cabanes faites de troncs d'arbres disparurent peu à peu et firent place à de petites maisonnettes qui, un jour, furent elles-mêmes abandonnées pour de belles et confortables demeures. Déjà en 1867, cette contrée était l'une des plus riches de la province. Devenue fort peuplée, elle essaima à son tour et fournit par exemple des colons à la région de la Matapédia. D'autre part, les immigrants anglais cessèrent d'y venir, attirés davantage par l'Ontario et surtout par les riches plaines de l'Ouest canadien. Bien plus, les colons d'origine britannique déjà installés dans les Cantons de l'Est, furent à leur tour séduits par la propagande faite en faveur du grand Ouest, et, nullement désireux de rester parmi les Canadiens français qui les envahissaient, émigrèrent peu à peu, laissant la place aux nouveaux arrivants. Le résultat fut donc que ces derniers s'emparèrent progressivement de cette région d'abord uniquement habitée par des Anglais. Dès 1836, le nombre des Canadiens français était supérieur à celui des Canadiens anglais (2), et de nos jours, ils forment environ les 3/4 de la population de ces cantons.

Inutile de dire qu'il n'y a plus maintenant de colonisation à faire dans cette partie du pays, toutes les terres étant occupées. Néanmoins, il y existe des étendues plus ou moins considérables que des propriétaires ont gardées jusqu'à présent couvertes de forêts. Étant donné la situation avantageuse de ces terrains, le gouvernement les échange pour d'autres. C'est pourquoi on les désigne sous le nom de « Terres d'échange ». La superficie de ces propriétés

(1) MAILHOT : *Les Bois Francs*, t. I, p. 463.

(2) *Le guide du colon français au Canada*, 1886, p. 31.

ainsi ramenées dans le domaine public atteint, en chiffres ronds, 80.000 acres situés au centre et à l'est de cette région.

L'émigration vers le nord se produisit également vers la même époque et ne tarda pas à être considérable. Elle se porta d'abord vers le Saguenay qui offrait, nous l'avons vu, des facilités au point de vue des communications. Des chantiers s'y établirent en 1837 pour exploiter les immenses forêts qui couvraient cette région (1), et la première scierie est construite en 1838 à Tadoussac (2). Les bûcherons, à temps perdu, allaient commencer un peu de culture ; ils allaient en outre frayer la route à de vrais colons qui ne tarderaient pas à les suivre pour y créer des établissements durables. En 1840, deux familles viennent tenter la chance sur ces terres sauvages, mais appelées à un si grand avenir (3), et d'autres s'empressent de les imiter. Le mouvement était donné ; il n'allait plus s'arrêter, et, en 1845, la population de la région était déjà estimée à 3.000 habitants (4).

Aux environs de 1830 également, la population canadienne française s'éloigne du fleuve vers les Laurentides. En 1832, est fondé Saint-Jérôme à 30 milles de Montréal (5). On était encore bien peu éloigné des centres sans doute, vraiment aux portes de la ville en somme ; en outre, la colonisation progressait bien lentement dans cette direction ; car, en 1840, Saint-Jérôme ne comptait encore que 2 ou 3 maisons et un moulin (6). Mais il y avait là en germe une idée féconde, et le mouvement en avant de ce côté devait développer, dans les années suivantes, une immense région d'autant plus intéressante qu'elle se trouvait tout près d'une cité qui elle-même était appelée à prendre un essor considérable et à devenir la ville la plus importante de tout le Canada. En 1868, en effet, la paroisse de Saint-Jérôme renfermait 8 à 900 habitants (7). Enfin et surtout, quel que soit le nombre de colons installés dans les régions nouvellement ouvertes, c'était autant d'hommes de plus que l'on conser-

(1) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 88 sq, 101 et 105.

(2) *Ibid.*, p. 81.

(3) *Ibid.*, p. 30.

(4) *Ibid.*, p. 114.

(5) LABELLE : *Pamphlet sur la colonisation dans la vallée d'Ottawa*, p. 1.

(6) *Ibid.*, p. 2.

(7) BUIES : *Au portique des Laurentides*, p. 30.

vait dans la mère patrie ; c'était autant d'individus en moins qu'on empêchait de traverser la frontière, perdus à tout jamais pour la plupart, victimes de cette émigration incessante qui ôtait au Canada tant de ses enfants qu'on a pu la qualifier de « chancre » (1).

C'est d'un peu plus tard que datent les premiers établissements dans la Gatineau. La rivière Ottawa était connue depuis fort longtemps, il est vrai ; car, sous la domination française, on passait par là pour se rendre dans l'Ouest, aux Grands lacs. En outre, Hull, située en face d'Ottawa, sur l'autre rive, avait été fondée en 1800 par Philémon Wright, un marchand de bois. Le district enfin comptait, dès 1827, 2.488 habitants, et Aylmer, à quelques milles à l'ouest de Hull avait été fondée en 1830 (2). Néanmoins, la région de la Gatineau ne fut guère colonisée avant 1845, et Drapeau a pu dire qu'en 1841, « cette vallée était le pays le plus sauvage, le plus inaccessible, le plus solitaire du Bas-Canada » (3). De nos jours, la Gatineau renferme environ 30.000 habitants.

Quant à la région située à l'ouest de la ville d'Ottawa, le long de la rivière du même nom, la colonisation n'y a commencé qu'aux environs de 1860, et la future capitale du Canada n'était encore, peu avant cette époque, qu'un chantier, avec ça et là quelques petits champs, quelques jardins et quelques maisonnettes (4).

La partie du pays connue sous le nom de péninsule de Gaspé, située à l'est de la province et au sud du Saint-Laurent, entre Lévis, ville bâtie en face de Québec, et la Baie des Chaleurs, s'était peuplée elle aussi, mais fort peu, pour des raisons que nous étudierons plus tard. Quelques Acadiens, un certain nombre de Loyalistes et de Canadiens français s'y étaient fixés au XVIII^e siècle. En 1860 et les années suivantes, des Acadiens venus de l'Ile du Prince Édouard s'établirent au fond de la Baie des Chaleurs et fondèrent la paroisse de Saint-Alexis (5). Des Norvégiens, au nombre de 400, s'installèrent également dans la même région, mais la plupart émigrèrent dans

(1) LABELLE : *Pamphlet sur la colonisation dans la vallée d'Ottawa*, p. 18.

(2) DRAPEAU : *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada*, p. 340.

(3) *Ibid.*, p. 322.

(4) BUIES : *L'outaouais supérieur*, p. 105.

(5) ROUILLARD : *La colonisation dans les comtés de Témiscouata, etc.*, p. 79.

la suite (1). La colonisation dans cette partie reculée de la province de Québec a donc été très lente. Bien mieux, certains de ses habitants la quittèrent pour se diriger notamment vers le lac Saint-Jean. Aujourd'hui, la population de cette immense péninsule est encore très clairsemée, à l'exception des rives du fleuve fort peuplées à cause des pêcheries ; et, fait digne d'être noté, elle est extrêmement cosmopolite. On y trouve en effet des Canadiens français, des Écos-sais, des Irlandais, des Américains, des Acadiens, des descendants des Loyalistes, etc... Environ 275.000 personnes vivent actuellement dans cette vaste région.

Pendant ce temps de nombreux colons se dirigeaient vers le Saguenay et gagnaient même le lac Saint-Jean. En 1848, on en voit quelques-uns qui ont atteint l'extrémité sud-est de ce lac (2). L'année suivante, des habitants de l'Islet et de Kamouraska gagnent le Nord également (3). L'abbé Hébert, avec 44 hommes, s'installe à la même époque sur les bords du Saguenay, entre Chicoutimi et le lac Saint-Jean (4). Hébertville était fondée. Après avoir défriché tout l'été et fait quelques chemins, ces pionniers rentrèrent chez eux à l'automne. En 1850, ils repartirent, achevèrent les travaux les plus urgents, et 14 d'entre eux y passèrent l'hiver. C'était la première fois qu'on hivernait dans la région (5). Celle-ci se peupla assez vite grâce aux naissances et aux nouveaux venus, puisque, 10 ans après Hébertville comptait 700 habitants (6). En 1861, les colons avaient atteint les rives du lac, du côté sud-ouest, et la ville de Chambord, à la jonction de la voie ferrée qui à l'ouest se dirige vers Roberval et à l'est se rend à Chicoutimi, était fondée en 1864. L'année suivante, on trouvait déjà quelques colons installés à l'extrémité ouest du lac. Les habitants, on le voit, avaient progressé depuis Chicoutimi, marchant vers le nord-ouest en suivant les rives du Saguenay, et, après avoir gagné le lac, en longeaient la rive sud-ouest. Vers 1879, les habitations atteignaient l'extrémité nord-ouest de cette immense nappe d'eau ; la partie nord voyait, en 1888, arriver

(1) ROUILLARD : *La colonisation dans les comtés de Témiscouata*, etc., p. 142.

(2) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 190.

(3) *Ibid.*, p. 191.

(4) *Ibid.*, p. 195.

(5) [PILOTE] : *Le Saguenay en 1851*, p. 92.

(6) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 201.

ses premiers colons ; quelques années plus tard, la civilisation s'étendait sur tout son pourtour. C'était le résultat de la ligne de chemin de fer. Buies, journaliste canadien français spécialisé dans les questions de colonisation, a dit à ce propos : « Tous les yeux se tournèrent de ce côté. Des clubs de chasse et de pêche se formèrent aussitôt à l'envi les uns des autres, des terres se défrichèrent, des exploitations nouvelles s'établirent, des endroits absolument inconnus devinrent familiers à tous les esprits, en même temps que s'y groupaient des centres naissants (1) ». Depuis lors, bien entendu, cette fertile partie de la province de Québec n'a fait qu'augmenter comme population. En 1924, toute la région du Saguenay et du lac Saint-Jean comptait un peu plus de 100.000 âmes. Les chefs lieux sont Roberval avec 2.000 habitants et Chicoutimi qui en a 9.000.

En 1863, commencent les défrichements dans la Mattavinie. Les deux paroisses de Saint-Michel et de Saint-Zénon y furent alors fondées. En 1908, elles renfermaient, la première 850 habitants, et la deuxième 650 (2). Comme on le voit, la colonisation a bien peu progressé dans cette contrée, en dépit de la proximité de Montréal.

Une autre région avait, malgré la distance, attiré elle aussi l'attention des promoteurs de la colonisation. Nous voulons parler du Témiscamingue, situé tout à fait à l'ouest de la province. Vers 1865, quelques familles avaient été s'installer auprès de la mission que les Pères Oblats avaient fondée, en 1863, sur les bords du lac Témiscamingue, pour venir en aide aux sauvages. Mais jusqu'en 1885, la colonisation dans cette région si lointaine et si dépourvue de communications, ne fut l'œuvre que de quelques isolés. A cette époque, les colons commencèrent à se fixer sur la rive est du grand lac. Détail intéressant à noter, un certain nombre de Français achetèrent des terrains à cet endroit, notamment le grand géographe Reclus et un ingénieur Lucien Bonaparte Wyse (3). En 1887, environ 400 personnes avaient élu domicile au Témiscamingue. Depuis, de nouveaux colons n'ont cessé de se diriger de ce côté. Comme les

(1) BUIES ; *Le Chemin de fer du lac Saint-Jean*, p. 32.

(2) PELLAND ; *La Mattavinie*, p. 10 et 11.

(3) *Colonisation du lac Témiscamingue*, p. 22 sq.

autres parties du pays, dont nous avons si rapidement fait l'histoire du peuplement, celle-ci continue à se développer, quoique lentement, puisqu'en 1924, elle ne renfermait que 13.000 habitants. Elle est divisée en une trentaine de cantons et a pour chef lieu Ville Marie, gros village de 1.200 âmes. On y trouve des écoles, un hôpital, des hôtels, une scierie, des médecins, des avocats, des notaires, etc. En plusieurs endroits existent des manufactures, des beurreries et des fromageries.

La vallée du Saint-Maurice avait été explorée de très bonne heure, et des forges y avaient été installées dès 1737. Mais, jusqu'en 1830, elle ne renfermait guère que des chantiers pour l'exploitation des forêts, à cause de la nature du sol extrêmement accidenté. A 15 milles au nord de Trois Rivières, le pays était encore complètement sauvage. Vers 1880, on fonda les Grandes Piles (1) ; mais la colonisation n'a fait que très peu de progrès dans cette direction, puisque La Tuque, en 1895, ne comptait encore que 50 habitants (2). Dans ces dernières années, en raison de l'exploitation des forêts, la population a bien augmenté. La Tuque, par exemple, avait 5.603 habitants en 1921.

Enfin, la dernière région qui ait été ouverte à la colonisation est celle de l'Abitibi. C'est en 1912 que ce *dernier né* de la colonisation a vu arriver ses premiers habitants. Mais le mouvement fut dès l'abord considérable, puisqu'en 1914, on y recensait 951 personnes. En 1920, 50.000 acres environ y étaient déjà en culture, et elle renfermait 11.823 habitants. A l'heure actuelle, l'Abitibi divisé en une cinquantaine de cantons, comprend 35 paroisses et une population d'environ 20.000 âmes. Là, du moins, on a marché à pas de géant. Le village de Rouyn par exemple, né en 1924 à la suite de la découverte de mines d'or, comptait en juin 1926 environ 1.500 habitants. Le chef lieu de la région est Amos, bourg de près de 3.000 habitants. On trouve déjà dans l'Abitibi une société d'agriculture, des cercles agricoles, des sociétés coopératives, des couvents, des écoles, des banques, des scieries, des beurreries et fromageries, un palais de justice, des médecins, des notaires, etc. (3).

(1) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 389.

(2) *Ibid.*, p. 401.

(3) MAGNAN, *Le Nord-ouest de la province de Québec*, passim.

La statistique suivante permettra de se rendre compte des contrées vers lesquelles les colons se sont dirigés de préférence dans ces dernières années. De 1912 à 1922, 64 nouvelles paroisses ont été créées. Or elles se répartissent comme suit :

Abitibi	18
Lac Saint-Jean.....	12
Rimouski.....	12
Sud-est de Québec	10
Nord de Montréal.....	9
Témiscamingue.....	3

C'est donc le Nord et la Péninsule de Gaspé qui actuellement sont les régions favorites.

Mentionnons, avant de terminer, une forte immigration irlandaise dans la province à partir du milieu du XIX^e siècle, et la venue incessante, depuis 1870, de nombreux étrangers de diverses nationalités. Mais tous ces nouveaux venus ont gagné de préférence les villes qui sont ainsi devenues forcément cosmopolites, ou, s'ils ont été dans les campagnes, n'ont pas tardé à être pour la plupart assimilés par les Canadiens français, parlant leur langue, adoptant leur religion et leurs coutumes.

Devenue province séparée, sous le nom de Bas-Canada, en 1791, la province de Québec actuelle n'a pas cessé de croître en population, puisque, n'ayant à cette époque qu'environ 150.000 habitants, elle en renferme aujourd'hui 2 millions et demi. N'oublions pas non plus que, sur ce nombre, environ 2 millions sont des Canadiens français, 350.000 des Anglais, et le reste, c'est-à-dire une centaine de mille seulement, des Indiens, des Européens ou des Asiatiques arrivés dans ces 50 dernières années.

En conclusion, ce qui, d'une façon générale, caractérise donc le peuplement de la province de Québec depuis l'origine, c'est la lenteur de la colonisation. Peu à peu cependant, à pas comptés pour ainsi dire, celle-ci a remonté le cours des rivières, s'est répandue progressivement dans toute la province, a gagné jusqu'au Nord lointain, faisant tache d'huile lentement mais continuellement, remplaçant la forêt primitive par des champs cultivés qu'ont

fertilisés les sueurs de milliers de hardis colons, donnant à la patrie canadienne une importance et une prospérité de plus en plus grandes, ouvrant sans cesse à la civilisation de nouveaux territoires seulement parcourus jadis par l'Indien et les bêtes féroces.

CHAPITRE IV

Les causes de la colonisation

Raisons pour lesquelles les Français ont émigré au Canada avant 1763. — Idéal national et religieux. — La situation sous la domination anglaise. — L'exode des Canadiens français à partir de 1820. — La désertion des campagnes. — Les départs dans l'Ouest et aux États-Unis. — Principales causes de cet exode. — Ceux qui restent dans la province et vont dans les régions de colonisation. — Causes de ce mouvement. — Les Canadiens français ont toujours été essentiellement des cultivateurs. — Les dangers résultant de leur séjour dans les villes américaines. — Le point de vue national. — Maintien de leur fécondité. — La lutte contre l'anglicisation. — Le maintien du catholicisme. — Le développement de la race française en Amérique. — Ces mêmes raisons subsistent actuellement. — Preuve de l'importance capitale de la colonisation pour les Canadiens français.

Nous voulons, dans ce chapitre, rechercher les motifs ou les mobiles qui, sous la domination française, ont poussé nos anciens compatriotes à émigrer au Canada, et plus tard, après la conquête de ce pays par l'Angleterre, ont incité leurs descendants à se répandre peu à peu dans la province, à la vouloir peupler dans toute son étendue.

Le problème, avant 1763, est des plus simples. Tandis que dans la plupart des colonies, la majorité des immigrants a toujours eu en vue le désir de s'enrichir ou de vivre, au point de vue politique

ou religieux, plus librement que dans leur propre patrie, dans la Nouvelle France il en fut tout autrement. Certains Français, assurément, n'hésitèrent pas à traverser l'Atlantique pour faire un commerce des plus avantageux, grâce aux animaux à fourrure prodigieusement nombreux alors dans les forêts du Nouveau-Monde, ou pour y jouir d'une vie plus large et sans nul doute plus indépendante, ou enfin poussés par l'attrait de la nouveauté et leur goût des aventures. Ils ne furent néanmoins que des exceptions. L'immense majorité des colons, fussent-ils nobles, bourgeois ou paysans, passèrent au Canada dans le but d'y fonder une nouvelle patrie, sorte de prolongement de l'ancienne, et dont la prospérité, un jour, ajouterait encore aux gloires et à la richesse de leur France aimée. En même temps, étant tous extrêmement religieux, ils désiraient voir leur pays d'adoption préservé avec soin de tout élément anti-catholique, et convertir à leur foi les nations indiennes qui peuplaient les régions où désormais s'écouleraient leur existence et celle de leurs descendants.

Ainsi donc, c'est en se plaçant à un point de vue essentiellement national et religieux que cette poignée de Français, au *xvii^e* siècle, ne craignit pas de s'exiler pour toujours et d'aller constituer, bien loin au-delà des mers, un nouveau berceau de leur race dont la mère patrie pût un jour être fière.

Nous allons voir que ces deux raisons, sous la domination anglaise, ont été encore fortement agissantes chez les jeunes générations, bien que mêlées à quelques autres motifs d'un tout autre ordre.

Il a été dit précédemment que, vers 1820, c'est-à-dire plus de 200 ans après la fondation de Québec, la population canadienne française occupait toujours les terres situées en bordure du Saint-Laurent. A ce moment toutefois, elle se met à abandonner les anciennes seigneuries. Un exode commence qui est une sorte d'exil, même quand il ne s'agit pas de quitter le territoire de la patrie et de passer dans un pays étranger. Les uns gagnèrent les villes de la province de Québec, d'autres diverses provinces du Canada, d'autres enfin les États-Unis. Cette désertion des campagnes ne saurait être mise en doute par suite des statistiques. Voici en effet les proportions entre la population rurale et la population urbaine de la province dans ces dernières années :

ANNÉES	POPULATION RURALE	POPULATION URBAINE	PROPORTION POUR CENT	
			POPULATION RURALE	POPULATION URBAINE
1871	959.171	232.345	80.5	19.5
1881	1.047.923	311.104	77.1	22.8
1891	988.820	499.715	66.4	33.5
1901	994.833	654.065	60.3	39.7
1911	1.038.934	966.842	51.8	48.2
1921	1.038.128	1.323.071	44.0	56.0

Ainsi donc, dans les trente dernières années, la population rurale a augmenté de 49.308 habitants seulement, tandis que les villes s'accroissaient de 823.356 individus. Or, nous savons que l'augmentation de la population des campagnes québécoises s'est élevée à beaucoup plus de 50.000 en trente ans, étant donné la fécondité extraordinaire des familles canadiennes françaises. Nous n'ignorons pas d'autre part, que l'immigration étrangère, dans les villes de la province de Québec, a été bien loin d'atteindre le chiffre de 800.000 personnes pendant la même durée. La conclusion suivante s'impose par conséquent : au Canada français, comme ailleurs, les campagnes se vident au profit des villes. Qui plus est, pour la première fois dans l'histoire de la province, le chiffre de la population urbaine l'emportait, en 1921, sur celui de la population rurale, fait capital et gros de conséquences.

Plus redoutable encore était l'exode aux États-Unis. Ce pays, par suite de sa proximité, de son climat plus doux, de l'accroissement prodigieux de sa population, de son étonnante prospérité et de son besoin sans cesse grandissant de main-d'œuvre, a naturellement exercé une fantastique attraction sur les Canadiens français et l'exercera longtemps encore sans doute. Les Américains les recherchent d'ailleurs, car ils font généralement d'excellents ouvriers, sérieux et travailleurs. L'exode, commencé vers 1830, prit surtout de l'ampleur à partir de 1840 et n'a jamais cessé depuis. Aucune statistique précise ne peut être fournie, indiquant le nombre de Canadiens français passés aux États-Unis, mais il n'est certainement pas exagéré de dire que, depuis un siècle, un million et demi d'entre eux ont traversé définitivement la frontière, en

quête de beaux salaires, allant chercher fortune sous un ciel plus clément.

L'abbé Chartier écrivait en 1871 : « Il ne se passe guère une journée sans que l'on voie des familles entières s'embarquer pour les États-Unis. Partout on n'entend parler que de gens qui émigrent ou qui se proposent d'émigrer. Que voit-on, en parcourant nos campagnes ? Des maisons fermées, des terres abandonnées de leurs propriétaires. Chaque famille pleure quelqu'un de ses membres dont elle est privée. La jeunesse, cet espoir de la patrie, a presque totalement disparu. On dirait que la guerre a exercé ses ravages et porté la désolation au sein de nos belles paroisses (1). »

Cet exode continue toujours, prenant une ampleur considérable aux heures de crise. Ne dit-on pas que, depuis 1920, il y a plus de 100.000 Canadiens français qui ont traversé la frontière ! Du 1^{er} avril 1922 au 1^{er} avril 1923 seulement, 1.500 familles sont parties pour les États-Unis. De juin 1923 à juin 1924, 42.245 Canadiens français ont émigré. Quel épouvantable fléau représente pour la province de Québec cette désolante émigration !

Tous les chiffres que nous venons de donner ne sont déjà que trop éloquents à cet égard. Que dire de ceux-ci montrant comment le nombre des propriétaires ruraux ne cesse de diminuer ?

ANNÉES	NOMBRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
—	—
1891	217.061
1911	204.616
1920	143.958
1921	142.017
1922	137.775 (2)

Une des causes principales de cette désertion des campagnes a été que la place, jusque dans les premières années du XIX^e siècle, n'avait pas manqué dans les vieilles paroisses ; que, dès lors, les enfants devenus grands et chefs de famille, s'installaient tout naturellement près de leurs parents qui pouvaient les aider et les conseil-

(1) CHARTIER : *La colonisation dans les Cantons de l'Est*, p. 55.

(2) LOUIS D. DURAND : *L'émigration aux États-Unis*, dans : *L'Action française*, mars 1924.

ler. Mais, un moment vint où les terres trop divisées, partagées et repartagées à chaque génération nouvelle, ne suffirent plus à faire vivre les nombreux enfants issus des prolifiques ménages. Certains donc devaient s'éloigner.

Le néfaste système de colonisation adopté jadis dans la province de Québec, ou plutôt l'absence, pendant longtemps, de toute organisation en faveur de la colonisation, a été une autre cause importante du départ des jeunes Canadiens dans les grands centres ou aux États-Unis.

Ajoutons encore l'attrait des villes, ce que peut comporter de désagréable la vie à la campagne pour un jeune homme ignorant l'existence et facilement trompé par ce qui brille, la crise commerciale et industrielle qui succéda aux guerres napoléoniennes, l'encombrement des carrières libérales, les troubles de 1837, et nous aurons les motifs essentiels de l'exode signalé à l'intérieur de la province ou en dehors d'elle.

Nous devons cependant faire encore mention des deux motifs suivants. Si les Canadiens français ont émigré dans l'ouest du Canada, c'est que la culture y est plus facile, puisque dans cette région de prairies, il n'y a pas de défrichement à faire, et en outre parce que l'Ouest, progressant à pas de géant à cause de l'arrivée en masse des immigrants, permettait de réaliser des bénéfices beaucoup plus considérables. Sans avoir joué un rôle très important, la découverte des mines d'or de la Californie en 1849 et du Klondyke en 1897, a néanmoins déterminé le départ définitif de bon nombre de Québécois. On voit par suite que tous ces motifs ont été d'ordre économique.

Un grand nombre de Canadiens français se répandirent toutefois dans la province de Québec et augmentèrent singulièrement, nous l'avons vu, la superficie des territoires occupés. Une deuxième colonisation de cette province se produisait. Quels buts poursuivaient-ils ? Quels arguments aussi faisait-on valoir pour garder à proximité ceux qui désiraient quitter la province ?

Le Canadien français a toujours été par essence un cultivateur. Même les soldats licenciés et établis sur les terres sous la domination française, étaient rapidement devenus d'excellents colons, apportant dans leur nouveau métier les qualités d'énergie, d'ordre et de régularité acquises par eux dans leur précédente carrière. La

vigueur des Canadiens français en général, leur endurance aux fatigues, le fait qu'ils savent se contenter de peu, les rendent particulièrement propres au défrichement, à « faire de la terre », suivant leur expression.

Dès lors, était-il sage et avantageux pour eux de gagner les grandes villes, surtout celles des États-Unis, afin d'y devenir ouvriers dans les usines ? Quelques-uns pouvaient s'y enrichir, du moins y gagner une honnête aisance, et c'est ce qui se produisit en effet, mais beaucoup n'y pourraient certainement pas réussir et compromettraient gravement leur santé, étant habitués à vivre au grand air, dans la paix des champs et avec une nourriture saine. Pour la masse, c'était une existence bien misérable, bien triste, qui l'attendait, dépourvue de cette liberté, de cette indépendance qui caractérisent la vie du paysan, surtout dans la province de Québec, sans compter les aléas des grèves ou des chômages. Que deviendraient ces malheureux ? Le retour au pays natal ne serait peut-être plus possible, et, au lieu de l'existence simple mais sûre du campagnard, le paupérisme se glisserait parmi eux, exercerait ses terribles ravages, provoquant en particulier cette décadence morale qui en est si souvent la conséquence.

La raison nationale n'était pas, on le conçoit, la moins puissante. Pourquoi, disaient ces jeunes gens, n'exploiterions-nous pas une terre, nous aussi, puisque des Anglais et des Américains viennent s'installer chez nous et y prospèrent ? Sommes-nous plus sots et moins habiles que ces étrangers ? Ne vaut-il pas mieux rester parmi nos frères, dans notre riche patrie qui en vaut bien une autre, qui est même préférable à beaucoup, puisque la place ne nous manque pas et que nous pouvons y vivre comme l'ont fait nos ancêtres ? C'est de nous qu'il dépend que notre province soit prospère et heureuse. Travaillons ; ce n'est ni la force ni le courage qui nous manquent ; colonisons à outrance ; emparons-nous du sol, de ce sol qui nous appartient puisque nos aïeux s'y sont installés les premiers et nous l'ont légué, arrosé de leurs sueurs et de leur sang. Il y a là un héritage que nous n'avons pas le droit d'abandonner, que nous devons transmettre à nos enfants, et nous serions des lâches si nous le laissions tomber entre les mains d'une race étrangère.

N'est-ce pas non plus un fait reconnu que le paysan canadien

a plus d'enfants que l'ouvrier des villes ? Comment les Canadiens français ont-ils peuplé le Canada sous la domination française, sinon par la fécondité extraordinaire de leurs familles ? En outre, depuis la conquête jusqu'au *xix^e* siècle, ce qui a fait notre force, affirmaient avec raison les Canadiens restés fidèles à leur patrie, ce qui nous a permis de conserver notre langue, notre religion, nos coutumes, c'est précisément notre nombre. Rester à la campagne, c'était donc, pour les Canadiens, développer à coup sûr la population et assurer par là même leur avenir ; gagner les grandes villes, c'était non seulement dépeupler la province, en lui ôtant ses habitants les plus jeunes et peut-être les plus énergiques, c'était encore diminuer fatalement cette fécondité qui avait préservé leur race de toute atteinte, c'était consommer leur absorption par un milieu étranger et si différent du leur.

Tant de peines subies, tant de luttes soutenues pour se préserver de l'anglicisation n'allaient-elles donc aboutir, en effet, qu'à une misérable capitulation ? Tous ces étrangers, anglo-saxons ou autres, établis dans la province de Québec, constituaient un envahissement dangereux. Ne fallait-il pas aussi contrebalancer l'influence grandissante de ces provinces de l'ouest du Canada nouvellement ouvertes à la colonisation et où accouraient des masses d'étrangers plus ou moins hostiles, avides de réussir à tout prix, susceptibles un jour de les noyer politiquement, de les étouffer sous une civilisation et des mœurs dont leurs sentiments les écartaient ? Heureusement pour l'avenir de notre race en Amérique, les jeunes Canadiens français ne cessèrent d'entendre « la voix de Québec ! » Non, ils n'abandonneraient pas leur chère patrie. La race française se devait à elle-même, pensèrent-ils, de se développer dans ce domaine que la Providence leur avait assigné. Canadiens français ils avaient été jusque-là, Canadiens français ils resteraient toujours. Et cette langue qui leur était si chère parce qu'elle est une partie de leur âme, cette langue apprise sur les genoux des aïeules, que leurs ancêtres avaient si bien su conserver en dépit de toutes les difficultés, des embûches préparées ou suscitées, et du voisinage constant d'un idiome différent, pouvaient-ils dans un moment d'égarement, la laisser se corrompre, disparaître peu à peu, jusqu'à ce qu'un jour ils en arrivassent à un oubli complet ? C'était inadmissible. Il leur fallait rester dans leur patrie bien aimée

pour éviter d'aussi désastreuses conséquences. Comme l'a dit le curé Labelle dont nous parlerons longuement plus tard : « Chaque pas fait dans la forêt par le défrichement est une conquête qui fortifie nos droits, nos institutions et nos lois (1). »

Mais, de toutes les raisons qu'on invoquait auprès des jeunes gens pour les retenir ou qu'ils se donnaient à eux-mêmes pour ne pas s'éloigner, la plus forte sans contredit, fut celle qui touchait à leurs sentiments religieux. N'était-il pas de l'intérêt de la religion catholique, comme de la patrie, que leur groupe se fortifiât et devînt puissant par le nombre ? Ils étaient entourés de protestants, et dans les États-Unis ceux-ci dominaient sans conteste. Dès lors, en émigrant dans ce pays ou à Montréal, au contact d'une religion étrangère, ils risquaient de perdre leur foi. En demeurant au contraire tous réunis dans les territoires encore déserts qu'ils pouvaient coloniser, non seulement ils garderaient intacte cette foi de leurs ancêtres qui leur tient tant à cœur, mais encore ils demeureraient fidèles à la mission que la Providence leur a, d'après eux, depuis longtemps assignée : travailler à l'extension du royaume de Dieu, convertir le plus possible de ces étrangers qui les entouraient, réaliser en Amérique ce que leurs aïeux avaient fait jadis : répandre les œuvres de Dieu. *Gesta Dei per Francos !*

N'était-il pas possible un jour, même, de donner la main aux Acadiens à l'est et aux quelques groupements de Canadiens français établis dans l'ouest, voire même à leurs frères devenus Américains, mais restés catholiques et français, afin de faire du Canada un territoire où prévaudraient leur langue, leurs lois, leurs coutumes et surtout leur religion ? Aussi les Canadiens disent que « Jean-Baptiste (2) doit hâter le pas à travers la province du Nouveau Brunswick pour aller baiser la main d'Évangéline, et servir dans le Témiscamingue et l'Abitibi de soldats de liaison entre Québec et la province voisine d'Ontario. »

Le lecteur peut maintenant comprendre pourquoi, si tant de Canadiens français malgré tout émigrèrent aux États-Unis, la plupart, s'armant de courage, quittèrent le village natal le sourire aux lèvres, avec leurs provisions sur le dos et la hache sur leur

(1) LABELLE : *Considérations générales sur l'agriculture*, p. 10.

(2) Nom populaire désignant les Canadiens français.

épaule, pour s'enfoncer dans les forêts où devaient bientôt prospérer leurs descendants, où allait, pour ainsi dire, naître une seconde fois une contrée appelée à de grandes destinées et à demeurer aussi semblable que possible à la Nouvelle France.

Ces mêmes raisons subsistent intégralement de nos jours et subsisteront longtemps encore sans doute.

Quelques textes, enfin, montreront clairement combien la colonisation, dans le courant du XIX^e siècle, a préoccupé certains esprits qui y ont vu, avec raison, une question de vie ou de mort pour la race française en Amérique.

Sir Georges Cartier disait par exemple à Montréal, en 1855 : « La population ne suffit pas à constituer une nationalité ; il lui faut encore l'élément territorial. La race, la langue, l'éducation et les mœurs forment ce que j'appelle un élément personnel, national. Mais cet élément devra périr s'il n'est pas accompagné de l'élément territorial. L'expérience démontre que, pour le maintien et la permanence de toute nationalité, il faut l'union intime et indissoluble de l'individu avec le sol. Canadiens français, n'oublions pas que, si nous voulons assurer notre existence nationale, il faut nous cramponner à la terre. Il faut que chacun de nous fasse tout en son pouvoir pour conserver son patrimoine territorial. Celui qui n'en a point doit employer le fruit de son travail à l'acquisition d'une partie de notre sol, si minime qu'elle soit. Car il faut laisser à nos enfants non seulement le sang et la langue de nos ancêtres, mais encore la propriété du sol. Si plus tard on voulait s'attaquer à notre nationalité, quelle force le Canadien français ne trouvera-t-il pas pour la lutte dans son enracinement au sol ? Le géant Antée puisait une vigueur nouvelle chaque fois qu'il touchait la terre, il en sera ainsi de nous (1). »

Buies, en 1889, ne s'exprimait pas autrement : « La colonisation... est l'œuvre par excellence, l'œuvre vitale, et elle seule peut nous assurer une prospérité normale, solide et durable. En elle est, en effet, le fondement de notre édifice national. L'établissement de nos régions les plus favorisées est la base même de notre développement. C'est uniquement par l'expansion de notre race que nous arriverons à poser sur le sol de l'Amérique un pied ferme,

(1) TASSÉ : *Discours de Sir Georges Cartier*, p. 55.

et à l'y maintenir en dépit de tous les assauts. Il faut que le petit peuple franco-canadien s'accroisse et se fortifie sur son propre sol, s'il veut faire une concurrence au moins égale, sinon victorieuse, aux races scandinave, teutonne et anglo-saxonne qui débordent à flots pressés sur le continent américain. Il faut coloniser, nous répandre comme une marée montante dans l'est de l'Amérique britannique afin de contrebalancer l'Ouest colossal (1). »

Et c'est pourquoi M. Perrault, Ministre de la colonisation de la province de Québec, disait en 1919 : « La colonisation a été l'œuvre du passé, elle doit être l'œuvre de l'avenir. » « La première condition de notre force, a-t-il encore déclaré, est l'enracinement profond au sol de la province (2). »

On ne saurait nier par conséquent combien, à toutes les époques de son histoire, la colonisation a été pour la province de Québec un problème d'importance capitale. Au XIX^e siècle particulièrement, on l'a résumé en ces deux expressions lapidaires qui ont fait fortune : « Restons chez nous », et « emparons-nous du sol. »

(1) BUIES : *L'Outaouais supérieur*, p. 20-21.

(2) MAILHOT : *Les Bois Francs*, t. III, p. 60.

CHAPITRE V

Les obstacles à la colonisation

Raisons du lent développement du pays sous la domination française. — Petit nombre des émigrants. — Distance de la France. — Dangers de la traversée. — Conditions de l'existence au Canada. — Manque d'aide de la France, des compagnies et des gouverneurs. — Exactions de certains fonctionnaires. — Rôle des missionnaires. — Obstacles divers. — Les guerres incessantes et meurtrières. — Éparpillement des colons. — La situation sous la domination anglaise. — Conséquences matérielles de la guerre de Sept ans. — Départ de quelques nobles et bourgeois. — Manque d'aide de la part du gouvernement. — L'accaparement des terres. — Préférence donnée au commerce du bois. — Terres non arpentées pendant longtemps. — Manque de voies de communications. — Conséquences. — Service de la colonisation non organisé. — Procédés défectueux. — Restrictions. — Causes dépendant du pays. — Peu d'immigrants. — Difficultés du défrichement. — Le climat, les moustiques et les incendies de forêts. — Causes dépendant des individus. — Raisons de beaucoup d'échecs. — La routine. — Les préjugés. — Le désir du changement. — Conséquences de l'exode vers les villes et de l'émigration aux États-Unis. — Nombre infime des rapatriés. — Conclusion.

Ce qui frappe avant tout dans le développement de la Nouvelle France, c'est, avons-nous dit, la lenteur du peuplement. Le nombre des habitants ne s'est augmenté en effet que bien lentement, et Louis XIV s'étonnait avec raison, en 1673 et en 1676, de ce que le pays ne renfermait que quelques milliers d'âmes (1). En 1763, d'au-

(1) CARON : *La colonisation du Canada sous la domination française*, p. 22.

tre part, c'est-à-dire à la cession, le Canada n'avait que 65.000 habitants. Quelles ont donc été les causes d'un pareil état de choses ?

Tout d'abord le nombre des émigrants français dans notre colonie de l'Amérique du nord a été extrêmement faible. On l'évalue, nous le savons, à une dizaine de mille. Cette faible émigration est assurément due, en partie du moins, à la population elle-même. Le Français n'a jamais abandonné sa patrie qu'à regret. C'est presque aussi vrai aujourd'hui qu'autrefois. Quitter son pays, son coin de terre, sa famille, ses amis, abandonner des habitudes ancestrales, voilà qui, pour lui, est un vrai crève-cœur, contrairement à l'Anglais capable de s'habituer partout, de vivre heureux même isolé, de reconstituer son *home* sous n'importe quelle latitude.

Le Canada d'ailleurs, était bien loin. Que d'aventures à courir, que de dangers à affronter, surtout à cette époque, pour aller de France en Amérique ! La traversée durait deux mois environ. De plus, les tempêtes, les pirates, les brumes de Terre-Neuve, les épidémies que l'on risquait de contracter à bord, constituaient un épouvantail pour la grande majorité des nôtres. Et c'est sans doute pour cette raison que les premiers habitants du Canada ont été des Normands, c'est-à-dire des gens plus audacieux, plus hardis que leurs compatriotes.

Les conditions générales de l'existence dans le pays où il s'agissait de fonder un nouveau foyer, n'étaient pas non plus sans arrêter bien des individus. Devait-on s'installer dans une contrée à la température douce, où le gain était facile et la population indigène particulièrement accueillante ? C'était tout le contraire qui existait. Il s'agissait d'une contrée au climat rude, aux hivers longs et rigoureux, aux étés brûlants, nécessitant pour y vivre un travail acharné et des efforts incessants, où les autochtones voyaient d'un très mauvais œil l'arrivée de ces hommes blancs qui s'emparaient progressivement du territoire dans lequel jusqu'alors ils avaient régné en maîtres absolus. Le long et rude hiver, en gelant le Saint-Laurent, ne permettait en outre de communiquer avec la France que durant l'été. Comme l'a dit M. Hanotaux : « Jamais corps d'enfants perdus fût-il plus lointain, plus exposé, plus abandonné (1) ! » L'immense forêt qui séparait alors le Canada de la Nouvelle Angle-

(1) GARNEAU : *Histoire du Canada*, t. I, préface, p. ix.

terre rendait difficiles également les communications entre ces deux pays. On peut donc imaginer dans quel isolement vécurent les Canadiens français jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Avouons-le, il n'y avait dans le Canada d'alors rien qui pût tenter même des jeunes gens énergiques.

Le gouvernement y était également pour beaucoup. En premier lieu, il ne tenait pas à envoyer au loin beaucoup de Français, craignant en effet de dépeupler le pays, si une émigration nombreuse avait lieu ; il redoutait surtout de se voir un jour privé des armées dont il avait besoin pour les guerres incessantes et meurtrières qu'il estimait indispensables. S'occupait-il beaucoup, d'ailleurs, de peupler la Nouvelle France, d'en faire un grand pays ? Par à coups, de temps en temps, oui ; d'une façon suivie et méthodique, non.

Les Canadiens se sont plaints à maintes reprises et avec raison de ce que la France n'avait pour ainsi dire rien fait pour eux, afin de les aider, de les secourir. Un de leurs historiens contemporains, Sulte, a dit par exemple, au sujet de la reddition de Québec en 1629 : « Cinquante malheureux prisonniers ramenés sur la côte d'Europe par des navires anglais, représentaient les débris d'une avant garde qui était allée se sacrifier au bénéfice de la France sur des plages lointaines, sans avoir été ni secourue ni même applaudie (1). » Il ajoute : « Trois cents soldats, quelques fortins sur le fleuve, deux ou trois coups hardis portés au cœur du pays des Iroquois, il n'en fallait pas davantage pour sauver le Canada ; mais la Cour absorbée par les intrigues, le Cardinal de Mazarin aux prises avec la noblesse, la guerre aux frontières, faisaient bien aisément oublier une centaine de pauvres familles perdues dans les forêts lointaines du Nouveau-Monde (2). » Un autre historien canadien français, Garneau, s'exprimait ainsi à ce propos : « On versa des torrents de sang, on dépensa des millions pour des parcelles de territoire en Europe, tandis qu'avec quelques milliers de colons, avec les hommes tués dans une seule des batailles de Condé ou de Luxembourg, on se serait assuré à jamais la possession d'une grande partie de l'Amérique. Les guerres de Louis XIV ont-elles eu le résul-

(1) SULTE : *Histoire des Canadiens français*, t. II, p. 37.

(2) *Ibid.*, p. 149.

tat immense de la colonisation anglaise ? Quel regret d'avoir perdu un monde qu'il aurait été si facile d'acquérir, un monde qui n'eût coûté que les sueurs qui fertilisent les sillons et créent aujourd'hui les empires (1) ! » Rien n'est plus juste, il faut le reconnaître.

Comme, d'autre part, on ne s'occupe pas de faire voyager les colons confortablement, et qu'ils restent sans appui dans la colonie, beaucoup meurent en route, ou, livrés à eux-mêmes, une fois arrivés à destination, restent pauvres. Et que fit Louis XV, pendant la guerre de Sept ans, pour préserver le Canada du flet que l'Angleterre peu à peu resserrait autour de lui ? Bien mieux, il ne paie pas aux malheureux Canadiens français ce qu'il leur doit ; il les laisse aux mains de leur vainqueur sans argent, sans vivres suffisants, dénués de tout, souffrant physiquement et moralement.

Les nombreuses compagnies organisées au XVII^e siècle pour s'occuper du Canada, au lieu de venir en aide aux colons, n'ont qu'une unique préoccupation : gagner le plus d'argent possible dans le plus bref délai. Coloniser, c'est-à-dire transporter des habitants dans la Nouvelle France, les installer, les soutenir pécuniairement et moralement, les aider à défricher et cultiver, c'est là le moindre de leurs soucis.

Un exemple à ce sujet est bien caractéristique. Quand Hébert, ce premier colon canadien dont nous avons parlé, demanda à la Compagnie de Champlain de partir au Canada, la Compagnie accepta très volontiers, lui offrit de l'entretenir ainsi que sa famille pendant deux ans et de lui donner 200 écus par an pendant trois ans. Alors Hébert vendit la maison qu'il possédait à Paris et partit avec sa famille pour Honfleur. Arrivé là, la compagnie ne lui offrit plus que 100 écus. En outre, il devait signer un engagement par lequel :

1^o Lui, sa femme, ses enfants et son domestique seraient au service de la Compagnie pendant trois ans, ce qui faisait de lui un employé et non un colon.

2^o Au bout de trois ans, il serait autorisé à cultiver du tabac, du blé, etc., mais à la condition de vendre ses produits à la Compagnie et aux prix en cours dans la métropole.

3^o Il ne s'occuperait pas de faire le commerce des fourrures.

(1) GARNEAU : *Histoire du Canada*, t. I, p. 186.

4^o Il servirait la Compagnie comme apothicaire sans être rétribué.

Hébert ne pouvant à ce moment retourner à Paris, il fut bien obligé d'accepter ces conditions (1), mais y avait-il là vraiment de quoi encourager d'autres Français à suivre son exemple ?

Les gouverneurs, de leur côté, sont trop souvent des soldats, des explorateurs, et non point des administrateurs. Au lieu de développer économiquement le pays, ils vont toujours plus loin chercher des terres à découvrir et passent une grande partie de leur temps à guerroyer contre les sauvages. Peut-on ainsi fonder des empires prospères et durables ? Sulte a dit avec infiniment de raison : « La page que nos découvreurs et fondateurs de l'Ouest ont écrite, nous a coûté bien cher (2). »

Qui plus est, l'incapacité de Louis XV a naturellement sa répercussion dans la colonie. Faut-il en effet faire mention de ces administrateurs qui, comme le fameux intendant Bigot, au moment où la Nouvelle France agonise, fournissent aux habitants des marchandises de mauvaise qualité et à des prix exorbitants, passent une partie des nuits à danser, à banqueter et à jouer ?

Il n'est pas jusqu'aux missionnaires eux-mêmes qui, par l'exclusivité du but qu'ils poursuivaient, n'aient nui au progrès du pays. Que cherchaient-ils en effet ? Gagner à la religion catholique le plus possible d'adeptes, christianiser les Indiens et non créer une colonie. Les Jésuites étaient beaucoup plus préoccupés de leurs missions que du sort du pays, et, s'ils s'occupaient des habitants, c'était beaucoup plutôt pour assurer leur pouvoir temporel parmi eux que pour les aider vraiment dans leur tâche. Sulte s'est ainsi exprimé sur ce sujet : « [On avait eu au Canada deux objets] : la conversion des indigènes et l'établissement de colons français. Pourquoi avoir abandonné l'un et l'autre au contrôle des Jésuites, qui eurent grand soin de rejeter dans l'ombre les cultivateurs, la vraie sève du pays (3) ? » Le même auteur va jusqu'à dire : « C'est à croire, vraiment, que le pays n'existait que pour satisfaire aux besoins des missionnaires (4). »

(1) BIGGAR : *The early trading Companies of New France*, p. 105.

(2) SULTE : *Histoire des Canadiens français*, t. V, p. 21.

(3) *Id.* t. III, p. 138.

(4) *Ibid.*

Les conditions matérielles ne favorisaient guère non plus l'expansion du pays. C'est d'abord la main d'œuvre qui fait défaut dans tout le cours du XVII^e siècle ; or l'agriculture, le défrichement surtout, réclament des bras nombreux. Pas de charrues ni de bœufs avant 1628 (1), pas de chevaux avant 1665 (2) ! Comment la Nouvelle France pourrait-elle se développer rapidement quand la bêche et la hache sont les seuls outils dont disposent les colons ?

D'autres circonstances ont encore retardé les progrès du pays. Les maladies, d'abord, font de grands ravages de temps à autre, malgré la force physique des colons et la salubrité incontestable du climat. Les incendies, extrêmement fréquents et toujours désastreux, à cause notamment des maisons construites et même couvertes en bois, constituent une véritable calamité, ruinent les habitants, anéantissent le fruit de leurs travaux, les découragent, et retardent d'autant un développement déjà si lent pour tant d'autres raisons.

L'absence de moyens de communications est aussi un obstacle considérable. Comment coloniser un pays qui ne possède pas de routes ? Or la Nouvelle France n'en a aucune. On y voyage uniquement par eau, sur le Saint-Laurent, moyen commode sans doute et peu coûteux, mais néanmoins primitif. Il est lent d'abord, souvent dangereux aussi par suite des rapides et des tempêtes furieuses qui agitent cette immensité liquide.

Il faut encore tenir compte de ces guerres incessantes qui décimaient la population. Dès 1609, Champlain se battait contre les Iroquois. Et, depuis cette époque jusqu'en 1701, la lutte n'a pour ainsi dire pas cessé. C'est donc une guerre de près d'un siècle que les pauvres colons, en même temps miliciens, doivent soutenir, et dans des conditions particulièrement difficiles, leurs adversaires étant nombreux, rusés et courageux. Les communications sont même rendues plus malaisées encore par la présence continuelle des Iroquois sur le Saint-Laurent. Les habitants dans les champs, voire dans leurs maisons, sont sous le coup d'une perpétuelle menace, et la colonie à plusieurs reprises est à deux doigts de sa perte.

Contre les Anglais, ce fut pire encore. On se rappelle que, dès

(1) AUG. GOSSELIN : *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 46.

(2) GARNEAU : *Histoire du Canada*, t. I, p. 245.

1629, Québec avait dû se rendre. Aux prises avec un ennemi infiniment supérieur en nombre et mieux armé, les Canadiens, en proie à la famine vers la fin de la domination française, ne pouvaient toujours résister dans de telles conditions : leur chute était inévitable. Après s'être battus pendant des années, non seulement au Canada, mais encore dispersés sur un territoire immense, dans la Nouvelle Angleterre, à la Baie d'Hudson et à Terre-Neuve, après avoir tenu tête à leurs rivaux, et souvent même les avoir vaincus, ils durent un jour capituler.

Quand les hommes étaient partis dans des expéditions qui duraient plusieurs semaines, que devenaient les champs ? Les vieillards, les femmes, les enfants faisaient ce qu'ils pouvaient ; parfois aussi, entre deux escarmouches, le milicien retournait cultiver sa terre. Ce n'étaient là que des expédients néanmoins, car l'agriculture veut des bras nombreux et solides. Combien de Canadiens, enfin, moururent dans ces guerres sans merci, ou suppliciés par les Indiens, c'est ce qu'on ne saura jamais ; mais on se représente aisément quelle perte irréparable constituait pour un si petit peuple la disparition de tant de jeunes hommes, forts, courageux et énergiques. Tandis que leur vie s'écoulait avec leur sang, leur nouvelle patrie s'affaiblissait d'autant.

Les colons eux-mêmes ont, il est vrai, contribué à paralyser son essor sous la domination française. Si l'on peut reprocher à quelques-uns de leurs gouverneurs de les avoir entraînés toujours plus loin à de nouvelles découvertes, et aux compagnies de les avoir plus portés à courir les forêts, pour y chercher les précieuses fourrures, qu'à se fixer sur les bords du Saint-Laurent, eux aussi ont, par leurs voyages d'abord, par leur dispersion ensuite, retardé le peuplement de la Nouvelle France et diminué sa vitalité. Ils gagnent d'abord le territoire qui forme aujourd'hui la province d'Ontario, puis les Grands lacs, de là passent dans la vallée du Mississipi et tentent même de s'établir dans la Louisiane. On trouve des Canadiens français en Acadie, à Terre-Neuve, à la Baie d'Hudson. Une région presque aussi grande que la France ne leur suffit pas. Il leur faut un continent vaste comme l'Europe ! Leur passion des voyages et des aventures leur a donc fait quitter, parfois pour toujours, ces rives du grand fleuve qu'ils n'auraient pas dû abandonner. Elle a, en effet, empêché trop d'entre eux de fonder une famille, elle

leur a ôté le goût du travail régulier, les a épuisés, à cause des fatigues endurées et des privations subies. Pourquoi ne s'être pas borné à prendre possession de la région de Québec et de Montréal, sans aller, à des milliers de kilomètres, chercher des territoires qu'ils ne pouvaient ni peupler ni défendre ? Le gouvernement essayait bien de mettre un frein à cette frénésie de changement, à ce désir inextinguible de l'inconnu ; il n'y pouvait rien, et les coureurs de bois méprisaient les ordres du roi. C'est ainsi qu'en 1680, sur une population de moins de 10.000 habitants, on comptait 800 coureurs de bois. Or c'était naturellement 800 hommes de moins à travailler la terre. Mais étaient-ils bien responsables de cet état de choses ? Ne leur avait-on pas montré la voie, ne les avait-on pas poussés, dans les débuts, à mener cette existence vagabonde si pleine de charmes ? Quoi qu'il en soit, c'est là une des principales raisons pour lesquelles la Nouvelle France a si peu progressé jusqu'en 1763, alors que la Nouvelle Angleterre se développait si vite et laissait déjà entrevoir l'étonnante prospérité dont elle allait jouir au siècle suivant, prospérité qui lui vaudrait de devenir la plus grande puissance du monde. Tandis que les Canadiens français se dispersaient et négligeaient la culture, les colons de la Nouvelle Angleterre, en effet, restaient bien tranquillement sur les bords de l'Océan et se cramponnaient au sol pour ainsi dire, comme l'arbre, peu à peu, grâce à ses racines incessamment développées, s'incrute dans la terre qui le nourrit et devient inébranlable.

La conquête du Canada par l'Angleterre marqua, on le conçoit, une date décisive dans les destinées de notre ancienne colonie.

Tout d'abord, sa prospérité en est singulièrement compromise, temporairement du moins. Du 12 juillet au 18 septembre 1759, Québec avait été bombardée sans pitié, et quand la ville capitule, elle n'est plus guère qu'un monceau de ruines. Les habitants sont sans abri, sans vêtements, sans vivres ; ils sont tous dans la misère. Le pays est en grande partie dévasté et ressemble un peu à ce qu'étaient, en 1918, nos provinces envahies. En beaucoup d'endroits, les maisons, les granges, les églises ont été brûlées, les meubles dispersés, les bestiaux enlevés, les outils égarés ou pris.

De plus, en vertu du traité de Paris, les habitants qui le désiraient pouvaient retourner en France. Un certain nombre de nobles, quelques familles bourgeoises profitèrent de cette permission et

rentrèrent dans leur mère-patrie. Sans être un exode aussi considérable que certains auteurs l'ont prétendu, il n'en reste pas moins vrai que le départ de ces personnes instruites et appartenant à l'élite de la nation affaiblit encore notre colonie.

La race française au Canada était appelée tout naturellement, comme première occupante du Bas-Canada, à prendre possession de cette partie du pays. Mais le nouveau gouvernement ne devait rien faire pour lui favoriser la tâche. Les Anglais, orgueilleux de leur victoire et imbus de leur supériorité, allaient en effet chercher à assimiler les Canadiens français qui étaient pauvres, peu instruits, trop conservateurs, plutôt qu'à leur assurer un grand développement économique et un pouvoir qui pouvait un jour devenir une redoutable concurrence. C'est pourquoi ils ne firent rien notamment pour les attirer dans les régions encore incultes de la province de Québec.

Une autre cause qui a considérablement nui à la colonisation de cette province, à partir de 1763, a été sans contredit l'accaparement d'immenses étendues par quelques spéculateurs ou compagnies. Voici d'abord ce qui se passa dans les Cantons de l'Est. Prévoyant que cette région ne tarderait pas à se développer considérablement et que les terres par conséquent, dans un plus ou moins grand délai, acquerraient une plus value considérable, quelques Anglais cherchèrent à obtenir de grandes concessions. Mais la loi de 1791 interdisait de concéder plus de 200 acres à un individu et stipulait que ceux qui demandaient une terre devaient la cultiver. Sans doute, il était possible d'obtenir 1.000 acres au maximum dans certains cas, mais ce n'était pas suffisant ; il fallait tourner la loi. On finit par imaginer le système suivant : un certain nombre de cantons seraient donnés à une personne qui prendrait plusieurs associés auxquels elle donnerait des lots. Cette personne devenait ce qu'on appelait un chef de canton. Ce fut une course pour obtenir des octrois de terre, et, en quelques années, toute la région des Cantons de l'Est avait été distribuée à des chefs de canton (1). C'était aller bien vite en besogne : des difficultés ne devaient pas tarder à surgir qui naturellement entraveraient la colonisation. On avait,

(1) CARON : *La colonisation du Canada sous le régime anglais*, A. S. Q. 1918, p. 61.

de plus, oublié de demander aux chefs de canton de fournir la liste de leurs associés. Le gouvernement réclama ces listes, mais personne ou presque personne ne se présenta (1). Et pour cause ! D'autre part, il avait été spécifié, comme nous l'avons vu, que des terres seraient réservées pour la couronne et le clergé protestant. Où placer ces réserves ? Telle était une autre grosse difficulté (2). Les gouverneurs correspondaient avec Londres. La situation se compliquait de plus en plus à cause de la lenteur des communications. La loi de 1791 prévoyait également des honoraires à payer pour obtenir les terrains, mais n'avait pas fixé ces honoraires. Rien n'avancait. En 1793, il n'y avait pas encore eu une seule concession de terre dont le propriétaire ait pu obtenir un titre légal (3). Les arpenteurs étant incompetents, des erreurs avaient été faites dans le tracé des devis. Enfin, des colons, fatigués de tant de lenteurs, s'étaient installés sans plus attendre sur des terres (4), et la situation irrégulière de ces « squatters », comme on les désignait, n'était pas faite pour simplifier les choses. On pouvait en effet les expulser sans qu'ils aient le droit de se plaindre ; or ils avaient défriché, avaient travaillé sur ces terres, les avaient améliorées, avaient aussi fait des constructions. On comprend également qu'ils ne pouvaient pas vendre leur lot, car qui aurait voulu acheter une propriété qu'il n'était pas certain de pouvoir garder ?

Mais tout s'arrange à la longue, et, le 2 février 1796, avait lieu la première concession de terre faite selon les règlements stipulés dans la constitution de 1791. Il avait fallu 5 ans de discussions pour arriver à un arrangement définitif satisfaisant (5).

Nous venons de voir qu'on avait distribué des terres en quantités considérables. De 1800 à 1815, la même extravagance continue. Une des conséquences de cette distribution exagérée fut la suivante : toutes ces terres allaient naturellement rester incultes ; dans certains cas même, on finira par ignorer quel en est le véritable propriétaire. La « Compagnie des terres de l'Amérique britan-

(1) CARON : *La colonisation du Canada sous le régime anglais*, A. S. Q., 1918, p. 66.

(2) *Ibid.*, p. 67 sq.

(3) *Ibid.*, p. 81.

(4) *Ibid.*, p. 91.

(5) *Ibid.*, p. 97-98.

nique », par exemple, avait reçu à elle seule 600.000 acres (1). De 1793 à 1811, plus de trois millions d'acres de terres publiques avaient été distribuées à 200 favoris dont quelques uns reçurent jusqu'à 80.000 acres. Le gouverneur Milnes en avait eu pour sa part 70.000 (2). En 1799, un nommé John Black était devenu propriétaire de 53.000 acres (3). Certains, en outre, avaient acheté des propriétés voisines. La spéculation l'avait emporté sur la sagesse des règlements primitifs qui ne prévoyaient qu'un petit lot d'octroyé à chaque individu, afin que toute terre concédée soit mise en culture. En effet, les chefs de canton avaient très souvent pris comme associés des gens quelconques qui n'étaient là que pour la forme et s'étaient empressés, aussitôt la concession faite, de leur céder leur lot dont ils n'avaient que faire, moyennant quelques *shillings* qui leur étaient accordés pour leur complaisance. Les miliciens ayant servi durant la guerre de 1775, reçurent au total 232.281 acres, et ceux de la guerre de 1810, 217.840 acres, mais la plupart se débarrassèrent de leurs terres au profit des spéculateurs « bien souvent pour une bouteille de rhum (4) ! »

Le résultat de tout ce qui précède est donc qu'au début du XIX^e siècle, toutes les terres des Cantons de l'Est sont distribuées. Ceux qui les occupent sont des soldats libérés, des Loyalistes et quelques immigrants anglais qui possèdent de petits lots ; le reste de la région est aux mains de grands propriétaires qui n'attendent qu'une occasion favorable pour en tirer profit. En 1831, le journal *La Minerve*, de Montréal, écrivait à ce propos : « Il y a peu d'années, des spéculateurs ayant divisé, du fond des bureaux du gouvernement de Québec, toute la surface non habitée du pays, au moyen de lignes imaginaires, se partagèrent sans honte, pour se métamorphoser en aristocratie, un sol qui devait être l'héritage de cultivateurs propriétaires et non l'habitation passagère de l'esclave. On donna gratuitement des lots de 25.000 acres à un grand nombre d'individus qui n'avaient d'autre mérite que de porter un nom anglais et d'être les ennemis des Canadiens (5). »

(1) A. S. Q., 1915, p. 267.

(2) *Ibid.*

(3) LANGELETT : *Liste des terrains concédés de 1763 à 1890*, p. 8.

(4) *Ibid.*, p. 13.

(5) MAILHOT : *Les Bois Francs*, t. III, p. 102.

Dans le Nord, la situation, quoique un peu différente, entraînait des conséquences identiques, c'est-à-dire un ralentissement de la colonisation. En effet, tout l'immense territoire situé entre le lac Saint-Jean et la ville de Québec avait été visitée, sous la domination française, par les Missionnaires et les coureurs de bois. Si la région était mal connue, elle n'était donc pas cependant complètement ignorée, mais on avait oublié ce qui la caractérisait, on ne l'appréciait pas comme il convenait. Jadis, elle avait été dénommée le « Domaine du roi », et affermée en 1658, pour la première fois, à une compagnie appelée « Compagnie des Postes du roi » (1). On y faisait la chasse des animaux à fourrure. Jusqu'au XIX^e siècle, cette situation n'avait présenté pour les habitants aucun inconvénient, puisque ceux-ci ne désiraient nullement s'installer dans cette partie du pays, et que l'espace ne manquait pas ailleurs. Mais, après la cession du Canada à l'Angleterre, ce territoire fut concédé à la « Compagnie du Nord Ouest », et enfin à la « Compagnie de la Baie d'Hudson » qui y fit la traite des fourrures (2). Or cette compagnie, naturellement, à cause des bénéfices énormes qu'elle retirait de ce commerce extrêmement prospère, désirait voir les choses rester en cet état et ne se souciait nullement d'amener des colons sur le territoire qu'elle détenait, ce qui aurait notamment fait disparaître le gibier, et par suite diminué les profits qu'elle réalisait. En 1842, cependant, le bail de 21 ans renouvelable étant expiré, il fut encore refait par le gouvernement, mais à la condition qu'on pourrait arpenter des terres et les vendre (3). C'est ce qui a rendu possible le mouvement de colonisation dans cette région. Comment un tel accaparement des terres pouvait-il ne pas constituer un obstacle infranchissable au développement de la province ?

Le gouvernement en outre favorisait les marchands de bois, au détriment des agriculteurs. A partir du blocus continental, les forêts du Canada furent exploitées sur une grande échelle. La Grande Bretagne, à laquelle les ports de l'Europe avaient été fermés par Napoléon, se tourna alors, en effet, vers cette colonie, et le commerce du bois y devint très actif. Il y avait là, on le conçoit, une source

(1) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 9, et [PILOTE] : *Le Saguenay en 1851*, p. 28-29.

(2) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 104.

(3) DRAPEAU : *Études sur la colonisation du Bas-Canada*, p. 490.

de revenus considérables pour le Canada. Au lieu d'aider les colons, quelques pauvres individus auxquels personne ne faisait attention, on préféra favoriser les affaires de gros négociants possédant une influence énorme en cas d'élection, et augmenter les ressources générales du pays. C'est ainsi que commença cette dévastation des belles forêts canadiennes, qui n'a cessé d'aller en augmentant, d'ailleurs, et qui a eu naturellement les mêmes résultats qu'à partout le déboisement. De nos jours encore, les compagnies faisant le commerce du bois luttent souvent avec succès contre les colons qu'elles considèrent comme leurs ennemis. L'abbé Dugré, par exemple, a signalé un agent des terres, cependant protecteur attitré du colon et nommé par le gouvernement, déclarant qu'il était chargé par les compagnies de décourager ceux qui désiraient s'installer dans les régions nouvelles (1).

Pendant longtemps, aussi, les terres sont restées sans être arpentées. Cet arpentage, il faut le reconnaître, constituait un travail considérable, mais avec de la méthode et de l'énergie, en procédant par régions notamment, on aurait pu aisément fournir d'avance aux colons un certain nombre de lots bien délimités et mesurés. Au lieu de cela, les quelques malheureux « squatters » qui avaient été assez hardis pour s'aventurer dans la forêt, et assez courageux pour y défricher un lopin de terre, se virent un jour dépossédés du fruit de leur labeur. N'était-ce pas lamentable et y avait-il là un encouragement pour les autres habitants à les imiter ?

Un des plus grands obstacles a été le manque de communications. Le gouvernement, se désintéressant de la colonisation, n'aurait pas de routes et ne construisait pas de lignes de chemins de fer. Dans ces conditions, comment d'abord gagner le lieu où l'on désirait aller vivre avec sa famille et y transporter les objets et les animaux indispensables à toute entreprise agricole ? De plus, il y avait impossibilité de vendre les produits. Quelques exemples feront bien comprendre à quelles terribles difficultés se heurtaient les colons, à ce propos, vers le milieu du XIX^e siècle.

Pour se rendre du fleuve dans les Bois Francs, ils devaient traverser d'immenses terrains marécageux. On ne pouvait guère

(1) DUGRÉ : *Vers les terres neuves*, p. 50.

y circuler qu'à pied en été et en traîneau durant l'hiver. Les colons cependant, à l'endroit où ils passaient habituellement, avaient réussi à former une sorte de chaussée, en jetant des branches, afin de rendre le sol plus ferme. C'était loin toutefois d'être l'idéal. « Si deux voitures se rencontraient, il n'était pas rare de voir les chevaux qui mettaient le pied hors du chemin battu, disparaître presque entièrement dans les ornières d'où on ne les retirait qu'au moyen de cordes et de leviers. Quelques-uns de ces pauvres animaux et plusieurs bêtes à cornes y ont même péri. Ce fut là, cependant, le chemin par lequel, pendant près de 11 ans, des milliers de colons, hommes, femmes et enfants ont dû passer pour se rendre dans les Bois Francs (1). » Dans de telles conditions, est-il bien surprenant que la colonisation ne se soit pas développée autant qu'elle aurait pu le faire ? Parfois, en vue de gagner un peu d'argent, les pères partaient en troupe pour accomplir le périlleux voyage jusqu'aux paroisses situées sur le bord du fleuve. Une journée était nécessaire pour faire le trajet. Si l'on était surpris par la nuit, il fallait attendre le lever du soleil pour continuer sa route, car c'eût été s'exposer à périr que de franchir ce terrible passage sans lumière. L'un de ces hardis colons disait un jour : « Lorsqu'on sortait de ce marécage, on n'avait pas *formance* d'homme ; la vase nous couvrait des pieds à la tête, et il ne nous restait que des habits en lambeaux (2). » Avec les arbres réduits en cendres ils faisaient de la potasse, et ils devaient, afin d'aller la vendre, la transporter eux-mêmes à 10 lieues de là. Quand ils arrivaient à destination, leur dos était tout brûlé (3) ! En 1854, un accident survint même dans ce fameux marais, et un prêtre, s'y étant égaré la nuit en hiver, y mourut de froid (4).

Nous avons déjà dit qu'en 1850, un groupe de colons, sous la conduite de l'abbé Hébert, avait été se fixer dans la région du lac Saint-Jean. Voici comment Buies raconte leur arrivée et la traversée du lac Kinogami qu'il fallait franchir en cours de route : « Il restait aux pionniers 16 milles à faire pour atteindre la première limite du canton Labarre. Outre plusieurs rivières et ruisseaux à traverser, le terrain, partout couvert de bois et brisé par des rochers,

(1) TRUDELLÉ : *Trois souvenirs*, p. 22-23.

(2) *Ibid.*, p. 30.

(3) *Ibid.*, p. 32.

(4) *Ibid.*, p. 50 sq.

des ravins et des marais, offrait des difficultés presque insurmontables. Le transport sur le lac était bien le plus facile, mais on n'avait que deux petites barges d'une douzaine de pieds de long. La nécessité fit trouver le moyen de se tirer d'embarras. On construisit sur le champ un radeau de 40 pieds de long sur 20 de large ; au milieu de ce radeau, on déposa les provisions et les animaux, et 40 hommes se placèrent sur les bords pour ramer ; 60 voiles furent tendues et l'on s'avança lentement après avoir récité les litanies de la Vierge. Deux barges disposées à l'avant et poussées par 8 hommes accélérèrent la marche ; 24 heures après, on arrivait à l'autre bout du lac (1). »

Nous voulons maintenant reproduire ici le tableau que donne Buies de colons arrivant au lac Saint-Jean. L'auteur, qui avait visité cette région en 1879, a pu, à cette époque, voir de ses propres yeux, le spectacle qu'il nous décrit. Dans tous les cas, il n'est assurément pas exagéré, et donne bien l'idée de ce que pouvait être à ce moment là l'exode de ces pauvres gens. « Ces familles vont à pied, hommes, femmes et enfants, portant des paquets, pendant qu'une voiture chargée de provisions et de meubles les précède sur la route. Elles s'acheminent d'un pas lent, avec un air à la fois de résignation et d'espérance ; souvent la mère tient dans ses bras un enfant trop petit pour marcher ; la sueur et la poussière inondent son visage ; elle est accablée de fatigue, mais elle n'en continue pas moins sans défaillance sa pénible marche, tant il faut de courage et de force d'âme pour accomplir ces pèlerinages dont l'exil est le terme et qui n'ont parfois qu'une longue misère en perspective. Quand le fardeau que chacun porte devient trop lourd, la famille entière se repose sur le bord du chemin, la voiture s'arrête et le cheval ou le bœuf qui y est attelé, broute tranquillement l'herbe qui pousse le long des clôtures. On tire d'un linge le gros pain qui y est enveloppé avec du beurre, et chacun mange en arrosant ce pauvre repas de quelques gorgées de lait, puisées à une bouteille qui passe de main en main et que l'on renouvelle chemin faisant, à mesure qu'elle se vide. Le voyage dure 5, 6, 8 jours, suivant la destination (2). »

Une famille, même, ne se rendit-elle pas un jour à pied des

(1) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 96.

(2) *Ibid.*, p. 204-205.

Cantons de l'Est à Mont-Laurier, couvrant ainsi une distance de plus de 400 milles (1) ?

Dernier exemple enfin. Vers 1870, il n'y avait pas de route allant d'Ottawa au lac Témiscamingue. Il fallait donc s'y rendre en bateau, franchir les rapides en traînant le canot à l'aide d'une corde, avec de l'eau souvent jusqu'à la ceinture, faire des portages aux endroits non navigables. Plusieurs jours de voyage étaient indispensables à l'aller. On devait donc coucher sous la tente ou à la belle étoile. De quelle énergie n'ont pas dû faire preuve les premiers habitants de cette contrée, étant donné ces difficultés, car ils avaient transporté avec eux leur famille, leurs provisions, leurs animaux, tout le matériel nécessaire ! Au retour, par exemple, on allait vite ! Grâce à la vitesse du courant, le canot filait comme une flèche, mais quel sang froid alors, quelle vigueur, quelle habitude aussi étaient obligatoires pour accomplir un semblable exploit ! Et dans toutes les parties éloignées de la province des obstacles analogues se rencontraient naturellement.

Une fois installées dans des endroits si peu accessibles, les familles se trouvent forcément isolées. Elles sont exilées dans leur propre pays ! L'ennui ne risque-t-il pas de les prendre ? On vit aussi presque à la manière des sauvages. Les maisons sont faites de troncs d'arbres ; des branches de sapin servent de lit ; nul mobilier ; on manque de tout : non seulement des objets que la civilisation de plus en plus rend indispensables aux hommes, mais encore d'outils, car, dans les débuts, on n'avait à sa disposition que des haches et des pioches ; on manque surtout de toutes ces institutions sans lesquelles la vie est presque impossible de nos jours : hôpitaux, médecins, écoles, etc... En somme, ces gens perdus dans la forêt, y vivaient un peu comme Robinson Crusoé dans son île.

Que dire également du manque de prêtres ! Le Canadien français, si profondément catholique, ne pouvait consentir à passer toute son existence sans avoir près de lui un membre du clergé. Or, si l'on s'éloignait du fleuve, on était nécessairement condamné à ne jamais assister aux offices, à n'accomplir aucune des prescriptions religieuses, à n'avoir pas ses enfants baptisés, à demeurer en état de concubinage, à être enterré sans service. Pour qui connaît

(1) *Rapport du congrès de la colonisation de 1898*, p. 348.

la mentalité des Canadiens français, il y avait là assurément un obstacle presque insurmontable à leur éparpillement.

Quelle misère aussi souvent dans les débuts, puisque personne ne peut aider les colons, puisqu'ils ne peuvent vendre les quelques produits issus du sol ou des animaux. Dans les Bois Francs, par exemple, on ne se nourrissait guère que de légumes, et, durant la belle saison, de fruits sauvages qui constituaient une grande ressource. On raconte à ce propos, qu'un commis étant entré un jour dans la maison d'un des colons fixés à cet endroit, pour réclamer l'argent que celui-ci devait à un marchand, sa femme se mit à pleurer et, « ouvrant un chaudron où cuisait à gros bouillons verts un mélange d'herbes et de racines : venez voir, dit-elle, ce que nous mangeons depuis plus d'un mois et jugez vous-même si nous pouvons vous payer (1). » Parfois, le même morceau de lard salé servait à faire la soupe pour plusieurs familles (2). Le seul exemple suivant en dit long sur la façon de vivre de ces gens : comme, le plus souvent, ils n'avaient pas de cercueils à leur disposition, ils enterraient les morts dans un tronc d'arbre creux (3) !

Tout cela n'était-il pas lamentable ? Un journaliste québécois, Étienne Parent, disait à ce propos au milieu du XIX^e siècle : « C'est à fendre le cœur, mais aussi c'est à exciter l'admiration et l'orgueil national que d'entendre le récit des tribulations et des souffrances endurées avec tant de résignation et de constance par les premiers colons des Bois Francs et autres lieux, où nos compatriotes sont encore aux prises avec des obstacles à décourager une toute autre race d'hommes (4). »

Ailleurs, en effet, la situation n'était pas meilleure. En 1849, dans la Gatineau, deux familles, de chacune 5 enfants, logeaient dans une maison n'ayant qu'une seule pièce (5). Parlant de la région du lac Saint-Jean, Buies dit qu'il y a vu, en 1879, des « chaumières misérables faites en bois rond, qu'on nomme *loghouses*, mal jointes, à peine couvertes d'un toit en écorce, brûlantes l'été, glaciales l'hiver, contenant souvent 5, 6 enfants et plus, déguenillés, souffre-

(1) TRUDELLE : *Trois souvenirs*, p. 33.

(2) MAILHOT : *Les Bois Francs*, t. I, p. 318.

(3) *Id.*, t. II, p. 75.

(4) DRAPEAU : *Études sur la colonisation du Bas-Canada*, p. 491.

(5) ALEXIS : *Histoire de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa*, t. I, p. 435.

teux, qui n'ont même pas parfois les vêtements indispensables, qui vivent, mangent, couchent avec le père et la mère dans une même pièce où manquent les choses les plus nécessaires, où chacun trouve à peine une place pour s'étendre (1). »

Un jour vint cependant où, dans cette même région notamment, un chemin de fer allait enfin donner d'immenses facilités aux colons. Qu'on ne croie pas toutefois que le voyage, dans les débuts, se soit accompli avec un grand confort. Buies qui, en 1887, parcourait le tracé de la ligne, nous dit qu'à mi-chemin entre Québec et le lac, il y avait une auberge pour les ouvriers, employés et voyageurs, ces derniers bien rares, comme on peut le comprendre facilement. Voici comment il décrit cette auberge. Elle renfermait, dit-il, « un véritable dortoir, contenant une demi-douzaine de lits, sur lesquels on ne pouvait s'allonger sans pendre de toutes ses jambes en dehors, ni se retourner sans dégringoler de son long sur le plancher, dont les madriers laissaient entre eux des intervalles d'un demi-pouce par lesquels on pouvait voir ou être vu à discrétion (2). »

Le manque de voies de communication a donc été une des principales causes qui ont empêché les Canadiens français de s'éloigner du Saint-Laurent et de coloniser l'intérieur de la province. C'est pourquoi Étienne Parent disait en 1852 : « Ce qu'il y a de plus urgent, ce sont les chemins... Des chemins ! Des chemins aux nouvelles terres ! Voilà le cri qu'il faut faire résonner aux oreilles du gouvernement, si nous ne voulons voir notre jeunesse gagner en foule les prairies de l'Ouest (3). »

Un autre Canadien français, Gérin Lajoie, disait dans un roman, en 1862 : « De tous les moyens proposés, le plus simple, le plus facile et en même temps le plus efficace (4), c'est, on l'a dit mille et mille fois, et il n'y a qu'une opinion sur le sujet, c'est la confection de chemins publics à travers les forêts. Ce qui prouve cela de la manière la plus évidente, c'est que partout où l'on établit de bonnes voies de communication, les routes se bordent aussitôt d'habitations, et qu'au bout de quelques mois l'épi doré remplace les arbrisseaux naissants et les chênes séculaires. Si ce moyen rationnel eût été

(1) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 206.

(2) *Ibid.*, p. 232-233.

(3) [PILOTE] : *Le Saguenay en 1851*, p. 111.

(4) Pour remédier à l'émigration et favoriser au contraire la colonisation.

adopté et mis en pratique sur une grande échelle, il y a cinquante ans, la face du pays serait entièrement changée ; ces milliers de Canadiens qui ont enrichi de leur travail les États limitrophes de l'Union américaine se seraient établis parmi nous et auraient contribué, dans la mesure de leur nombre et de leurs forces, à développer les ressources du pays et en accroître la population (1). »

Parfois sans doute il existe bien des chemins, mais ils sont, au printemps notamment, tellement impraticables que c'est à peine si les habitants osent s'y hasarder.

Aujourd'hui encore, malgré tous les progrès réalisés, l'existence du colon reste peu enviable à certains points de vue. Comme l'a dit M. l'abbé Caron : « Ceux seuls qui s'occupent activement de [colonisation] savent les aléas qu'elle présente, les difficultés qu'on y rencontre et qui, souvent, font fléchir les meilleures volontés, les courages les mieux trempés. »

En somme, pendant longtemps, trop longtemps même, le service de la colonisation ne fut pas organisé, et, quand il le fut, son organisation, dans les débuts tout au moins, resta très imparfaite. Des particuliers, des prêtres, des sociétés privées tentèrent de développer cette œuvre nationale et patriotique ; ils firent souvent des merveilles étant donné les maigres ressources dont ils disposaient, mais ce qu'il fallait, c'était une entreprise gouvernementale, officielle ; or celle-ci agit jusque dans ces dernières années, au hasard, sans méthode, sans plan déterminé. Les passages suivants résument la situation au milieu du XIX^e siècle.

« En ce temps-là (2), écrivait Buies, tout le monde, toutes les puissances s'étaient déclarées et s'étaient liguées contre le colon : le gouvernement d'abord, puis les compagnies de spéculateurs ou les particuliers privilégiés qui accaparaient et détenaient d'énormes étendues de terre, puis les marchands de bois, puis les marchands locaux (3). »

L'abbé Pilote, en 1852, se plaignait à bon droit de l'inertie des pouvoirs publics. « On déplore avec raison, disait-il, l'émigration de notre jeunesse vers les États voisins. Mais, de bonne foi, qu'a

(1) GÉRIN LAJOIE : *Jean Rivard le défricheur*, p. 146-147.

(2) C'est à dire vers 1845.

(3) BUIES : *Au portique des Laurentides*, p. 22.

fait la législature jusqu'à ce jour, pour favoriser la colonisation ? Qu'a-t-on fait pour rendre attrayante l'ouverture de nos vastes forêts aux travaux de l'agriculture ? Hélas ! Il faut le dire à regret, on n'a rien fait autre chose que des rapports dressés en termes pompeux (1). »

Gérin Lajoie s'indigne lui aussi d'une semblable situation. « En étudiant, dit-il, les causes qui ont retardé l'établissement du Bas-Canada, et fermé de vastes et fertiles contrées à des légions d'hommes forts et vaillants, on se sent agité malgré soi de sentiments d'indignation... L'histoire dira tout le mal qu'ont fait à notre population la cupidité insatiable, l'avarice impitoyable des grands et riches spéculateurs, une politique égoïste, injuste et mesquine, et la mauvaise administration, pendant trois quarts de siècle, de cette belle et intéressante colonie (2). »

Trop souvent, hélas ! le gouvernement s'y prenait mal quand il tentait de favoriser la colonisation. Il lui arrivait parfois, par exemple, de placer les colons sur des terres improductives, et il condamnait ainsi ces malheureux à un échec certain et à la misère. Or, un colon qui ne réussit pas, nuit considérablement, on le comprend, à la cause de la colonisation. Que dire encore de cette réclame qui consistait à peindre les terres nouvelles sous les plus belles couleurs, à présenter la vie du colon comme l'existence idéale, à lui promettre à bref délai la fortune. Nous savons déjà quel labeur, quelles misères attendaient les premiers occupants du sol. Et puis, au Canada comme ailleurs, jadis aussi bien qu'aujourd'hui, la richesse ne s'acquiert pas sans mal... ni sans beaucoup de chance ! A quoi pensaient donc ces colonisateurs en chambre qui ne faisaient, par leurs fallacieuses promesses, que décourager les malheureux assez naïfs pour les croire et donner de déplorables exemples ? Faut-il enfin mentionner ces photographies souvent insidieuses illustrant guides et journaux ?

On ne saurait nier, cependant, qu'à partir de 1840, quelques sérieux efforts aient été faits en faveur de la colonisation. De plus, à partir de 1867, c'est-à-dire de la Confédération, quand les Canadiens français deviennent les maîtres presque absolus dans la pro-

(1) [PILOTE] : *Le Saguenay en 1851*, p. 122.

(2) GÉRIN LAJOIE : *Jean Rivard le défricheur*, p. 147.

vince de Québec, des résultats considérables ont été enregistrés ; et, depuis cette époque, la colonisation n'a cessé de progresser. La rapidité avec laquelle s'est peuplé et développé l'Abitibi, en est une preuve manifeste.

D'autre part, si le gouvernement fut assurément responsable dans les lenteurs ou fautes énumérées précédemment, beaucoup de particuliers aussi, ne l'oublions pas, partagent avec lui cette responsabilité.

Nous avons, en outre, constaté déjà que, d'une manière générale et depuis toujours, la colonisation s'était faite très lentement dans la province de Québec. Sans doute, dans ces dernières années, le gouvernement aurait pu hâter le mouvement colonisateur en attirant des immigrants. Il ne l'a pas voulu, pour ne pas noyer la population canadienne française et lui faire perdre ses caractères distinctifs. Il a aussi toujours préféré choisir les meilleurs parmi ceux qui désiraient venir s'installer dans la province, et on ne peut que l'approuver. Cet appel restreint à l'élément étranger a donc, en réalité, constitué moins un réel obstacle au progrès du pays qu'une condition *sine qua non* de sa prospérité et de l'intégrité de la race canadienne française.

Reconnaissons également en toute justice que si le gouvernement fut longtemps coupable en ne se préoccupant pas du problème si important de la colonisation, il y avait aussi certaines difficultés considérables qui ne dépendaient pas de lui, mais du pays, et qu'il ne lui était pas facile de surmonter. Ses ressources d'abord étaient modestes, car le Canada était peu peuplé, très peu même si l'on considère son énorme étendue, et les habitants n'étaient pas riches. Dans un pays neuf, où tout était à faire, il n'était guère possible, non plus, de consacrer des sommes élevées à la colonisation. Imagine-t-on, par exemple, ce que pouvaient coûter, même au milieu du XIX^e siècle, des routes ou des chemins de fer ayant obligatoirement des milliers de kilomètres ? Le terrain était aussi peu propice à leur établissement, par suite de sa nature accidentée et des masses de rochers énormes qui parfois obstruaient le passage. La grande quantité des lacs, des rivières, des marécages rendait nécessaires la construction de nombreux ponts, et des travaux spéciaux. Ne fallait-il pas enfin abattre les arbres sur le tracé des nouvelles voies de communication ?

L'exemple suivant est bien caractéristique à cet égard. C'est en 1870 qu'on commença le chemin de fer reliant Québec au lac Saint-Jean. Cette année-là 26 milles de rails furent posés. Mais ils étaient en bois afin de coûter moins cher. On s'aperçut vite naturellement que la ligne ainsi construite n'était utilisable qu'en été (1). Il fut alors décidé d'établir une voie ferrée. En 1886, la moitié du trajet était fait, et en 1888, la ligne atteignait le lac Saint-Jean (2). La distance était de 180 milles. Il avait fallu bien du temps, dirait-on. Si l'on considère cependant, la nature extrêmement montagneuse de la région traversée, les difficultés matérielles de toutes sortes qui s'étaient présentées, le peu d'argent dont disposait la compagnie, ce résultat était en vérité magnifique et tout à l'honneur des chefs de cette compagnie.

Voici ce qu'en a dit Buies : « Quelle somme effroyable de labeur il avait fallu accomplir pour arriver jusque-là ! Aujourd'hui, l'on s'étonnerait qu'une compagnie mît un temps si long et eût tant de difficulté à construire une ligne de 180 milles seulement. Mais qu'on se reporte aux jours où cette entreprise fut commencée. A cette époque-là, on en était encore aux premiers rudiments de la construction des voies ferrées ; tout était à créer à la fois et l'on manquait des moyens les plus élémentaires, les capitaux ne s'étaient pas encore exercés à la construction de chemins de fer purement provinciaux (3). »

Sans doute aussi, comme nous l'avons vu, le gouvernement ne faisait presque rien ou s'y prenait bien mal pour attirer des colons sur les terres neuves, mais le pays lui-même, pour diverses raisons, était peu propre à une colonisation rapide. Il n'avait pas d'abord cette chance de voir arriver les immigrants par milliers ainsi que cela se produisait aux États-Unis, multitude avide pleine d'énergie, source fabuleuse de richesse, cause primordiale de la prospérité de la grande République. Les nouveaux arrivants au Canada étaient toujours peu nombreux à cause du climat qui leur faisait peur, et, de race anglaise pour la plupart, préféraient l'Ontario à la province de Québec, en majorité canadienne française. Même de nos

(1) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 308-309.

(2) *Ibid.*, p. 397.

(3) BUIES : *Le chemin de fer du lac Saint-Jean*, p. 28.

jours, l'immigrant gagne l'Ouest ou aime mieux la vie plus facile, plus séduisante des grandes villes que les campagnes perdues du lac Saint-Jean ou du Temiscamingue.

Le Canada est incontestablement resté un pays qui nécessite de la part de ses habitants des efforts considérables et continus. La paresse des Orientaux, la vie calme de certains peuples n'y peuvent exister, car coloniser, c'est naturellement, au Canada, d'abord et avant tout, défricher. Or n'est pas défricheur qui veut, même avec de bons bras et beaucoup d'énergie. Ce rude métier ne convient guère qu'aux Canadiens endurcis de longue date à un pareil labeur. Encore le Canadien anglais ne le fait-il qu'à regret et par nécessité. Le Canadien français, surtout de nos jours, le redoute. Peu de fils de cultivateurs des vieilles paroisses en sont même capables à l'heure actuelle. A plus forte raison est-il pour ainsi dire interdit à l'immigrant novice, à l'ouvrier affaibli par les privations et souvent paresseux, à l'employé dépourvu de la vigueur nécessaire.

Le climat en outre, présente naturellement des difficultés, surtout pour les agriculteurs, car l'hiver les empêche de se livrer à aucun travail dans les champs ; les premières gelées, souvent précoces, risquent de ruiner les récoltes, et le printemps tardif, toujours pluvieux, retarde généralement les semailles jusqu'en mai. Il est vrai que, par contre, la chaleur et la sécheresse des étés ont vite fait de mûrir les grains. En ce qui concerne la quantité et la qualité des récoltes, il ne présente pas les inconvénients que l'on pourrait supposer à première vue. De plus, la neige épaisse constitue pour l'exploitation des forêts une aide merveilleuse en facilitant les transports. Elle permet en effet au bûcheron de traîner facilement les troncs d'arbres jusqu'aux rivières sur lesquelles ils flotteront au printemps, lors de la débâcle des glaces, et atteindront ainsi les scieries et les fabriques de pulpe. C'est encore grâce à elle que les fermiers pourront transporter leur bois de chauffage jusqu'à la maison. Si, enfin, l'élevage n'est pas favorisé par le froid et la neige, ceux-ci, néanmoins, n'empêchent pas le bétail d'être fort et vigoureux.

Le climat de la province de Québec, bien que rigoureux et souvent pénible pour les habitants, n'est donc ni malsain ni un obstacle sérieux à l'agriculture. Cependant, par sa sévérité, il a incontestablement écarté du pays un grand nombre d'immigrants pos-

sibles. Comme l'a justement dit M. Bourassa : « Nous aurons beau nous battre les flancs et nous monter l'imagination, le climat du Canada sera toujours un formidable obstacle à une nombreuse immigration de peuples habitués à une température moyenne (1). » N'est-il pas plus sage, en effet, de voir les choses comme elles sont ? Le climat oblige, en outre, les cultivateurs à une longue inactivité pendant l'hiver, à une hâte fébrile durant l'été. Il a, enfin, toujours constitué un obstacle considérable aux communications soit entre les différentes parties de la province, soit avec le dehors. La situation évidemment n'est plus la même qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, quand les habitants se trouvaient pendant 6 mois chaque année isolés du reste du monde ; toutefois, parce que le Saint-Laurent gèle pendant au moins 4 mois tous les hivers, parce que tous les hivers également se produisent à plusieurs reprises de terribles tempêtes de neige, les transports, et par là même toute la vie économique du pays, se trouvent considérablement gênés. Là, sont incontestablement les trois grands inconvénients du climat canadien.

On pourrait encore ajouter, comme autre obstacle à la colonisation dû au pays, la présence en nombre considérable des moustiques dans les bois ; car ils constituent une véritable plaie et font de l'existence un supplice continu que peuvent seules sous-estimer les personnes n'ayant pas subi les atteintes de ces terribles petits êtres.

Et que dire des terribles catastrophes qui s'abattent parfois sur les pauvres colons : sécheresses, invasions de chenilles, surtout les incendies. Voici notamment et à titre d'exemple comment Gérin Lajoie a décrit un incendie dans la forêt : « C'était vers 7 heures du soir. Une forte odeur de fumée se répandit dans l'atmosphère ; l'air devint suffocant ; on ne respirait qu'avec peine. Au bout d'une heure, nous crûmes apercevoir dans le lointain, à travers les ténèbres, comme la lueur blafarde d'un incendie. En effet, diverses personnes accoururent tout effrayées, nous apportant la nouvelle que le feu était dans les bois. L'alarme se répandit, et toute la population fut bientôt sur pied. Presque aussitôt, les flammes apparurent au-dessus du faite des arbres : il y eut parmi nous un frémissement général. En moins de rien, l'incendie avait pris

(1) H. BOURASSA : *Le Devoir*, 18 avril 1923.

des proportions effrayantes : tout le firmament était embrasé. Nous fûmes alors témoins d'un spectacle saisissant ; les flammes semblaient sortir des entrailles de la terre et s'avancer perpendiculairement sur une largeur de près d'un mille. Figure-toi une muraille de feu marchant au pas de course et balayant la forêt sur son passage. Un bruit sourd, profond, continu, se faisait entendre comme le roulement du tonnerre ou le bruit d'une mer en furie. A mesure que le feu se rapprochait de nous, ce bruit devenait plus terrible : des craquements sinistres se faisaient entendre. On eût dit que les arbres, ne pouvant échapper aux étreintes du monstre, poussaient des cris de mort. Tu ne saurais te faire d'idée de l'horreur de cette scène. Les pauvres colons quittaient leurs cabanes et fuyaient devant l'incendie, chassant devant eux leurs animaux. Je me rappellerai toujours les figures éplorées des pauvres mères tenant leurs petits enfants serrés sur leur poitrine. C'était un spectacle à fendre le cœur (1). »

Après les fautes du gouvernement, ainsi que les obstacles provenant du pays, il nous faut enfin envisager la part de responsabilité qui incombe aux individus eux-mêmes dans la lenteur avec laquelle la colonisation de la province de Québec a toujours progressé.

Un colon prospère et heureux a toujours été naturellement la meilleure des réclames en faveur de la colonisation. Le succès attire des imitateurs, l'échec décourage les plus entreprenants. Or, beaucoup de colons ayant tenté la chance en diverses régions éloignées du pays ont lamentablement échoué. Certains n'en étaient assurément pas responsables, mais trop d'entre eux cependant pouvaient s'accuser eux-mêmes, leur insuccès étant dû à leur paresse, à leur état maladif, à leur inexpérience ou encore à leur esprit de routine. La routine, en effet, est un des défauts des Canadiens français, surtout à la campagne. L'emploi de mauvaises graines et d'instruments en nombre insuffisant ou peu perfectionnés, l'absence de méthode dans la culture, la conviction qu'il suffit de faire comme on a toujours fait précédemment, en un mot l'absence d'initiative, le refus de toute amélioration, voilà ce qui a paralysé l'agriculture dans la province de Québec et l'empêche aujourd'hui encore d'être ce qu'elle pourrait être.

(1) GÉRIN LAJOIE : *Jean Rivard économiste*, p. 106-107.

Sont entrés en ligne de compte également les préjugés de la population en général, et ce ne fut pas là assurément un des moindres obstacles à vaincre. S'éloigner du Saint-Laurent, principalement pour se diriger vers le nord, c'était, à une certaine époque, d'après l'opinion presque universelle, se rendre dans des régions inhabitables, au climat excessif et malsain, vouloir végéter perpétuellement sur des terres infertiles, impropres à toute culture, bonnes seulement pour la chasse, qui par conséquent ne se peuplèrent jamais et dans lesquelles ni routes, ni chemins de fer surtout ne pourraient pénétrer. « Saint-Jérôme, a raconté le curé Labelle, était désigné sous le nom générique de « Le Nord ». Quand on disait ce mot, c'était alors comme le bout du monde (1). » Or Saint-Jérôme n'est qu'à trente milles de Montréal ! « Il semblait, a écrit Buies, que le peuple canadien ne pût sortir des limites tracées par les premiers établissements, le long des rives du Saint-Laurent et de celles des principales rivières. Aller au-delà, ou en arrière, et surtout pénétrer dans les plantureuses vallées du Nord, si favorables aux pâturages, à l'élevage en grand des belles races bovines et ovines, semblait une utopie que l'aveuglement, ou l'ignorance, ou la connivence désastreuse des hommes au pouvoir, nourrissait, pour mieux détourner de leur objet véritable les octrois consentis pour la colonisation (2). » Un des ces hardis pionniers qui s'enfoncèrent vers 1830 dans les Bois Francs, disait : « On riait de moi lorsque je parlais, dans ma paroisse, de la possibilité de former un établissement dans cet endroit (3). »

Aussi que ne pensait-on pas du lac Saint-Jean ! On le considérait comme une région inabordable, où la navigation était extrêmement dangereuse, accessible aux trappeurs et aux Indiens, mais où des femmes et des enfants ne sauraient s'installer à demeure. Voici comment Buies s'est exprimé à ce sujet : « Il y a cinquante ans à peine (4), personne n'aurait osé croire qu'on pût seulement se rendre jusqu'au lac Saint-Jean ; c'était tellement loin dans le Nord ! Le pays qui l'entourait ne pouvait être que la demeure des animaux à fourrure, et, seuls, les Indiens étaient regardés comme pou-

(1) LABELLE : *Pamphlet sur la colonisation dans la vallée d'Ottawa*, p. 2.

(2) BUIES : *L'Oulaouais supérieur*, p. 16-17.

(3) TRUDELLE : *Trois souvenirs*, p. 12.

(4) C'est à dire vers 1845.

vant se hasarder dans ces sombres retraites que protégeait la chaîne des Laurentides et que défendait contre l'homme une nature réputée inaccessible (1). »

Le même auteur écrivait encore en 1891 : « Quiconque [en 1865] eût parlé seulement d'un chemin de fer dans l'intérieur du nord laurentien, eût été regardé à coup sûr comme un halluciné et chrétiennement enfermé dans le plus prochain asile (2). » Vers 1875 même, quand on parla d'établir une voie ferrée entre la ville de Québec et le lac Saint-Jean, cette idée fut accueillie par la plupart avec des plaisanteries (3). Traverser la chaîne des Laurentides, disait-on, était une folle entreprise vouée à un insuccès inévitable ; les montagnes étaient un obstacle infranchissable, et d'ailleurs, ajoutaient certains, pourquoi dépenser tant d'argent pour quelques petits groupes de colons seulement ; on allait consacrer de grosses sommes à une œuvre considérable qui ne développerait pas le pays, ne rendrait service qu'à un nombre infime de gens et ne rapporterait rien, pécuniairement parlant. Après avoir mentionné les difficultés rencontrées lors de la construction de cette ligne, Buies ajoutait : « L'on avait à vaincre des obstacles bien autrement formidables que la chaîne des Laurentides, c'étaient les montagnes de préjugés et de défiances qu'il fallait franchir ou du moins contenir, avant seulement de pouvoir se mettre en marche. Que de notions absurdes, indignes, ne se plaisait-on pas à répandre, que d'accusations pour flétrir le projet et ses auteurs ! Que de démarches pour le faire avorter (4) ! »

Même à l'heure actuelle, on voit des Canadiens qui considèrent l'Abitibi, par exemple, comme une région sauvage, inhabitable, non organisée, trop froide pour la culture et malsaine, malgré ce qu'en ont dit ceux qui la connaissent bien. Un pareil état d'esprit et une semblable ignorance, pardonnables jadis, sont plus graves de nos jours.

Le caractère des Canadiens français ne s'est guère modifié depuis l'époque de la domination française, et la persistance de certains défauts a eu un rôle néfaste. Beaucoup parmi les habitants

(1) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 209-210.

(2) BUIES : *Au portique des Laurentides*, p. 27.

(3) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 300.

(4) BUIES : *Le chemin de fer du lac Saint-Jean*, p. 28-29.

préféraient alors les aventures et les dangers de la vie des coureurs de bois à une existence plus calme le long des rives du Saint-Laurent. Certains, du moins, ne pouvaient longtemps rester à la même place et changeaient fréquemment de résidence. Or, actuellement, cette tournure d'esprit se retrouve chez quelques Canadiens français. La passion du changement qui les anime, les pousse sans cesse à se déplacer. A peine sont-ils dans un endroit depuis quelques années, que la hantise les prend de « mouver », comme ils disent. Malgré le formidable labeur qui les attend pour défricher à nouveau un lopin de terre et construire une autre maison, ils n'hésitent pas à s'en aller. Louis Hémon a bien décrit cet état d'âme chez François Paradis, lorsqu'il lui faisait dire : « Gratter toujours le même morceau de terre d'année en année, et rester là, je n'aurais jamais pu faire ça tout mon règne, il m'aurait semblé être attaché comme un animal à un pieu (1). » Voilà non plus qui n'a pas contribué à la colonisation rapide de la province de Québec !

Mais cette même caractéristique de leur mentalité a eu des conséquences infiniment plus graves, encore qu'elle n'ait pas été uniquement la cause de ce formidable et dernier obstacle à la colonisation que nous allons maintenant envisager. Nous voulons parler de l'exode de la population vers les villes de la province de Québec, dans l'ouest du pays et aux États-Unis. Dans la province de Québec, comme à peu près partout dans l'univers, le peuple déserte les campagnes. Ce fut là, on se le rappelle, une des raisons principales qui poussèrent certains à prêcher la colonisation à outrance. Surtout pour un pays nouveau et peu peuplé comme le Canada, forcément agricole par conséquent, ce problème de la dépopulation des campagnes est redoutable. Mais les Canadiens français ne se contentent pas de quitter leurs paroisses pour envahir surtout Montréal, la ville la plus importante de tout le Dominion, ils se déversent en outre dans l'Ontario qu'ils peuplent progressivement, en particulier près de la frontière de la province de Québec et dans le nord où ils sont en très grande majorité. Ils ont même gagné l'Ouest et y forment des groupes importants. Bien mieux, ils ne cessent de traverser la frontière au sud et se fixent en nombre considérable aux États-Unis. Un million et demi environ de Canadiens

(1) LOUIS HÉMON : *Maria Chapdelaine*, p. 48.

français, avons-nous dit, ont quitté la province de Québec pour ce dernier pays. Quelle terrible saignée, quelle catastrophe nationale pour les représentants de notre race au Canada ! On comprend l'émotion qui s'empara des dirigeants devant un tel péril, un tel suicide, pourrait-on dire. Imagine-t-on ce que serait aujourd'hui la province de Québec, si elle avait les deux ou trois millions d'individus, anciens Canadiens français ou leurs descendants, qui habitent actuellement la grande République, et combien l'action des habitants de cette province serait autrement efficace qu'elle ne l'est à présent ? C'est peut-être cet exode qui, en un sens, a provoqué le grand mouvement colonisateur dans le Bas-Canada, mais par contre, c'est lui qui, en grande partie, a donné à ce mouvement cette lenteur que nous avons notée et dont les conséquences désastreuses n'auront jamais de remède.

Sans doute un certain nombre de ceux qui sont partis aux États-Unis reviennent dans leur patrie, et c'est là, certes, un excellent atout pour la colonisation de la province. Ce rapatriement toutefois n'aurait vraiment d'intérêt que s'il prenait de vastes proportions. Or est-il croyable que des gens ayant vécu dans des villes, aux États-Unis surtout, rentreront au Canada pour s'en aller habiter dans des coins perdus de la province de Québec ? Quelques-uns pourront le faire ; ils resteront toujours, néanmoins, une exception. Jusqu'à présent, dans tous les cas, les rapatriés ont été bien peu nombreux. En effet, de juin 1923 à juin 1924 par exemple, tandis que plus de 40.000 Canadiens français entraient aux États-Unis, 1305 seulement en sont revenus pour contrebalancer ce formidable exode. On pourrait aussi évidemment amener des milliers d'immigrants dans la province ; mais qui ne voit quelle absurdité il y a, dans l'une et l'autre hypothèse, à l'idée de rapatrier des individus ou de faire venir des étrangers dans un pays qui ne peut garder ses propres enfants ?

Un seul mot suffira pour conclure : est-il étonnant que dans de telles conditions, la colonisation de la province de Québec, se soit développée si lentement ? Nous sommes plutôt surpris, au contraire, qu'elle y ait progressé avec cette relative rapidité.

CHAPITRE VI

L'aide à la colonisation

Sous le régime français, la colonisation n'est pas encouragée par le gouvernement. — Efforts individuels. — Rôle du clergé. — Sous la domination anglaise, la colonisation a surtout été favorisée depuis 1867. — Les moyens employés. — Suppression de la tenure seigneuriale. — Causes. — Les mesures prises en 1822 et en 1825. — Résultats presque nuls. — Enquête faite de 1841 à 1843. — Rapport des enquêteurs. — La loi de 1854. — Voyages d'exploration. — Les routes. — Les chemins de fer. — Les canaux. — Les communications par bateau à l'intérieur du pays et avec l'Europe. — Octrois du gouvernement. — Mesures et lois destinées à venir en aide à la colonisation. — Rôle des particuliers. — Quelques exemples caractéristiques. — Rôle du clergé au XIX^e siècle. — Exemples. — Le curé Labelle apôtre de la colonisation. — Conclusion.

En ce qui concerne la période qui s'étend de 1608 à 1760, peut-on vraiment parler d'aide à la colonisation au Canada ? Il serait certes plus juste de dire qu'elle a été entravée qu'aidée. Qu'est-ce que la France, en tant que nation, a fait pour sa colonie durant tout ce temps ? Presque rien, malheureusement. En veut-on un exemple bien caractéristique ? Il n'y eut jamais, sous la domination française, qu'une seule route au Canada. Elle reliait Montréal et Québec sur la rive nord. Bien mieux, elle ne fut ouverte qu'en 1733 ! Il ne serait pas exact, par contre, de prétendre qu'il n'y a pas eu de Français qui se sont dévoués pour ce pays nouveau, car ceux qui s'y installèrent, le chérissaient et désiraient le voir prospérer. Des hommes comme Champlain, Louis Hébert, Robert Giffard, Mai-

sonneuve, Talon, se sont dépensés pour la Nouvelle France, pour la peupler et la développer, entravés trop souvent, hélas ! par des compagnies ou des gouvernements apathiques, incapables et ignorants.

Si, de plus, les Jésuites ont, en un certain sens, nui à la colonisation du pays, à son peuplement, il n'est que juste de reconnaître la part considérable prise par le clergé canadien français en général dans le maintien et le développement de la colonie. Nous aurons l'occasion à la fin de ce chapitre de montrer le rôle joué au XIX^e siècle à ce point de vue par l'Église catholique. Mais il est indispensable de dire ici comment, au XVII^e siècle, le clergé canadien a notamment permis à la Nouvelle France de se constituer en organisant la population en paroisses, c'est-à-dire en la groupant autour de centres, constitués par l'église et son prêtre. C'est grâce à cette organisation paroissiale que les Canadiens français ont pu résister à toutes les épreuves qu'ils ont subies et garder leurs caractères distinctifs d'anciens Français. « C'est la paroisse, disait un jour M. Henri Bourassa, qui a fait le Canada français, qui l'a conservé sous tous les régimes. Elle fut le groupement naturel, la véritable cellule sociale dont la multiplication a fait notre peuple. Elle fut et elle est restée chez nous la pierre angulaire de l'édifice national (1). » Il est non moins nécessaire de mettre en relief le fait déjà signalé que si les Canadiens français, après la cession, ont gardé leur langue, leurs lois, leur religion et leurs coutumes, ils n'en sont pas redevables seulement à l'organisation paroissiale, mais bien aux efforts du clergé pour les préserver de l'anglicisation. S'ils sont aujourd'hui ce qu'ils sont, c'est à leurs prêtres qu'ils le doivent, pas de doute à cet égard.

A part cette influence du clergé canadien français, bien peu fut fait également sous la domination anglaise, avant les premières années du XIX^e siècle, en vue d'aider les immigrants ou nos anciens compatriotes. On s'était borné à distribuer des terres aux premiers, et c'était bien là, certes, le minimum d'aide qu'on pût leur donner. De 1820 environ jusqu'à 1867 quelques efforts furent tentés, mais bien insuffisants encore. Enfin, depuis le commencement de la Confédération jusqu'à nos jours, la colonisation n'a cessé d'être de plus en plus encouragée.

(1) MAGNAN : *La paroisse canadienne*, p. 11.

Quels moyens ont donc été employés dans ce but ? La création d'un ministère de l'agriculture en 1852 et d'un ministère s'occupant uniquement de la colonisation en 1888, n'ont pu évidemment que favoriser le développement de la province.

Signalons ensuite la suppression de la tenure seigneuriale. Celle-ci disparut parce que, surtout après la conquête, elle changea de caractère et devint oppressive pour les paysans. Par exemple le nombre des jours de corvée avait été généralement augmenté (1). Le principe même de corvées dues par les habitants était considéré par eux, dès la fin du XVIII^e siècle, comme une servitude exagérée et une humiliation (2). Les cens et rente s'étaient élevés à 6, 12 et même quelquefois 16 sous par arpent (3). Enfin, les lods et ventes, ou droits de mutation, avaient l'inconvénient de taxer les améliorations faites par le censitaire, tendaient à diminuer, par conséquent, son esprit d'initiative, et, devenus trop fréquents dans les villes où les terrains et maisons changeaient de propriétaires assez souvent, constituaient une lourde charge (4).

En 1822, il avait été décrété que les seigneurs pouvaient changer la tenure de leurs terres et les avoir désormais en franc et commun soccage. Pour cela, ils devaient payer au gouvernement ce qu'ils auraient versé si leurs terres étaient restées soumises à l'ancienne tenure ; mais la septième partie de leur domaine n'était pas réservée au clergé protestant, et le seigneur pouvait rentrer en possession de tout le terrain jusqu'alors lui appartenant (5).

Toutefois, à cette époque, rien ne fut fixé pour que les habitants pussent à leur tour s'arranger avec les seigneurs et changer de tenure. Aussi, en 1825, était-il décidé que les censitaires pouvaient demander la suppression de leurs obligations en versant au seigneur une indemnité. En cas de différend entre eux, la somme que les premiers auraient à payer serait déterminée par des experts. Si, néanmoins, quelque difficulté s'élevait par la faute des seigneurs, leurs censitaires avaient le droit de les citer devant les tribunaux (6).

Peu de seigneurs demandèrent le changement de tenure, malgré

(1) MUNRO : *Documents relating to the seigniorial Tenure in Canada*, p. LXXXIX.

(2) *Ibid.*, p. 350.

(3) *Ibid.*, p. 328.

(4) *Ibid.*, p. 349.

(5) *Ibid.*, p. 290 et 291.

(6) *Ibid.*, p. 295 sq.

les facilités accordées, et sans doute parce qu'ils trouvaient ce changement peu avantageux, étant obligés d'accorder à leurs censitaires des avantages équivalents à ceux que le roi leur faisait à eux-mêmes. En effet, de 1827 à 1837, le gouvernement ne reçut que 6 demandes de changement de tenure (1).

Aussi, à la requête du parlement, une commission de trois membres fut nommée en 1841 pour faire une enquête sur le fonctionnement du régime seigneurial et proposer les moyens nécessaires à sa suppression. Le 29 mars 1843, cette commission publiait un rapport dans lequel elle déclarait que les prétentions des seigneurs étaient devenues exorbitantes, et disait, notamment, de l'ancienne tenure : « Elle ne convient plus à l'esprit de notre temps, ni aux besoins actuels de la population ; elle est une relique d'une époque barbare, et, dans la pratique, contraire au développement et au maintien d'institutions libres. Quelque avantageuse qu'elle ait pu être dans les débuts de la colonie, et favorable, avec certaines restrictions, au peuplement rapide des solitudes du pays, sa nécessité ne se fait plus sentir à l'heure actuelle ; et, dans une société plus civilisée, elle constitue un obstacle au progrès général et à la prospérité du peuple (2). » La commission concluait donc en proposant l'abolition du régime seigneurial auquel tout le monde était désormais nettement opposé (3). C'est ce qui fut fait en 1854. Le seigneur n'avait rien à payer au gouvernement, mais les sommes ordinairement dues pour une concession de terres devaient venir en diminution de celles qu'il aurait à recevoir ensuite des colons. Ceux-ci, à leur tour, avaient à payer à leur seigneur, en échange des droits et privilèges qu'il abandonnait, ou bien une somme globale, ou bien une rente annuelle, les dites sommes devant être fixées par des personnes nommées à cet effet. Enfin, un tribunal spécial fut constitué, chargé de décider quels étaient les droits des seigneurs qui devaient donner lieu à une indemnité de la part de leurs censitaires (4).

Tous ces problèmes à résoudre demandèrent naturellement un temps considérable, et ce n'est que quelques années plus tard que le changement de tenure devint un fait accompli. On peut dire

(1) MUNRO : *Documents relating to the seigniorial Tenure in Canada*, p. CX.

(2) *Ibid.*, p. CX, CXI, 348 et 354.

(3) *Ibid.*, p. CXII.

(4) *Ibid.*, p. CXIII et CXIV.

cependant qu'il fut rapidement réalisé, en somme, et avec beaucoup de justice, bien que quelques seigneurs se soient plaints. Ajoutons que peu de censitaires payèrent une somme globale ; même aujourd'hui la plupart continuent à verser la rente annuelle telle qu'elle fut fixée en 1854 (1). Ce changement de tenure fut assurément profitable à la province de Québec, mais il en coûta au gouvernement plus de 10 millions de dollars !

A plusieurs reprises, de plus, des voyages d'exploration ont été entrepris pour mieux connaître le pays, la nature de son sol, les facilités d'accès, son climat, ses ressources naturelles. Vers 1825, par exemple, le seigneur de Kamouraska, Pascal Taché, qui avait parcouru à plusieurs reprises la région du lac Saint-Jean et était convaincu que cette portion du pays était parfaitement propre à être colonisée, communiqua à l'Assemblée du Bas-Canada des renseignements qui étonnèrent tout le monde (2). Le parlement, en conséquence, décida d'organiser une exploration pour se rendre compte très exactement de la valeur des terrains et du climat de cette région jusqu'alors si décriée. Celle-ci eut lieu en 1828 (3). Un long rapport fut publié qui n'était pas parfait, car les membres de l'expédition n'étaient pas suffisamment au courant des questions agricoles, et il renfermait une foule de détails touristiques sans importance pour le problème, mais il exerça, malgré tout, une influence capitale sur la colonisation de la région du lac Saint-Jean en démontrant péremptoirement qu'elle était parfaitement colonisable. C'était l'essentiel. L'opinion publique allait changer, et, peu d'années après, l'exode des populations commencera dans cette direction. En 1830, d'autre part, la vallée du Saint-Maurice, au nord de Trois-Rivières, fut visitée (4), ainsi que celle de la Matapédia, entre le Saint-Laurent et la province du Nouveau Brunswick. Le but de cette dernière exploration était d'assurer des communications plus faciles avec les habitants établis à la Baie des Chaleurs (5). En 1862, les abbés Brassard et Provost visitent la Mattavanie (6). L'explora-

(1) MUNRO : *Documents relating to the seigniorial Tenure in Canada*, p. CXIV et CXV.

(2) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 16-17.

(3) *Ibid.*, p. 17.

(4) *Ibid.*, p. 387.

(5) BUIES : *La vallée de la Matapédia*, p. 12.

(6) PELLAND : *La Mattavanie*, p. 9-10.

tion du P. Paradis et du P. Gendreau au lac Témiscamingue en 1883, et le rapport qu'ils adressèrent ensuite à l'évêque d'Ottawa (1), déterminèrent également un mouvement de la population de ce côté de la province.

Le gouvernement anglais eut tôt fait de se rendre compte qu'une des conditions primordiales du développement du pays, était l'ouverture de voies de communication. En 1784, est commencée la grande route reliant Québec à Halifax, qui longeait le fleuve au sud jusqu'au Témiscouata, et de là, à travers le Nouveau-Brunswick, devait gagner la capitale de la Nouvelle-Écosse. En 1810, est construite la route Craig, d'une longueur de 75 milles et qui faisait communiquer une partie des Cantons de l'Est avec Québec. Le premier chemin pénétrant dans les Bois-Francs ne fut ouvert qu'en 1848 (2). En 1862, le Saint-Laurent est relié à la Baie des Chaleurs (3).

Ces quelques exemples suffisent à montrer que, malgré les bonnes intentions du gouvernement, les routes dans la province n'ont été ouvertes que bien tardivement. Mais le réseau routier, depuis la Confédération, s'est bien entendu considérablement développé. On compte aujourd'hui dans le Bas-Canada environ 50.000 milles de routes et chemins, et l'on ne saurait évidemment nier les efforts considérables qu'il a fallu faire pour arriver à ce résultat en si peu d'années. L'essor pris par la province à la fin du XIX^e siècle, est évidemment dû en grande partie à cette amélioration dans les communications. Les routes, néanmoins, ne sont pas encore assez nombreuses au sud du fleuve et sont trop souvent inexistantes dans la péninsule de Gaspé. Quant au nord de la province, on peut dire qu'en dehors de la route qui relie Hull à Montréal en passant par Maniwaki et Mont-Laurier, tout se réduit à peu près à celle qui longe la rivière Ottawa et le Saint-Laurent. Il y a bien aussi une route qui fait le tour du lac Saint-Jean ; elle ne relie pas malheureusement cette région à Québec. De plus, si les grandes routes sont fort belles, les petits chemins de l'intérieur laissent terriblement à désirer. Le gouvernement a donc fait de gros sacrifices pour doter la province de routes carrossables, mais il reste encore beaucoup à faire sous ce rapport.

(1) *Au lac Témiscamingue*, p. 4.

(2) TRUELLE : *Trois souvenirs*, p. 63.

(3) BUIES : *La vallée de la Matapédia*, p. 13.

En ce qui concerne les voies ferrées, on peut dire à peu près la même chose. La première ligne fut construite en 1836 entre Laprairie et Saint-Jean, au sud de Montréal, sur une distance de 16 milles par une compagnie nommée : « Le Grand Tronc ». En 1851, elle est continuée jusqu'à la frontière américaine. De la même année, date la ligne Québec-Montréal, et de 1854, la ligne Lévis-Montréal. En 1860, l'Intercolonial est construit jusqu'à la Rivière du Loup ; en 1876, il atteint Matapédia sur la Baie des Chaleurs ; en 1903, Paspébiac ; et enfin, Gaspé, en 1912. De la Rivière du Loup, un embranchement vers la province voisine du Nouveau Brunswick est terminé en 1888, et la ligne intérieure allant de Lévis au Nouveau Brunswick est faite en 1913. Au Nord, le chemin de fer du lac Saint-Jean atteint Chambord en 1888 ; Chicoutimi, à l'est, en 1893 ; et Saint-Félicien, à l'ouest, en 1910. De Montréal à Hull, la ligne est construite en 1877. Elle est prolongée jusqu'à Aylmer en 1882, arrive au Témiscamingue en 1896. L'inauguration de la voie construite entre Montréal et Saint-Jérôme date de 1877 ; en 1893, elle va jusqu'à Labelle et enfin jusqu'à Mont-Laurier en 1909. La petite ligne de Hull à Maniwaki remonte à 1904. On peut enfin mentionner l'établissement des grandes voies interprovinciales qui ont tant fait pour le développement du pays tout entier et aussi certes de la province de Québec. C'est notamment Montréal-Toronto, en 1856 ; Montréal-Vancouver en 1886 ; et Québec-Winnipeg, qui traverse l'Abitibi, en 1915.

Les canaux ont également aidé au progrès de la colonisation. On en peut distinguer trois groupes, selon qu'ils sont situés sur le Saint-Laurent, l'Ottawa ou le Richelieu. Sur le Saint-Laurent existent deux canaux. Celui de Lachine, près de Montréal, avait été commencé sous la domination française, puis abandonné. On reprit les travaux en 1821, et il fut ouvert à la navigation en 1825. Sa longueur est de 8 milles, sa largeur de 45 pieds et sa profondeur de 14. Quant au canal Soulanges, il mesure 14 milles de longueur. Sur la rivière Richelieu, le canal Chambly et celui de Saint-Ours ont une importance bien moindre. Sur l'Ottawa enfin, existent deux canaux : le Carillon et le Grenville.

Nous ne citerons que pour mémoire les travaux entrepris sur le Saint-Laurent : phares, dragages, construction de quais, etc..., et les améliorations apportées à certaines rivières pour le flottage des bois.

Les communications par bateau, dans la province même, ont également favorisé la colonisation. En 1809, le premier navire à vapeur descend le Saint-Laurent de Montréal à Québec. C'est en 1819 qu'un bateau à vapeur circule pour la première fois sur la rivière Ottawa. La première ligne de vapeurs entre Québec et Chicoutimi est inaugurée en 1874 (1).

Disons aussi en passant qu'en 1847 le télégraphe fonctionne pour la première fois entre les principales villes du Canada, également entre Montréal et New-York.

Les communications internationales, en se développant, vont encore donner au pays un grand essor. Tout d'abord, les chemins de fer, les routes et les automobiles ont créé entre la province et les États-Unis un énorme trafic. De plus, les communications par mer entre le Canada et l'Europe ont aussi naturellement exercé une influence considérable. En permettant à l'agriculture, au commerce et à l'industrie de placer leurs produits dans l'ancien continent et même un peu partout dans l'univers, la navigation maritime à vapeur a accru la valeur des terres et par là favorisé le peuplement. Un exemple est bien significatif à cet égard : la grande compagnie du « Canadian Pacific Railway » est, en effet, en même temps compagnie de chemin de fer et compagnie de navigation. Le premier navire, traversant l'Atlantique à l'aide de la vapeur seulement, quitta Québec pour l'Angleterre en 1833. En 1853, le premier paquebot transatlantique arrive dans le Saint-Laurent. Trois ans plus tard, la compagnie « Allan » établit un service bi-mensuel pour les voyageurs entre l'Angleterre et le Canada. En 1866, est posé le premier câble reliant celui-ci à l'Europe. On ne saurait exagérer le rôle joué au XIX^e siècle par la fréquence et la rapidité des communications internationales à propos de la colonisation du Nouveau Monde. Ce rôle fut immense en vérité !

Si nous envisageons maintenant la question des sommes versées par les divers gouvernements de la province depuis la Confédération, nous voyons que ceux-ci ont fait des dépenses considérables, notamment pour les chemins de colonisation. La statistique suivante le montre clairement :

(1) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 148.

Sommes versées pour les chemins de colonisation de 1867 à 1923 :

ANNÉES	MONTANT PAYÉ (EN DOLLARS)
—	—
1867-68 } 1868-69 }	67.429,52
1870-71	154.914,27
1880-81	58.443,78
1890-91	151.000,00
1900-01	119.000,00
1910-11	216.857,69
1920-21	1.436.097,16
1921-22	2.000.000,00
1922-23	2.454.000,00
1924-25	1.504.000,00

On voit immédiatement aussi par le tableau ci-dessus combien les octrois ont été en augmentant à partir de 1910, et qu'ils ont atteint en ces dernières années des sommes extrêmement élevées.

Le gouvernement a également fait de grosses dépenses pour l'arpentage des lots de colonisation, ainsi que le prouvent les chiffres. suivants :

Sommes versées pour l'arpentage de 1868 à 1923 :

ANNÉES	MONTANT PAYÉ (EN DOLLARS)
—	—
1868	7.647
1870	29.593
1880	29.100
1890	45.000
1900	37.855
1910	100.000
1914	130.000
1922-23	272.000

Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ont

enfin accordé des subventions également de plus en plus considérables en faveur de l'agriculture :

Sommes versées pour l'agriculture de 1913 à 1926 :

ANNÉES	MONTANT PAYÉ (EN DOLLARS)
1913-14	609.962
1914-15	585.909
1915-16	686.171
1916-17	745.912
1917-18	1.035.362
1918-19	1.035.176
1919-20	1.292.775
1920-21	1.335.613
1921-22	1.718.204
1922-23	1.722.181
1923-24	1.982.797
1924-25	1.856.271
1925-26	1.727.831

Pour aider les colons, on prit aussi certaines mesures, on vota un ensemble de lois. En 1890, une loi due à l'influence du premier ministre de la colonisation, Mercier, accordait gratuitement un lot de 100 acres à tout père de 12 enfants. Or, en 1905, il y avait 3.490 chefs de famille dans ce cas. On dut supprimer la loi cette même année (1). Elle pouvait être excellente en principe, mais le père d'une famille nombreuse n'est pas *ipso facto* un bon colon.

Voyons donc par quels autres moyens le gouvernement a tenté de favoriser la colonisation. D'abord, depuis 1921, les terres sont vendues par le ministère de la colonisation et non plus par le ministère des terres et forêts. Il était évidemment singulier auparavant qu'un ministre de la colonisation pût offrir des terres sans être capable de les vendre lui-même. La cessation d'une semblable anomalie a certainement rendu de grands services.

(1) GIRARD : *La province de Québec*, p. 89, et BOUFFARD : *Origine de la propriété privée dans la province de Québec*, A. S. Q., 1915, p. 266.

De temps à autre aussi, on publie la liste des terres à vendre et propres à la culture. Un peu partout, d'ailleurs, existent des agents préposés à la vente de ces terres. On en compte une quarantaine. Ils perçoivent en même temps les créances, protègent le domaine public contre toute déprédation, renseignent les colons, les aident quand ils sont aux prises avec des difficultés, s'occupent de leurs réclamations. Des inspecteurs visitent périodiquement ces agents et exercent un contrôle.

Depuis quelques années, en outre, on a essayé de grouper les colons en certains endroits déterminés, afin de leur éviter l'ennui et de leur permettre de s'entraider les uns les autres. Le gouvernement ainsi a d'ailleurs moins de routes à construire ; les paroisses sont plus vite organisées et pourvues des éléments nécessaires à une existence normale. Concentration et non dispersion, c'est assurément une excellente méthode.

De plus en plus également, on essaie de protéger le colon contre le marchand de bois ; car autrefois, lorsque le colon prenait un lot dans les limites vendues au marchand de bois, il avait souvent des difficultés avec celui-ci ; et on tend par suite à séparer nettement les terres réservées pour l'agriculture et celles qu'on garde pour l'exploitation des forêts, afin que toute terre ait assez de bois pour qu'un colon y puisse vivre.

Voici maintenant, résumées aussi brièvement que possible, les heureuses dispositions prises dans ces dernières années pour les conditions de vente des terrains. Ceux-ci sont cédés au prix de 60 cents l'acre, soit 60 dollars pour un lot de 100 acres ou 40 hectares, superficie fixée par la loi. Tout acheteur ne reçoit d'abord qu'un billet de location (1). La vente est réelle, mais sujette à certaines conditions que nous verrons tout à l'heure. Quand celles-ci ont été remplies, alors seulement le colon reçoit son titre définitif de possession ou lettre patente. Or les principales conditions auxquelles est astreint l'acquéreur sont les suivantes.

Il doit payer comptant 1/6 du prix. Le reste est soldé en 5 versements annuels égaux auxquels s'ajoute un intérêt de 6 %. Il doit, en outre, défricher trois acres au moins et 5 au plus chaque

(1) Avant 1860, le billet de location s'appelait : permis d'occupation. BOURFARD : *Origine de la propriété dans la province de Québec*, A. S. Q., 1915, p. 264.

année. La fixation d'une étendue maxima à défricher a pour but d'empêcher les colons de raser tous les arbres de leur propriété en vue de les vendre ; sans cette sage précaution, le colon qui a souvent besoin d'être protégé contre lui-même, se trouverait privé du bois nécessaire pour le chauffage ou des constructions, et négligerait les travaux agricoles, beaucoup plus profitables pour lui cependant que l'abatage et la vente de ses arbres. On peut même refuser la vente d'un lot si l'on a des raisons de croire que l'acquéreur veut se livrer à l'exploitation du bois plutôt que de cultiver. Bien plus, pendant 20 ans après l'émission des lettres patentes, une étendue de 15 % de chaque terre concédée doit être maintenue en forêt pour l'usage personnel du propriétaire.

Celui-ci, dans les premiers 18 mois, est tenu de construire une maison d'au moins 16 pieds sur 20 et d'y résider sans interruption jusqu'à l'émission de ses lettres patentes. Dans un délai maximum de 6 ans, une étable et une grange doivent être construites. Enfin le colon ne peut recevoir ses lettres patentes que s'il a défriché et cultivé 30 % de son terrain, ce qui représente 30 acres, aucun lot de plus de 100 acres ne pouvant être vendu à la même personne, à moins que celle-ci n'ait au moins 4 enfants de moins de 16 ans.

En 1923, une prime de défrichement de 4 dollars par acre était accordée à tous les colons dont les lots n'étaient pas encore patentés, et pour les 5 acres qu'ils devaient défricher. En 1924, cette prime était portée à 6 dollars ; au mois de mai 1925, à 8 dollars, et, en 1926, à 12 dollars par acre, pour un maximum de 20 acres, sur les lots non patentés. Ces sommes, quoique minimes, n'en constituent pas moins un secours appréciable au moment où un colon s'installe (1).

Depuis 1921, ce dernier ne peut vendre son terrain pendant les 6 premières années, mais il peut en faire cadeau par contrat de mariage ou le léguer par testament. Si l'acquéreur s'est rendu coupable de quelque abus, d'une fraude par exemple, la vente est annulée. Il est défendu d'acheter pour un autre, et tout acheteur doit certifier que le terrain qu'il désire acquérir est bien pour lui-

(1) En 1925-26, le gouvernement a payé 143.236 dollars en primes de défrichement.

même, qu'il ne veut pas faire cette acquisition pour exploiter le bois, mais pour fonder un établissement sérieux de colon.

Toute terre octroyée et toute construction ou amélioration faite ne peuvent, tant que les lettres patentes ne sont pas émises, être hypothéquées ni saisies pendant une durée de 6 ans pour une dette quelconque, sauf pour paiement d'impôts et autres cas exceptionnels du même genre. Un acheteur peut choisir un autre terrain, s'il a 4 enfants de moins de 16 ans, ainsi que nous l'avons dit, mais ce lot, comme le premier, ne peut dépasser 100 acres. Le colon se créera ainsi un bien de famille (*homestead*). Or, ce bien est exempt de saisie pour dettes, pendant 15 ans, qu'il soit entre les mains du concessionnaire, de sa veuve ou de ses enfants. Les meubles essentiels, les vivres, graines, animaux, instruments agricoles, matériaux de construction et effets appartenant au colon, à sa veuve ou à ses enfants sont également insaisissables pendant 15 ans.

Une des meilleures façons de favoriser la colonisation était naturellement de recruter des colons. La terre ne manque pas, mais toujours au Canada ce sont les bras qui ont fait défaut. Où, d'abord, recruter ces solides gaillards qui ne doivent craindre ni leur mal, ni la solitude, ni les privations ? Quatre solutions étaient possibles, et toutes les quatre ont été essayées : ou bien faire appel aux jeunes gens fils de cultivateurs résidant dans les vieilles paroisses de la province, et c'était sans doute la meilleure solution, car ils étaient déjà habitués au pays, au climat et souvent à la forêt ; ou bien attirer sur les terres neuves les ouvriers en grève, ceux atteints par le chômage, ceux qui réussissent peu ou point dans les grandes villes. Cette dernière catégorie de recrues n'a pas toujours donné satisfaction, car beaucoup s'habituèrent difficilement à la campagne. On pouvait également rapatrier les individus partis dans les autres provinces et aux États-Unis, recruter ainsi de bons colons, car il s'agissait toujours de Canadiens ou de descendants de Canadiens, et, la plupart du temps, de campagnards ; mais ces rapatriés ne furent jamais qu'en très petit nombre, nous l'avons déjà dit. La dernière solution était de faire appel à la main d'œuvre étrangère ; elle était toutefois la plus mauvaise, car les immigrants n'étant pas habitués au pays et au défrichement, n'ont pour ainsi dire jamais réussi comme colons.

On peut dire que sans cesse depuis le commencement du XIX^e

siècle, on a essayé de recruter des colons, et cela est bien naturel puisqu'il ne saurait y avoir de colonisation sans colons. Les principaux moyens employés dans ce but ont été d'installer dans les villes, des bureaux fournissant tous les renseignements nécessaires aux jeunes gens désireux de gagner les nouvelles terres, des conférences faites dans les grands centres et les campagnes pour montrer les avantages dont peuvent bénéficier les colons, la distribution de nombreuses brochures décrivant les contrées à coloniser (1), la publication d'articles écrits dans le même but, des expositions prouvant la beauté et la qualité des produits récoltés dans les parties à peupler de la province, des excursions à prix réduit organisées tantôt dans une région, tantôt dans une autre, pour permettre aux colons éventuels de connaître ces régions et de constater par eux-mêmes ce qui s'y passe, enfin une propagande dans les écoles destinée à faire pénétrer chez les enfants cette idée de la colonisation, à créer chez eux une mentalité agricole.

On peut ajouter que le gouvernement a aidé à la construction d'écoles et de chapelles, a fourni des semences aux colons (2), créé des cercles, des syndicats et des sociétés coopératives agricoles, des fermes de démonstration ou fermes-modèles, une école de laiterie à Saint-Hyacinthe en 1905, des jardins scolaires (3), etc... Parfois il a fait déboiser d'avance une partie des lots, afin d'éviter le rude labeur du défrichement aux colons incapables de s'y livrer, y a construit une maison et une grange. Il a participé également au succès, sinon à l'organisation, des congrès de colonisation tenus en 1883, en 1898 à Montréal, en 1905 à Saint-Jérôme, en 1919 à Chicoutimi et en 1923 à Québec. Depuis 1890, il accorde des distinctions honorifiques dites du Mérite agricole (4).

Nous devons mentionner encore les efforts faits pour protéger les belles forêts de la province qui constituent une ressource considérable. Il apparaît en effet aujourd'hui que ces forêts, malgré leur

(1) Depuis dix ans seulement, 500.000 brochures ont été distribuées dans la province de Québec et aux États-Unis, sous la direction de M. Hornisdas Magnan, publiciste du Ministère de la colonisation.

(2) En 1923-24, par exemple, il a participé à la construction de 44 écoles et de 7 chapelles. Il a également distribué des graines pour une valeur de 38.819 dollars 45. En 1925-26, il a aidé à construire 32 écoles.

(3) En 1910, il existait 188 jardins scolaires et en 1925, 1.501.

(4) GIRARD : *La province de Québec*, p. 104.

immensité, ne sont pas inépuisables, depuis qu'on les exploite si intensément, que tant de brèches y sont faites par les incendies et les insectes (1). Certains jettent même un cri d'alarme et prétendent que, d'ici 25 ans, la province de Québec ne pourra plus fournir de bois en quantité appréciable pour la fabrication de la pulpe. On ne peut guère évidemment restreindre l'abatage qui produit des revenus énormes. On tente, du moins, de préserver la forêt des incendies qui font de terrifiants ravages. Toutes sortes de moyens sont employés pour cela : on défend d'y pénétrer sans permis, à cause de l'imprudence des chasseurs et des touristes, on munit les locomotives d'appareils évitant la dissémination des étincelles, on utilise même les hydravions. On lutte également contre les insectes qui détruisent les arbres ; on a organisé en 1893 un service de gardes forestiers (2) ; en 1910, a été créée à Québec une école forestière ; on travaille au reboisement, etc... Les colons ne peuvent, bien entendu, que profiter de ces sages mesures.

En ce qui concerne les forces hydrauliques, un gros effort a été fait, puisque plus de 1 million 1/2 de chevaux vapeur, nous l'avons vu, sont actuellement produits. En outre, deux barrages importants ont été élevés dans la province afin de créer des réservoirs. L'un, situé dans le haut Saint-Maurice, est parmi les plus grands du monde. Il a en effet 300 milles carrés de surface et fournit 12.000 pieds cubes d'eau par seconde.

Une aide considérable est due également aux particuliers. Jusque vers la fin du XIX^e siècle, même, ce sont les efforts de quelques individus qui ont favorisé le mouvement colonisateur plutôt que le gouvernement. Si, dans ces dernières années, les autorités ont sérieusement pris la chose en mains, si la colonisation est maintenant une entreprise en très grande partie gouvernementale, si le ministère de la colonisation est de nos jours à la hauteur de sa tâche, il n'en est pas moins vrai que les initiatives individuelles ont joué et continuent à jouer un grand rôle. Des sociétés, dénommées sociétés de colonisation, ont été fondées en nombre considérable dans les régions les plus anciennement occupées et ont recruté

(1) En 1923, on a enregistré 997 feux de forêts et 3 millions d'acres ont été ainsi dévorés !

(2) GIRARD : *La province de Québec*, p. 177-178.

des colons, les ont aidés pécuniairement, leur ont fourni des outils, des vêtements, des graines, les ont protégés, conseillés, etc... Parmi ces sociétés, mentionnons la *Ligue nationale de colonisation*, créée en 1916 à Québec, et qui a été un organisme de propagande et d'action colonisatrices en général. Les sociétés d'agriculture, elles aussi, ont été fort utiles. En 1817, étaient fondées les deux premières, l'une à Québec, l'autre à Montréal (1). L'œuvre des journaux agricoles mérite encore d'être notée. Enfin, aux congrès dits de colonisation, et que nous avons mentionnés, des hommes politiques, des journalistes ont assisté ou pris la parole. Des études approfondies de toutes les questions intéressant les colons et la colonisation en général y ont été présentées et discutées. Bref, il y a eu de la part de citoyens éclairés, tout un mouvement tendant à favoriser par tous les moyens la colonisation de la province de Québec, à garder dans le pays tant de bras vigoureux prêts à traverser la frontière, à rapatrier les brebis égarées chez le voisin, à rendre les colons installés dans leur nouveau domaine aussi heureux et aussi prospères que possible.

Le rôle considérable joué par quelques personnes mérite d'être ici mis en lumière. Nous voulons parler notamment de deux marchands de bois qui, loin de nuire à la colonisation comme la plupart de ces négociants l'ont sans cesse fait par intérêt, ont au contraire grandement servi cette cause. Il s'agit en premier lieu de William Price, venu au Canada en 1810 et qu'on a justement appelé : « Le Père du Saguenay ». C'est grâce à lui, en effet, que des chantiers furent ouverts dans cette région en 1837, afin d'en exploiter les immenses richesses forestières (2). En 1838, il faisait construire à Tadoussac la première scierie du Saguenay (3). Les bûcherons accourus allaient, sous sa direction, commencer un peu de culture à temps perdu, allaient surtout frayer la route aux vrais colons désirant créer de ce côté des établissements durables.

C'est aussi à un marchand de bois nommé Philémon Wright qu'est due la fondation de la ville de Hull en 1800. Il construisit les premières scieries de cette région et contribua à la peupler, ce

(1) CARON : *La colonisation du Canada sous le régime anglais*, A. S. Q., 1921, p. 550.

(2) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 88 sq., 101 et 105.

(3) *Ibid.*, p. 81.

qui lui a valu d'être appelé : « Le Père de l'Ottawa (1). » En effet, Bytown, devenue Ottawa en 1854 et capitale en 1857, doit sa naissance, qui date de 1826, à l'exploitation des forêts et à la venue des bûcherons. C'est enfin à cause des chantiers encore que toute la vallée de l'Ottawa a vu progressivement la civilisation l'envahir et se substituer à la primitive solitude.

Si le commerce du bois a donc trop souvent nui à la colonisation en empêchant beaucoup d'hommes valides de se consacrer aux travaux agricoles, en accaparant des terres, en détournant l'attention des pouvoirs publics de la ressource principale du pays, à savoir la culture, il n'en reste pas moins vrai que, souvent aussi, le bûcheron a précédé le colon, a fait surgir derrière lui villes et villages après avoir débarrassé le sol de la forêt immense et redoutable, a provoqué le peuplement de vastes territoires. De plus, les usines de pulpe, une fois établies, ont encore rendu service aux colons en leur fournissant un travail accessoire rémunérateur et un écoulement pour leurs produits.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire à première vue, le développement des industries minières a fort peu servi la cause de la colonisation. La découverte de gisements a provoqué un certain afflux d'habitants dans les régions où ces gisements ont été découverts, en grande majorité des immigrants, a entraîné la construction de routes ou de voies ferrées, a constitué pour les colons des alentours un débouché intéressant, mais il n'y eut jamais là rien de bien important.

Une tentative très intéressante en vue de favoriser la colonisation, est digne que l'on s'y arrête un instant. Il s'agit d'un livre : *Charles Guérin*, publié par Chauveau en 1853, afin de montrer que l'agriculture est préférable aux positions libérales trop encombrées alors, comme de nos jours d'ailleurs, et de deux romans de Gérin Lajoie auxquels nous avons déjà fait allusion. Dans la préface de *Jean Rivard le défricheur*, paru en 1862, l'auteur déclarait que son but « était de faire connaître la vie et les travaux des défricheurs et d'encourager [la] jeunesse canadienne à se porter vers la carrière agricole, au lieu d'encombrer les professions d'avocat, de notaire, de médecin et les comptoirs des marchands, comme elle fait de plus

(3) TASSÉ : *La vallée de l'Outaouais*, p. 14.

en plus, au grand détriment de l'intérêt public et national (1). » Après avoir raconté les pénibles débuts de Jean Rivard dans la forêt, Gérin Lajoie a, dans son second roman, *Jean Rivard économiste*, publié en 1864, montré à quel succès peut atteindre un homme intelligent et courageux, puisque son héros non seulement réussit, vit heureux et dans l'aisance sur le domaine qu'il s'est créé, mais encore fonde une ville en attirant d'autres colons autour de lui, et devient le député du centre ainsi formé.

Peut-on passer sous silence la fondation, en 1817, de la « Banque de Montréal », devenue le plus important établissement financier de tout le Canada et celle de la « Banque de Québec », en 1818 ?

Il nous reste à parler du rôle joué au XIX^e siècle par le clergé de la province de Québec dans cette œuvre gigantesque de la colonisation. Disons dès maintenant que ce rôle a été vraiment prépondérant, ce qui n'étonnera pas ceux qui connaissent le zèle et le dévouement dont le clergé canadien français a sans cesse fait preuve, les réelles capacités et les vertus dont il est doué, le prestige et l'autorité dont il jouit parmi toute la population, la part qu'il a prise dans la conservation et la protection du peuple canadien.

A propos de la colonisation, comme dans tous les cas où la nationalité des Canadiens français a été en jeu, on trouve le clergé au premier rang. D'une manière générale, il a encouragé la colonisation par la parole, pécuniairement aussi, et surtout par l'exemple. Il a signalé les misères et les souffrances des colons, a favorisé leur recrutement. Comme le disait un jour le Cardinal Bégin : « Si vous ne faites pas de vos fils des prêtres, tâchez d'en faire des agriculteurs. » Au clergé est due encore la création en 1894 des missionnaires agricoles, œuvre excellente s'il en fût. Bien plus, les prêtres ont souvent précédé les colons, et, toutes les fois que cela leur a été possible, il les ont accompagnés dans la forêt, y ont vécu de leur vie, les ont encouragés, réconfortés, protégés et conseillés. A son clergé, le peuple canadien doit encore la présence de missionnaires dans les chantiers durant l'hiver, ainsi que des écoles d'agriculture, notamment celle de Sainte-Anne de la Pocatière qui date de 1859, celle de l'Assomption ouverte en 1867, et celle d'Oka dépendant de l'abbaye du même nom, fondée en 1881 par des Cisterciens fran-

(1) GÉRIN LAJOIE : *Jean Rivard le défricheur*, préface, p. VII.

çais. Notons enfin à son actif la création d'orphelinats agricoles, en particulier celui de Montfort qui remonte à 1883, de sociétés de colonisation, de fermes modèles, etc...

C'est à deux prêtres, les abbés O'Reilly et Racine, qu'est dû le grand mouvement colonisateur de 1848 dans les Cantons de l'Est (1). Le second composa même un mémoire intitulé : « Le Canada émigrant ou pourquoi le Canadien français quitte-t-il le Bas-Canada (2) ? » Tout le clergé, d'ailleurs, menait à cette époque une active campagne en vue d'empêcher l'exode des jeunes gens aux États-Unis et de les installer sur les terres neuves. Dans tout le Bas-Canada, on répétait alors le cri général poussé par les prêtres canadiens français : « Colonisons, colonisons ! » Douze missionnaires établis dans les Cantons de l'Est, publièrent en 1851 une brochure ayant pour but d'attirer des colons dans cette partie de la province, réclamant la suppression du monopole des terres et la construction de routes (3). La région du lac Saint-Jean doit beaucoup à l'abbé Boucher qui fonda une société de colonisation en 1848 et contribua à peupler les bords du lac au sud-est (4), ainsi qu'aux abbés Tremblay (5) et Beaudry (6). Nous avons déjà parlé de l'abbé Hébert et de la ville qui porte son nom. Il faut enfin signaler le rôle joué par l'abbé Belcourt dans la Matapédia (7), par les abbés Brosard et Provost dans la Mattavinie (8), par les abbés Paradis et Gendreau au Témiscamingue, par l'abbé Mailloux dans le comté de Bellechasse (9), par M. l'abbé Bergeron dans la région du lac Saint-Jean, enfin par M. l'abbé Caron de nos jours dans l'Abitibi.

Toutefois, au curé Labelle appartient vraiment une place à part, grâce à l'œuvre qu'il a accomplie personnellement, aux exemples qu'il a suscités, au mouvement général qu'il a provoqué dans la province en faveur de la colonisation.

Né en 1834, ordonné prêtre en 1856, il fut, en 1868, chargé de

(1) *Rapport du congrès de colonisation de 1898*, p. 46.

(2) MAILHOT : *Les Bois Francs*, t. III, p. 13 sq.

(3) A. S. Q., 1915, p. 268.

(4) BUIES : *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, p. 190.

(5) DRAPEAU : *Études sur la colonisation du Bas-Canada*, p. 493.

(6) *Ibid.*, p. 491.

(7) A. DUGRÉ : *Vers les Terres Neuves*, p. 25.

(8) PELLAND : *La colonisation dans la province de Québec*, p. 37.

(9) *Colonisation du lac Témiscamingue et du lac Kippewa*, p. 23-24.

la paroisse de Saint-Jérôme (1), et en demeura le curé jusqu'à sa mort. Doué d'une vigueur physique peu commune, il consacra toute son énergie à la réalisation de l'idée qui lui était chère et aida de toutes ses forces les colons de sa région. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été si populaire parmi ces pauvres gens dont il était le meilleur ami et le meilleur soutien. Sans cesse ils avaient recours à lui, et ils l'écoutaient comme un oracle. Eux qu'il appelait : « Mes enfants », le désignaient toujours par cette expression : « Le bon curé Labelle (2). » Ce colosse dont le « large et puissant rire retentissait comme un éboulis dans les montagnes (3) », se négligeait lui-même, mangeait quand il avait le temps, vivait toujours avec la plus grande simplicité, n'avait jamais un sou dans sa poche, et, dévoré par l'idée fixe de la colonisation, commettait parfois des distractions monumentales restées légendaires. Ce grand homme, ce grand patriote qu'on a surnommé : « Le roi du Nord (4) », se vit un jour récompensé de son formidable labeur, car il devint évêque et sous-ministre de l'agriculture, spécialement chargé de la colonisation, en 1888. Il mourut en 1891, à l'âge de 57 ans, peu de temps après être rentré d'un voyage qu'il avait fait en Europe pour ramener des immigrants au Canada.

Tel fut l'homme. Il était extraordinaire. Son œuvre devait porter la marque de son esprit : elle ne pouvait être que grande. Examinons donc ce qu'elle fut. Le curé Labelle, comme on l'a toujours appelé, disait en 1882 : « Notre territoire s'étend incomparablement plus vers le nord sur la rive gauche du Saint-Laurent, que vers le sud, sur la rive droite, où seulement une bande de terre étroite nous sépare des États-Unis. C'est le nord qui sera un jour la force, le boulevard de notre nationalité ; ça ne peut-être le sud qui est trop petit et trop exposé (5). » Rien n'est plus vrai évidemment. Il soutenait, en outre, que l'État doit sans doute intervenir dans toute entreprise qui intéresse le sort d'un pays, mais que beaucoup aussi doit être fait par l'initiative individuelle. Voici ce qu'il écrivait en 1880, à propos de l'émigration des Canadiens français aux

(1) BUIES : *Au portique des Laurentides*, p. 26.

(2) HENRI LECOMPTE : *L'œuvre du curé Labelle*, p. 10.

(3) BUIES : *Au portique des Laurentides*, p. 65.

(4) [PROULX] : *Le curé Labelle et la colonisation*, p. 49.

(5) LABELLE : *Pamphlet sur la colonisation dans la vallée d'Ottawa*, p. 18.

États-Unis : « Avons-nous tous rempli notre devoir pour amoindrir un si grand mal ? Je ne le pense pas. Ne laissons donc pas à nos gouvernants le soin de tout faire, tâche qu'il leur est impossible d'accomplir, mais que chaque individu travaille efficacement, dans la mesure de ses moyens et dans sa sphère d'action, autant qu'il le pourra, à nous guérir de ce fléau qui décime notre province (1). »

C'est pourquoi, sans attendre du gouvernement des secours qui, sans doute, auraient été absolument insuffisants, il décida de coloniser la région de la paroisse de Saint-Jérôme dont il était le curé. Agir d'abord par lui-même, telle fut une de ses principales idées directrices.

Le curé Labelle était aussi un psychologue. Il comprit que dans la province de Québec, la colonisation devait se faire suivant des principes en accord avec la mentalité des colons. Tout système, en effet, qui heurtait de front les croyances, les tendances naturelles des habitants, était voué par cela même à un échec. Connaissant l'état d'âme des populations canadiennes comme il le connaissait, il se rendit compte que la première cause du succès de la colonisation étaient le prêtre et l'église. D'abord, le Canadien français, extrêmement croyant, ne peut vivre sans avoir à sa disposition les secours de la religion quand il les désire. Il lui faut son église, ou du moins une chapelle qui constitue pour lui comme un centre, un lieu où il aime aller et retrouver ses amis. De plus, étant un peu une sorte de grand enfant, il a besoin de quelqu'un pour le protéger, le conseiller. S'il a un prêtre avec lui, il ne se sent plus isolé. Ce fut certainement là une des raisons pour lesquelles les Canadiens ont pendant si longtemps préféré le système seigneurial à la tenure en franc et commun soccage, dans lequel l'individu est plus libre, mais aussi abandonné à lui-même. Enfin, le Canadien français a toujours été attaché à ses prêtres qui se sont montrés partout et toujours si bons et si dévoués pour lui.

Le curé Labelle prit donc comme méthode, afin de peupler la région qu'il avait choisie : un prêtre et une église d'abord. Telle fut la grande raison de son succès. Il disait, ou plutôt répétait pour la millième fois peut-être, en 1880 : « Construisez une chapelle, installez un prêtre, et la colonisation se fait comme par enchante-

(1) LABELLE : *Pamphlet sur la colonisation dans la vallée d'Ottawa*, p. 18.

ment (1). » Souvent cependant, on le comprendra, il était absolument impossible de bâtir une chapelle et d'avoir un prêtre résidant dans les nouveaux territoires colonisés qui comptaient à peine quelques familles. Or, et c'est là ce qui montre bien la perspicacité du curé Labelle, sa connaissance du cœur des Canadiens, dans ce cas, il marquait l'emplacement de la future église par une croix, et les colons, soutenus par l'espérance de voir bientôt, en cet endroit précis, s'élever la chapelle de leur rêve et le presbytère où demeurerait leur pasteur, s'installaient heureux dans la forêt, pleins de confiance dans leur ami et protecteur, sachant bien qu'il ne les abandonnerait pas, rendus courageux par ce symbole de la croix qu'ils remplaçaient toujours à bref délai par quelque construction rudimentaires.

Le curé Labelle comprit également l'importance des chemins et il en fit le plus possible. En outre, trop souvent on ne les faisait que lorsque les colons étaient déjà installés. Lui, les établissait avant l'arrivée des habitants.

Enfin, le curé Labelle prêchait d'exemple. Homme d'une activité dévorante, il a consacré sa vie à peupler cette région qui porte aujourd'hui son nom, s'occupant de tout, voyant à tout, prenant sans cesse la parole, organisant des campagnes de presse, recueillant des fonds, tenant dans ses mains les compagnies les plus puissantes du Canada, voyageant continuellement, faisant antichambre à Ottawa et à Québec, harcelant perpétuellement les ministres, parcourant maintes et maintes fois le territoire qu'il voulait peupler, en canot, à pied, malgré la fatigue et les intempéries, connaissant tous les colons, les visitant, les encourageant, les conseillant, les tirant des difficultés auxquelles ils se heurtaient si fréquemment dans leurs pénibles débuts.

Buies a dit de lui à ce sujet : « Lui-même en tête des pionniers, il ouvrait le chemin avec la hache au milieu de la forêt ; il les guidait, vivait de leur vie dans les « chantiers », ne les laissait que pour retourner en passant à sa paroisse, ou pour faire des voyages continuels par des chemins impraticables ; ou enfin pour se rendre auprès des gouvernements où un temps précieux se passait à solliciter des secours, à démontrer l'injustice des lois de colonisation, à secouer les inerties, à stimuler les lenteurs officielles et à enlever de haute lutte,

(1) LABELLE : *Pamphlet sur la colonisation dans la vallée d'Ottawa*, p. 20.

quand il y parvenait, quelques lambeaux d'appui, quelques miettes d'aide pour ses défricheurs (1). »

On conçoit, en effet, que le curé Labelle devait souvent rencontrer de grands obstacles sur sa route. Buies encore nous renseigne à ce propos et parle ainsi de son œuvre : « Ce fut une tâche gigantesque. Pendant 10 ans, cent fois elle fut interrompue par les difficultés, par les déceptions, par les trahisons, par les résistances occultes, par les jalousies ameutées, et souvent aussi par les sottes railleries de l'ignorance. Avec la constance inflexible des forts, avec la ténacité ardente de la conviction, le curé Labelle continua. Il entendait bien les honteuses clameurs bourdonner à ses oreilles, il entendait bien les glapissements mal étouffés de l'envie, il voyait bien s'agiter autour de lui ces rivalités grossièrement dissimulées qui se mettent à l'encontre de tous les grands projets..., il marcha toujours, il poursuivit son œuvre sans relâche, sans voir pâlir un seul jour sa robuste foi, et, comme le projectile dont on a calculé la portée et mesuré la force, atteint sûrement son but, à travers tous les obstacles, le curé Labelle, après quelques années d'un labeur héroïque, atteignait ce qui était l'objet de sa mission, le peuplement et la fécondation de l'immense campagne qui se déroule en arrière de Montréal jusqu'aux dernières limites des cantons du Nord (2). »

De si excellents principes, une méthode aussi scientifique, une semblable énergie devaient fatalement finir par porter leurs fruits et entraîner de merveilleux résultats. Grâce au curé Labelle en effet, pendant les 20 ans qu'il s'est tant dévoué pour la colonisation, il a fondé dans la région de Saint-Jérôme plus de trente paroisses, et y a installé plus de 20.000 colons, devenus peu à peu, à cause de leur courage, de la proximité de Montréal, de l'aide qui leur avait été donnée, des fermiers heureux et prospères.

Buies n'a-t-il donc pas eu raison de dire que le curé Labelle était « peut-être l'homme le plus étonnant qu'ont ait vu en Canada (3) ». On peut ajouter, sans crainte de se tromper, que si la province de Québec avait produit plusieurs hommes comme celui-là, elle serait aujourd'hui deux fois plus peuplée. Il n'a pas eu d'égal ; il a eu cependant des imitateurs, même, disons-le en toute justice,

(1) BUIES : *L'Outaouais supérieur* p. 27.

(2) BUIES : *Au portique des Laurentides*, p. 32-33.

(3) *Ibid.*, p. 58.

des prédécesseurs, mais aucun d'eux n'a attaché son nom à une œuvre aussi considérable que la sienne. Il a montré la voie. Espérons que d'autres obtiendront des résultats sinon égaux, néanmoins fort appréciables, en marchant sur les traces de ce grand Canadien que fut le curé Labelle !

Bref, on a beaucoup fait, certes, pour la colonisation dans la province de Québec. Il reste encore beaucoup à faire, voilà qui est non moins certain. C'est à l'État qu'incombe la tâche principale ; il commet parfois des erreurs, et bien des colons ne sont pas aidés comme ils devraient l'être ; il doit aussi faciliter l'écoulement des produits agricoles. A lui donc de faire plus et mieux, mais il faut se dire aussi qu'il ne peut pas tout. D'ailleurs, le principe suivant ne saurait être mis en doute : un colon énergique et débrouillard se tirera toujours d'affaire ; un paresseux, même avec beaucoup d'aide, ne réussira jamais. L'action des sociétés particulières et du clergé est excellente, forcément limitée toutefois. Il appartient donc aux agriculteurs de compter davantage sur eux-mêmes, de se méfier d'une passivité dangereuse. De plus, il est encore nécessaire de changer la mentalité de la population. Elle n'aime plus la terre comme jadis, et c'est pourquoi hommes et femmes la fuient, pourquoi aussi le cultivateur réussit moins. Le campagnard est malheureusement séduit par la ville, et les professions libérales sont trop encombrées. Enfin, l'esprit de routine domine trop chez le paysan canadien français. L'Américain, par exemple, sait, tout en travaillant moins, gagner plus et vivre mieux. Le peuple doit comprendre ces vérités. Il faut les lui enseigner. Le problème de la colonisation dans la province de Québec ne serait-il pas au fond une question d'instruction bien comprise ?

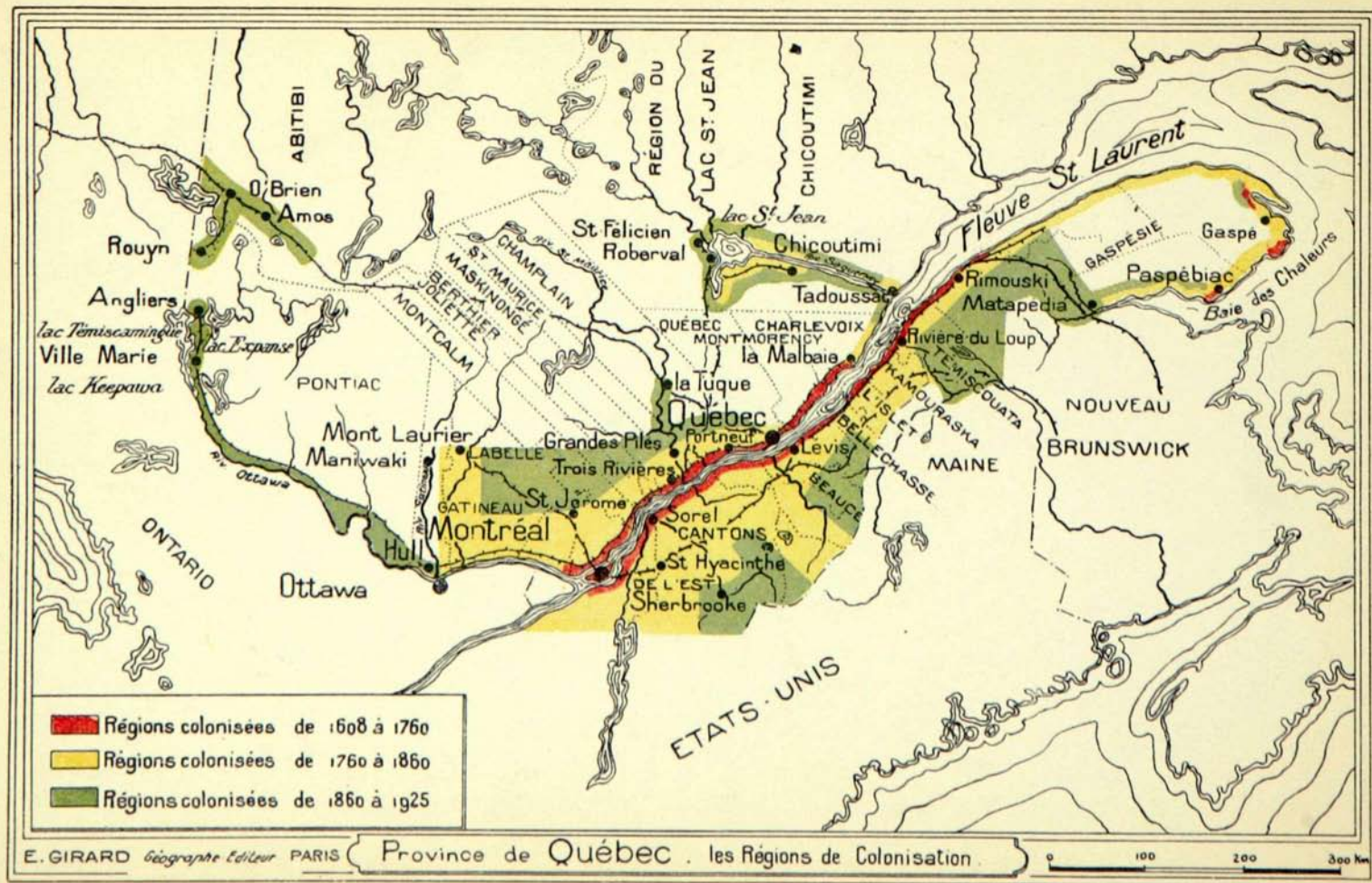
CHAPITRE VII

Les résultats

La population de la province de Québec. — Canadiens français, Canadiens anglais et étrangers. — Comparaison avec les autres provinces du Canada. — Progrès réalisés au point de vue intellectuel. — Les groupements agricoles. — Le développement économique. — Conclusion.

Trois siècles se sont écoulés depuis le jour où, le 3 juillet 1608, les Français pour la première fois se fixaient sur le sol du Canada. Nous avons exposé à grands traits quelles étaient les caractéristiques principales des régions jusqu'ici colonisées comment, elles s'étaient peuplées, les buts que poursuivirent les premiers immigrants en venant s'installer dans ces nouveaux territoires, et plus tard pourquoi leurs descendants prirent progressivement possession du sol, les difficultés de toutes sortes qui s'accumulèrent sur leurs pas pour mener à bien leur tentative d'ouvrir à la civilisation l'immense contrée dévolue à leur race, enfin les moyens employés pour favoriser autant que possible le développement de la province de Québec. Il nous reste à faire voir à quels résultats ont abouti ces trois siècles d'efforts.

Envisageons d'abord le problème du peuplement. Le tableau suivant indique le chiffre de la population du Bas-Canada à diverses époques, depuis le début jusqu'à nos jours :



ANNÉES	POPULATION
1620	60
1667	3.918
1685	10.725 (1)
1706	16.417
1754	55.009
1765	69.810
1790	161.311 (2)
1806	250.000
1831	553.134
1851	890.261
1861	1.111.566
1871	1.191.516
1881	1.359.027
1891	1.488.535
1901	1.648.898
1911	2.005.776
1921	2.361.199

Voici maintenant, lors des trois derniers recensements, les proportions entre les Canadiens français, les Canadiens anglais et les étrangers :

ANNÉES	CANADIENS FRANÇAIS	CANADIENS ANGLAIS	ÉTRANGERS	TOTAL
1901	1.322.115	290.169	36.614	1.648.898
1911	1.605.347	316.186	84.243	2.005.776
1921	1.889.277	357.108	114.814	2.361.199

La population canadienne française forme donc bien l'immense majorité des habitants de la province. Bien plus, la population d'origine britannique diminue graduellement depuis 1851 par rapport aux Canadiens français. Les proportions sont en effet les suivantes pour 1000 habitants :

ANNÉES	CANADIENS FRANÇAIS	CANADIENS ANGLAIS	ÉTRANGERS
1851	752	248	0
1861	744	256	0
1871	782	204	14
1881	794	192	14
1901	803	176	21
1911	800	157	43
1921	800	151	49

(1) Le recensement porte 12.263, mais il faut déduire 1.538 Indiens.

(2) Y compris les Indiens.

Le nombre des étrangers, d'autre part, augmente considérablement aussi, comme on vient de le voir.

L'accroissement de la population dans les principales villes est intéressant également à envisager. Voici quelques chiffres à cet égard :

ANNÉES	MONTRÉAL	QUÉBEC	TROIS RIVIÈRES	VERDUN	Sherbrooke	HULL
1665	625	547	455	—	—	—
1765	5.733	8.967	644	—	—	—
1790	* 18.000	14.000	1.213	—	—	—
1825	31.516	22.101	2.908	—	—	—
1851	57.715	42.052	4.936	—	—	—
1861	90.323	59.990	6.058	—	—	—
1871	115.000	59.699	7.570	—	4.432	3.800
1881	155.238	62.446	8.670	278	7.227	6.890
1891	219.616	63.090	8.334	296	10.110	11.264
1901	328.172	68.840	9.931	1.898	11.765	13.993
1911	490.504	78.710	13.691	11.629	16.405	18.222
1921	618.506	95.193	22.367	25.001	23.515	24.117

La façon dont, en 1921, se répartissait dans ces mêmes villes la population canadienne française, canadienne anglaise et étrangère est non moins utile à connaître :

VILLE	CANADIENS FRANÇAIS	CANADIENS ANGLAIS	ÉTRANGERS	TOTAL
Montréal	390.168	148.630	79.708	618.506
Québec	85.350	8.635	1.208	95.193
Trois-Rivières	21.019	1.036	312	22.367
Verdun	9.509	14.647	845	25.001
Sherbrooke	16.685	6.230	600	23.515
Hull	21.918	1.830	369	24.117

Si la population étrangère est peu nombreuse dans la province de Québec, par contre elle est fort mélangée, puisqu'en 1921, on n'y a pas relevé moins de 41 races différentes, et encore la statistique n'est-elle pas complète ! Voici les peuples qu'on a pu déterminer avec le nombre de représentants pour chacun d'eux :

Algériens	1	Islandais	11
Allemands	4.668	Italiens	16.141
Arabes	42	Lettons	20
Arméniens	119	Lithuaniens	1.209
Autrichiens	1.901	Maltais	30
Belges	3.284	Mexicains	8
Brésiliens	1	Nègres	1.046
Bulgares	78	Norvégiens	705
Chinois et Japonais	2.367	Persans	3
Danois	595	Polonais	3.264
Egyptiens	16	Portugais	51
Espagnols	402	Roumains	1.371
Esquimaux	27	Russes	2.802
Finlandais	76	Serbo-Croates	67
Grecs	1.780	Suédois	908
Haïtiens	1	Suisses	764
Hébraïques	47.977	Syriens	2.570
Hindous	11	Tchéco-Slovaques	82
Hollandais	1.413	Turcs	106
Hongrois	89	Ukranien	1.176
Indiens	11.566	Non donnés	6.066

En ce qui concerne la population, il nous paraît indispensable, enfin, de montrer par quelques chiffres la place qu'occupe la province de Québec par rapport aux autres provinces du Canada et au pays tout entier :

ANNÉES	1871	1881	1891	1901	1911	1921
Canada	3.689.257	4.324.810	4.833.239	5.371.315	7.206.643	8.788.483
Ile du Prince Edouard	94.021	108.891	109.078	103.259	93.728	88.615
Nouvelle Écosse	387.800	440.572	450.396	459.574	432.338	523.837
Nouveau Brunswick	285.594	321.233	321.263	331.120	351.839	387.876
Québec	1.191.516	1.359.027	1.488.535	1.648.898	2.005.776	2.361.199
Ontario	1.620.851	1.926.922	2.114.321	2.182.947	2.527.292	2.933.662
Manitoba	25.228	62.260	152.506	255.211	461.394	610.118
Saskatchewan	—	—	—	91.279	492.432	757.510
Alberta	—	—	—	73.022	374.295	588.454
Colombie britannique	36.247	49.459	98.173	178.657	392.480	524.582
Yukon	—	—	—	27.219	8.512	4.157
Territoires du Nord Ouest	48.000	56.446	98.967	20.129	6.507	7.988

Au point de vue intellectuel, les quelques renseignements suivants montrent clairement les progrès réalisés depuis 1867 jusqu'à nos jours :

ANNÉES	NOMBRE d'Établissements (1)	NOMBRE D'ÉLÈVES (2)	NOMBRE DES ÉTUDIANTS	NOMBRE DES INSTITUTEURS	SUBVENTIONS PROVINCIALES (3)
1867-68	3.907	212.837	584	4.436	307.289
1877-78	4.701	237.009	731	6.178	468.295
1887-88	5.322	259.131	1.193	8.172	475.868
1897-98	5.863	314.727	2.183	10.493	538.602
1907-08	6.549	372.599	2.804	13.139	683.410
1917-18	7.451	493.033	6.718	18.403	2.077.569
1921-22	7.895	570.430	11.081	20.414	2.604.409
1923-24	8.014	583.905	13.153	21.682	3.776.675

Voici encore quelques chiffres concernant cette fois l'importance des groupements agricoles :

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

ANNÉES	NOMBRE DES SOCIÉTÉS	NOMBRE DES MEMBRES
1891	74	15.940
1901	65	15.920
1911	83	24.036
1921	89	22.185
1923	90	20.964
1925	92	23.546

CERCLES AGRICOLES

ANNÉES	NOMBRE DES CERCLES	NOMBRE DES MEMBRES
1901	544	45.000
1911	664	62.084
1921	727	42.094
1923	712	37.747
1925	692	38.209

(1) Écoles, collèges, universités.

(2) Y compris les étudiants des Universités.

(3) En dollars.

Les diverses statistiques qui suivent sont non moins révélatrices au point de vue économique :

LONGUEUR DES VOIES FERRÉES EN EXPLOITATION

ANNÉES	NOMBRE DE MILLES
1836	16
1867	575.25
1900	3.387.11
1910	4.178.60
1920	5.273.70
1925	5.267.20

AUTOMOBILES

ANNÉES	NOMBRE
1907	254
1911	1.878
1914	7.413
1920	41.562
1923	71.320
1925	97.418 (1)

APPAREILS TÉLÉPHONIQUES

ANNÉES	NOMBRE
1920	135.530
1921	146.856
1922	157.993
1923	180.777
1924	202.392 (2)

BANQUES ET SUCCURSALES

ANNÉES	NOMBRE
1915	751
1916	784
1917	820
1918	836
1919	921
1920	1.164
1921	1.249
1922	1.207

(1) Dans tout le Canada : 727.766.

(2) Dans tout le Canada : 1.072.454.

POURCENTAGES DE LA VALEUR NETTE DE LA
PRODUCTION EN 1924

PROVINCES	Agriculture	Forêts	Pêcheries	Chasse	Mines	Usines électriques	Constructions	Réparations	Manufactures	TOTAL
Ile du Prince Édouard	83.1	4.2	6.6	0.0	0.0	0.7	0.9	0.8	3.7	100.0
Nouvelle Écosse	30.3	11.5	9.1	2.1	24.5	1.2	3.6	0.2	17.5	100.0
Nouveau Brunswick	27.6	40.0	6.9	0.1	2.5	1.1	3.1	1.5	17.2	100.0
Québec	26.0	12.5	3.1	2.7	2.6	2.8	7.4	1.6	41.3	100.0
Ontario	27.4	7.5	2.4	3.6	7.1	2.1	7.3	2.1	40.5	100.0
Manitoba	70.9	2.0	0.7	1.0	0.8	2.1	2.3	2.4	17.9	100.0
Saskatchewan	89.5	0.9	0.1	0.8	0.5	1.1	1.6	1.5	3.9	100.0
Alberta	72.7	1.6	0.2	0.9	10.6	1.4	2.0	1.8	8.8	100.0
Colombie britannique	13.3	28.5	9.0	0.5	22.1	2.7	6.9	2.1	14.9	100.0
Yukon	0.0	0.0	0.7	65.5	33.4	0.3	0.0	0.1	0.0	100.0
Canada	37.8	10.2	14.9	5.0	6.9	4.6	6.3	1.9	12.4	100.0

ANNÉES	SUPERFICIE DES TERRES		NOMBRE DES			
	OCCUPÉES (1)	EN CULTURE (1)	CHEVAUX	BÊTES A CORNES	MOUTONS	PORCS
1667		10.006		3.107	85	
1698		28.328	684	10.209	994	5.147
1734		142.069	5.056	33.179	19.815	23.646
1784		1.367.311	30.146	98.591	84.696	70.465
1831			116.686	388.706	543.343	295.137
1851	8.113.408	2.072.341	148.620	591.552	648.665	256.794
1861	10.375.418		248.515	817.173	682.829	286.400
1871	11.025.786	3.714.304	253.377	783.462	1.007.800	371.452
1881	12.625.877	4.147.984	273.852	1.030.333	889.833	329.199
1891		4.064.716	344.290	969.312	730.286	309.608
1901	14.444.175	4.704.396	320.673	1.365.829	654.503	404.163
1911	15.576.809	5.480.673	369.237	1.450.994	637.062	793.348
1921		8.051.989	406.959	2.112.494	1.006.620	883.920
1923		6.650.158	341.651	1.781.751	822.997	737.726
1925		6.828.700	345.079	1.841.558	843.579	784.143
Canada (2)		58.240.667		9.307.298	2.755.556	4.426.148

(1) En acres.

(2) En 1925.

ANNÉES	VALEUR DES (1)					
	RÉCOLTES	PRODUITS LAITIERS	VOLAILLES ET ŒUFS	ANIMAUX A FOURRURE	PRODUITS DE L'ÉRABLE	TABACS
1871		124.000				
1881		864.000				
1891		2.919.000				
1901	47.480.033	12.974.377				
1911	76.325.000	15.656.986			1.680.393	
1921	219.154.000	59.437.000	5.467.000	117.000	4.318.970	613.000
1923	133.137.400	63.165.000	8.913.000	181.000	3.483.000	1.575.000
1925	150.253.000	76.480.000	10.250.000	350.000	3.333.000	1.726.000
Canada (2)	1.153.394.900	253.269.000	69.675.000	3.600.000	5.133.000	7.002.000

ANNÉES	PRODUITS DES (1)			PULPE FABRIQUÉE (3)	NOMBRE DE MANUFACTURES (4)
	PÊCHERIES	MINES	FORÊTS		
1871	1.093.612	1.781.100			
1881	2.751.962	4.003.197			
1891	2.008.678				
1901	2.174.459	2.997.731	18.969.716		84.45
1911	1.868.131	8.679.786	13.122.287	312.522	6.584
1921	1.815.284	15.522.988	70.773.745	784.906	7.173
1923	2.100.412	21.326.314	52.390.625	1.235.567	7.142
1925		23.824.912	50.036.681	1.370.303	
Canada	44.534.235 (5)			2.772.507 (2)	22.178 (5)

(1) En dollars.

(2) En 1925

(3) En tonnes.

(4) Employant au moins 5 personnes.

(5) En 1924.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

ANNÉES	IMPORTATIONS (1)	EXPORTATIONS (1)
1871	43.094.412	39.021.706
1881	51.071.013	48.965.087
1891	52.220.528	43.216.936
1901	76.716.290	93.540.609
1911	141.370.494	123.725.620
1921	362.495.158	466.479.048
1923	222.478.422	318.974.418
1925	222.536.180	359.442.620
Canada (2)	796.932.537	1.081.361.643

Que peut-on conclure de tout ce qui précède et en particulier des statistiques de ce dernier chapitre ? Les deux considérations suivantes s'imposent. La province de Québec, ainsi que le reste du Canada d'ailleurs, ne se peuplera et ne se développera que lentement, comme elle a toujours fait dans le passé, à cause de son étendue, de son climat, des difficultés qu'y présente l'existence.

Elle est cependant appelée à un grand avenir. Tout d'abord, son étendue lui garantit la possibilité de jouer un rôle important dans l'univers. De plus, sa situation géographique la place entre l'Europe et l'Extrême-Orient, en fait le débouché naturel et obligatoire de l'ouest du Canada vers l'Océan Atlantique, entraîne sa participation au progrès et à la richesse extraordinaire des États-Unis de l'est, les plus développés à l'heure actuelle. En troisième lieu, ses ressources naturelles, considérables dans certains cas, la feront forcément se développer davantage de jour en jour. La province de Québec, d'autre part, ne peut manquer de profiter de l'inévitable expansion du Canada tout entier, dont personne ne doute, et qui a fait dire à Laurier, le grand homme d'État canadien français : « Le XIX^e siècle a été celui des États-Unis, le XX^e sera celui du Canada (3). » Enfin, l'énergie et les grandes qualités dont les Canadiens français, en majorité dans la province, ont sans cesse fait preuve

(1) En dollars.

(2) En 1925.

(3) LAURIER : *Discours à l'étranger et au Canada*, p. LXV.

au cours de leur histoire et qu'on ne saurait raisonnablement nier, cet optimisme et cette jeunesse d'esprit qui les caractérisent, leur permettent encore d'espérer une place enviable parmi les nations du globe, soit qu'ils continuent à faire partie de l'Empire britannique, soit qu'ils s'en détachent plus ou moins prochainement. Sans doute, les Canadiens français ont une âme qui n'est plus identique à la nôtre. Ils ont une mentalité *française*, c'est vrai, et les caractéristiques de notre race demeureront toujours en eux ; néanmoins, ils n'ont pas et ne peuvent avoir, en raison des circonstances historiques, la mentalité *des Français*. Malgré eux, ils ont subi l'influence des Anglais et des Américains. Ils ne demandent pas, en outre, à être rattachés de nouveau à la France. Mais qu'importe au fond ? Leur anglicisation et leur américanisation sont-elles bien également un mal ? Comme nous le disions ailleurs (1) : « N'imitons pas ces esprits chagrins qui, à toutes les époques, n'ont cessé de regretter le prétendu *bon vieux temps*. Faisons confiance à nos anciens compatriotes. Leur passé répond de l'avenir. Notre civilisation française, c'est à eux qu'il appartient de la continuer dans le Nouveau Monde. Ils ne failliront pas à cette noble tâche, nous en sommes sûr. Ils savent la responsabilité qui leur incombe. Le Canada français est tout jeune encore, il est né d'hier, s'ouvre seulement à la vie active de l'homme. C'est comme un bouton de rose qui doit devenir une belle fleur. Dès que les conditions voulues se réaliseront, la fleur s'épanouira. Après une période de préparation, de luttes, nous allons certainement assister à des progrès inouïs de la part des Canadiens français. Cette race, si forte physiquement et moralement, si pourvue de sérieuses qualités, douée d'une force intellectuelle accumulée depuis plusieurs siècles, non gâtée par la jouissance qui vieillit, après avoir étonné le monde grâce à sa survivance, au point qu'on a pu appeler celle-ci : « le miracle canadien », l'étonnera plus encore peut-être avant longtemps. Quels que soient les Canadiens dans l'avenir, le rôle qu'ils joueront ne saurait être que grand, puisqu'ils sont français ! »

(1) G. VATTIER : *Essai sur la mentalité canadienne française*, p. 377.

BIBLIOGRAPHIE

ANONYMES

- Annuaire statistique de Québec* (1914-1926), 13 volumes, Québec.
- La colonisation dans les Cantons de l'Est*. (Publié par ordre du gouvernement de la province de Québec), 1871.
- La province de Québec et l'émigration européenne* (Publié par le gouvernement), Québec, 1870.
- Rapport du Congrès de la colonisation, tenu à Montréal les 22, 23 et 24 novembre 1898*, Montréal, 1900.
- Colonisation du lac Témiscamingue et du lac Kippewa*, par la Société de colonisation du lac Témiscamingue, Ottawa, 1888.
- La colonisation dans les comtés de Dorchester, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska*, Québec, 1901.
- Au lac Témiscamingue*, 1885.
- La vallée du Saint-Maurice*, sans date.
- Le guide du colon français au Canada*, 1896.
- [PILOTE (Abbé)]. *Le Saguenay en 1851. — Histoire du passé, du présent et de l'avenir probable du Haut-Saguenay au point de vue de la colonisation*, Québec, 1852.
- [PROULX (Abbé)]. *Le curé Labelle et la colonisation*, Paris, 1885.
-

ALEXIS (R. P.). *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa et de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa*, 2 volumes, Ottawa, 1897.

BIGGAR (H. P.). *The early trading Companies of New France*. University of Toronto Library, 1901.

- BOUCHETTE (Joseph). *Description topographique de la province du Bas-Canada*, Londres, 1815.
- BOUFFARD. *Origine de la propriété privée dans la province de Québec*, A. S. Q., 1915, p. 253 sq.
- BUIES (Arthur). *L'Oulouais supérieur*, Québec, 1889.
- *Au portique des Laurentides*, Québec, 1891.
- *Le chemin de fer du lac Saint-Jean*, Québec, 1895.
- *La vallée de la Matapédia*, Québec, 1895.
- *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, Québec, Brousseau, 1896.
- CARON (Abbé Ivanhoe). *La colonisation du Canada sous la domination française*, Québec, 1916.
- *La colonisation de la province de Québec sous la domination anglaise*, A. S. Q., 1917, p. 18 sq.; 1918, p. 19 sq.; 1919, p. 582 sq.; 1920, p. 473 sq.; 1921, p. 503 sq.; 1922, p. 361 sq.
- *La colonisation de la province de Québec (Débuts du régime anglais, 1760-1791)*, Québec, 1923.
- CHARTIER (Abbé). *La colonisation dans les Cantons de l'Est*, 1871.
- DRAPEAU (Stanislas). *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis 10 ans (1851-1861)*, Québec, 1863.
- DUGRÉ (P. Alexandre). *Vers les terres neuves*, Montréal, 1917.
- GARNEAU. *Histoire du Canada*, 5^e édition, 2 volumes, Paris, Alcan, 1913 et 1920.
- GÉRIN LAJOIE. *Jean Rivard le défricheur*, 2^e édition, Montréal, 1874.
- *Jean Rivard économiste*, dans : *Le Foyer canadien*, tome II, Québec, 1864, p. 15 sq.
- GIRARD (Alex.). *La province de Québec*, Québec, 1905.
- LABELLE (Révérend). *Pamphlet sur la colonisation dans la vallée d'Ottawa, au nord de Montréal, et réglemens et avantages de la société de colonisation du diocèse de Montréal*, Montréal, 1880.
- *Considérations générales sur l'agriculture, la colonisation, le rapatriement et l'immigration*, Québec, 1888.
- LANGELIER (J. C.). *Le Nord*, Québec, Déry, sans date (1882).
- *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec, de 1763 au 31 décembre 1890*, Québec, 1891.
- LEBRUN (Isidore). *Tableau statistique et politique des deux Canada*. Paris, Treuttel et Würtz; 1833.
- LECOMPTE (Abbé Henri). *L'œuvre du curé Labelle*, Montréal, sans date (1924).
- MAILHOT (Abbé). *Les Bois Francs*, 3 volumes, Arthabaska, 1914, 1920 et 1921.
- MAGNAN (Hormisdas). *La paroisse canadienne*, Québec, 1912.
- *Emparons-nous du sol de la province de Québec*, Québec, 1926.
- *Le nord-ouest de la province de Québec, ou le Témiscamingue et l'Abitibi*, Québec, 1926.
- MUNRO (W. B.). *Documents relating to the seigniorial Tenure in Canada*, Toronto, The Champlain Society, 1908.

PELLAND (Alfred). *La colonisation dans la province de Québec*, Québec, 1910.
— *La Mattavinie, ses ressources, ses progrès et son avenir*, Québec, 1908.

ROUILLARD (Eugène). *La colonisation dans les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure, Gaspé*, 1899.

SALONE (Émile). *La colonisation de la Nouvelle France*, Paris, Guilmoto, sans date, (1905).

SULTE (Benjamin). *Histoire des Canadiens français (1608-1881)*, 8 volumes, Montréal, Wilson et C^{ie}, 1882-1884.

TASSÉ (Joseph). *Discours de Sir Georges Cartier*, Montréal, 1893.

— *La vallée de l'Ontaouais*, Montréal, 1873.

TRUELLE (Abbé). *Trois souvenirs*, Québec, 1873.

VATTIER (Georges). *Essais sur la mentalité Canadienne française*, Paris, Champion, 1927.

BELLEVILLE
SAINT-SULPICE

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE PRÉFACE	VII
--------------------------	-----

AVERTISSEMENT.	I
------------------------	---

CHAPITRE PREMIER

Les principaux caractères géographiques de la province et les diverses régions de colonisation.	3
--	---

CHAPITRE II

Le peuplement du Canada sous le régime français (1608-1760).	14
--	----

CHAPITRE III

Le peuplement de la province de Québec sous le régime anglais (1760-1925).	33
--	----

CHAPITRE IV

Les causes de la colonisation.	49
--	----

CHAPITRE V

Les obstacles à la colonisation.	59
--	----

CHAPITRE VI

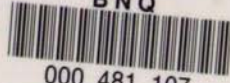
L'aide à la colonisation.	88
-----------------------------------	----

CHAPITRE VII

Les résultats..	112
BIBLIOGRAPHIE	123
<i>Croquis de la province de Québec</i>	112-113

CE LIVRE
A ÉTÉ IMPRIMÉ
PAR
MAURICE DARANTIERE
A DIJON
EN DÉCEMBRE
M.CM. XXVII

BNQ



000 481 107